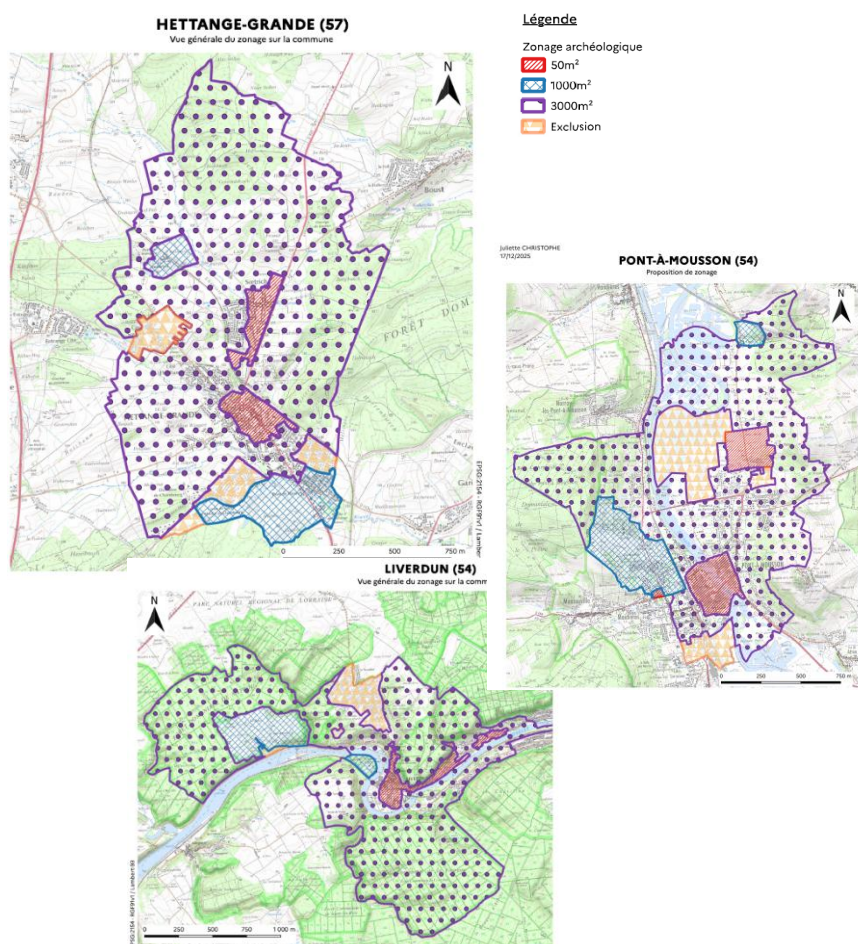


Rapport de mission scientifique

Réviser pour mieux prescrire. Actualisation des ZPPA en Lorraine



Juliette CHRISTOPHE

Stage de spécialité

Institut national de recherches en archéologie
préventive, Metz

Service régional de l'archéologie du Grand Est,
site de Metz

15/07/2025-01/08/2025

25/08/2025-19/12/2025

Diplôme de conservateur du patrimoine

Spécialité Archéologie

Promotion Rosa Bonheur 2025-2026

Illustration 1. Les propositions de zonage des communes d'Hettange-Grande (57), Pont-à-Mousson (54) et Liverdun (54) réalisées sur le logiciel QGis.

Table des matières

Remerciements	3
Introduction.....	4
1 Les ZPPA, un outil de gestion du territoire.....	6
1.1 Une région entièrement couverte	6
1.2 Pourquoi et comment redéfinir les seuils ?	8
1.2.1 Une nécessaire actualisation.....	8
1.2.2 Un travail déjà engagé.....	9
2 Une réflexion méthodologique permanente	11
2.1 Traiter les données	11
2.1.1 Compiler	11
2.1.2 ... mettre à jour les dossiers communaux	12
2.1.3 ... puis analyser les données.....	15
2.2 Créer des fichiers de travail.....	16
2.2.1 Réaliser un document de suivi.....	16
2.2.2 Réaliser le projet QGis.....	16
3 La concrétisation de ce travail	18
3.1 Le nouveau zonage	18
3.1.1 Cartographier	18
3.1.2 Réfléchir collectivement.....	18
3.2 Les annexes de l'arrêté	21
3.2.1 Cartographie	21
3.2.2 La notice argumentaire	21
Conclusion : ce n'est qu'un début !	23
Annexes.....	24
Annexe 1. Document de travail.....	25
Annexe 2. Documents concernant la Meurthe-et-Moselle (54)	81
Annexe 2.1. Zonage des communes de Meurthe-et-Moselle	81
Annexe 2.2. Liverdun	83
Annexe 2.3. Pont-à-Mousson : synthèse cartographique	103
Annexe 3. Documents concernant la Moselle (57)	115
Annexe 3.1. Zonage des communes de Moselle	115
Annexe 3.2. Hettange-Grande	118

Remerciements

Période charnière de la formation, j'ai vécu cette période de quatre mois au service régional de l'archéologie de Lorraine comme une véritable bouffée d'air frais, touchée par la gentillesse et la bienveillance de toutes les personnes que j'ai pu côtoyer.

Je voudrais remercier en premier lieu **Philippe Kuchler**, conservation régional adjoint de l'archéologie pour le site de Metz (et ancien camarade de promotion), pour avoir proposé ce stage de spécialité à ses collègues de formation de la promotion Rosa Bonheur. Je n'aurais pu imaginer meilleure immersion dans le milieu professionnel et meilleur accompagnement.

Je tiens à remercier sincèrement le fantastique service de Metz pour le temps que chacun et chacune m'a consacré, tous les enseignements qui m'ont été transmis mais aussi pour les précieux moments de convivialité partagés : **Sitâ André** pour avoir pris le temps de me décortiquer tes dossiers et pour tes conseils, **Hélène Anton** et **Rose Bigoni-Gérard** pour m'avoir fait découvrir le CCEL, ses qualités et ses défauts, **Jérôme Defaix** pour m'avoir associée à des dossiers tous plus intéressants les uns que les autres, **Elise Delmas** pour ta bonne humeur, **Jacqueline Dubarry** pour ton aide et ta bienveillance, **Hélène Duval** pour ton énergie, ton écoute et ton aide inestimable pour le dossier verdunois, **Renée Lansival** pour nos échanges pertinents, **Tanguy Le Boursicaud** pour tes conseils et cette publication qui m'a bien aidée pour la note de droit, **Agnès Febvey** pour nos échanges pertinents, **Isabelle Mangeot** pour ces moments passés ensemble à mettre à jour les dossiers communaux et pour m'avoir partagé ton goût de la cartographie, **Stéphane Marion** pour notre presque voisinage et ton aide, **Franck Mourot** pour m'avoir embarquée dès le premier jour en Meuse et m'avoir permis de me pencher sur le mobilier sensible, **Aurélié Pascal** pour m'avoir accueillie dans ton bureau et m'avoir ouvert les portes de la documentation et des archives et **Hélène Philippi** pour ton organisation, ta gentillesse et ton sourire toujours au rendez-vous. Je n'oublie pas nos fidèles bénévoles (nos cartarchéologues) qui contribuent à la carte archéologie depuis maintenant plus de dix ans, **Jean-Marc Prignon** et **Richard Wardziak** donc la présence apportait toujours une touche de bonne humeur les jeudis.

Enfin, je remercie chaleureusement, **Nicolas Payraud**, conservateur régional de l'archéologie du Grand Est, pour le temps qu'il m'a consacré tout au long de ce stage de spécialité : qu'il s'agisse d'échanger sur son déroulement, d'évoquer la suite de la formation à l'Inp ou encore de me conseiller dans la perspective de ma prise de poste.

Introduction

Ce rapport a pour but d'introduire le travail réalisé à la suite de la commande du service régional de l'archéologie de Lorraine formulée par Philippe Kuchler, conservateur régional de l'archéologie adjoint, à l'occasion de mon stage de spécialité effectué entre août et décembre 2025. Il prolonge une réflexion amorcée sur les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) en Lorraine, et s'appuie sur les premiers travaux menés au printemps de la même année.

Mon travail s'inscrit dans une dynamique de révision raisonnée des zonages existants, établis entre 2003 et 2005, à une époque où les connaissances archéologiques et les logiques d'aménagement étaient sensiblement différentes. L'objectif était de proposer une actualisation des seuils et de leurs périmètres, le cas échéant, à partir d'une analyse croisée des données scientifiques, documentaires et urbanistiques, tout en tenant compte des réalités administratives propres à l'instruction de dossiers.

Pour ce faire, j'ai été formée au logiciel QGis et ai travaillé en étroite collaboration avec la chargée de la carte archéologique, Isabelle Mangeot, ainsi qu'avec les gestionnaires de territoire de la Moselle, Hélène Duval, Renée Lansival, Tanguy Le Boursicaud et Agnès Febvey, et de la Meurthe-et-Moselle, Jérôme Defaix et Sitâ André. Constitué d'une alternance de phases de recherche autonome et de temps d'échange collectif, il a donné lieu à la production de zonages révisés pour trois communes, chacun accompagnés de notices argumentaires, de cartographies et de dossiers documentaires (les documents produits dans le cadre de la commande¹).

Travailler sur les ZPPA m'a offert l'opportunité de m'immerger dans des contextes communaux très différents, tant du point de vue de leur histoire que de leurs dynamiques d'aménagement. Cette diversité a nécessité une adaptation constante des méthodes, une attention portée aux spécificités locales et une réflexion continue sur les outils mobilisés. Si j'ai pu me confronter à certaines limites, elles ne m'ont pas empêché d'aboutir à des propositions solides et concrètes qui seront, je l'espère, utiles au service.

Après une présentation de l'origine de la commande, j'aborde les étapes de réflexion et d'exécution ainsi que les résultats de cette démarche. J'y présente les choix méthodologiques auxquels j'ai été confrontée et les logiques de zonage retenues tout en mettant en lumière certains enjeux d'une révision raisonnée des ZPPA. Consciente qu'il ne s'agit que des prémices du projet de révision des zonages lorrains, j'espère que ce travail constituera une base pour la suite.

¹ Ils se trouvent en annexes. J'ai choisi de ne présenter que des extraits des détails du nouveau zonage des communes de Liverdun et d'Hettange-Grande.

Abréviations

Ce document comprend un certain nombre d'abréviations qui sont répertoriées ici pour plus de clarté.

CCE(L) : Centre de conservation et d'étude (de Lorraine)

CTRA : Commission territoriale de la recherche archéologique

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EA : Entité archéologique

MCP : Modifications de consistance de projet (aussi mesures techniques)

OA : Opération archéologique

ONF : Office national des forêts

PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)

PCR : Projet collectif de recherche

RGE : Référentiel à grande échelle

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SIG : Système d'information géographique

SRA : Service régional de l'archéologie

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

ZPPA : Zone de présomption de prescription archéologique

1 Les ZPPA, un outil de gestion du territoire

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sont prévues par l'article L.522-5 du code du patrimoine. Celui-ci confie à l'État l'élaboration et la mise à jour de la carte archéologique nationale, destinée à rassembler et organiser l'ensemble des données archéologiques disponibles sur le territoire. Dans ce cadre, l'État peut définir des secteurs où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés nécessiter une prescription archéologique préalable (alinéa 2).

L'article R.523-6 précise les modalités de création de ces zones : un arrêté du préfet de région² délimite les périmètres dans lesquels les dossiers d'urbanisme (permis de construire, d'aménager ou de démolir) sont automatiquement transmis au service régional de l'archéologie (SRA). Les ZPPA remplissent ainsi une double fonction. D'une part, elles filtrent les dossiers soumis à l'avis du préfet de région et, par conséquent, ceux instruits par le SRA. D'autre part, elles constituent un outil d'information à destination des usagers (pétitionnaires comme aménageurs) en signalant la sensibilité archéologique d'un secteur.

1.1 Une région entièrement couverte

La Lorraine se distingue par la couverture intégrale de son territoire par les ZPPA. Les zonages lorrains ont été établis entre 2003 et 2005³, peu de temps après la promulgation de la loi sur l'archéologie préventive, avec une volonté particulière de s'emparer de cet outil. Cette dynamique s'est traduite par un maillage particulièrement resserré : le seuil maximal de saisine y est fixé à 3 000 m², un niveau considéré localement comme équivalent à une absence de zonage tant il demeure large.

La majorité des autres régions (ou ex-régions) appliquent un seuil maximal de 30 000 m², conformément à l'article R. 523-4 du code du patrimoine. Il existe une disparité entre les trois ex-régions qui forment le Grand Est : la Champagne et l'Alsace utilisent par défaut le seuil de 30 000 m². Des zonages y sont créés au fur et à mesure. La Champagne fait actuellement passer un certain nombre d'arrêtés de zonage en commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA). Le choix lorrain d'un maillage resserré a un réel impact sur la charge de travail des gestionnaires de territoire et peut expliquer que le taux de prescription y soit plus élevé que dans les deux autres ex-régions.

Les arrêtés de zonage archéologique lorrains regroupent les communes ou arrondissements selon un ou plusieurs seuils de saisine. Certaines communes sont entièrement couvertes par un zonage unique ; d'autres présentent un découpage interne avec deux ou trois seuils différenciés, notamment dans les secteurs urbains denses comme Metz ou Thionville. Lorsque plusieurs zones coexistent au sein d'une même commune, un document cartographique est annexé à l'arrêté préfectoral, avec un report à l'échelle cadastrale pour les espaces urbains (c'est le cas de Pont-à-Mousson, voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Département	Différents types de zonage :
Meurthe-et-Moselle (54)	(1) Pour 6 communes, qualifiées à très haut risque archéologique, l'ensemble du territoire constitue la zone de saisine fixée à 50 m². (2) Pour 14 communes, le territoire communal est découpé en plusieurs zones d'emprise : très haut risque archéologique (50 m²) et niveau le plus bas de saisine pour la Lorraine (3 000 m²). (3) Le reste du territoire départemental constitue une zone de saisine fixée à 3 000 m², les communes ont l'obligation de consulter le SRA pour des dossiers dont l'aménagement est égal ou supérieur à ce seuil.

² Les arrêtés de zonage des communes de Liverdun, Pont-à-Mousson et d'Hettange-Grande sont joints en annexe, respectivement 2.2.a., 2.3.a. et 3.2.a.

³ En annexes, la liste des communes avec zonages et seuils : Meurthe-et-Moselle (annexe 2.1) et Moselle (annexe 3.1).

Meuse (55)	(1) Pour 20 communes, qualifiées à haut risque archéologique, l'ensemble du territoire communal constitue la zone fixée à 1 000 m². (2) Pour 10 communes, qualifiées à très haut risque archéologique, l'ensemble du territoire communal constitue la zone de saisine fixée à 50 m². (3) Pour 39 communes, le territoire communal est découpé en plusieurs zones d'emprise à plus ou moins haut risque archéologique, dont chacune est soumise à un seuil de saisine différencié. (4) Le reste du territoire départemental constitue une zone de saisine fixée à 3 000 m², les communes ont l'obligation de consulter le SRA pour des dossiers dont l'aménagement est égal ou supérieur à ce seuil.
Moselle (57)	(1) Pour 11 communes, qualifiées à très haut risque archéologique, l'ensemble du territoire constitue la zone de saisine fixée à 50 m². (2) Pour 2 communes, le territoire communal est découpé en trois zones d'emprise : sensibilité affirmée (0 m²) ou très haut risque archéologique (50 m²), haut risque (1 000 m²) et niveau le plus bas de saisine pour la Lorraine (3 000 m²). (3) Pour 31 communes, le territoire communal est découpé en deux zones d'emprise : très haut risque archéologique (50 m²) et niveau le plus bas de saisine pour la Lorraine (3 000 m²). (4) Le reste du territoire départemental constitue une zone de saisine fixée à 3 000 m², les communes ont l'obligation de consulter le SRA pour des dossiers dont l'aménagement est égal ou supérieur à ce seuil.
Vosges (88)	(1) Pour une commune très sensible, l'ensemble du territoire constitue la zone de saisine fixée à 1 m². (2) Pour 29 communes, le territoire communal est découpé en deux zones d'emprise qui peuvent être : sensibilité affirmée (1 m²), très haut risque archéologique (50 m²), haut risque (300 m²) et niveau le plus bas de saisine pour la Lorraine (3 000 m²). (3) Le reste du territoire départemental constitue une zone de saisine fixée à 3 000 m², les communes ont l'obligation de consulter le SRA pour des dossiers dont l'aménagement est égal ou supérieur à ce seuil.

Si les zonages que j'ai proposés aboutissent, une catégorie supplémentaire pourrait donc être créée avec des communes possédant quatre zones d'emprises. Ces zones se fondent sur l'existant dans le cas de Pont-à-Mousson ou la concentration des entités archéologiques (EA) sur certains secteurs, par exemple au niveau des centres historiques (Hettange-Grande et Liverdun). L'ajout de zones à haut risque (1 000 m²) et des zones d'exclusion devraient permettre de rationaliser la transmission des dossiers d'urbanisme au SRA. Toutes les communes conservant le seuil de 3 000 m² sur les zones non concernées par les seuils précédemment mentionnées.

En effet, le seuil de 3 000 m² a permis de capter des aménagements dans des secteurs où il n'existait pas (encore) d'indice de sites. Si les grands projets linéaires (LGV, axes routiers) auraient été interceptés même avec un seuil de 30 000 m², ça n'aurait pas été le cas de nombreux lotissements dont l'emprise se situe entre 3 000 et 30 000 m².

Toutefois, le zonage de 2003-2005 reposait principalement sur la connaissance des sites antiques sans systématiquement prendre en compte certaines villes médiévales ou modernes. La révision de zonage se doit d'accompagner l'évolution de notre perception sur le patrimoine tout en intégrant tout nouvel indice archéologique.

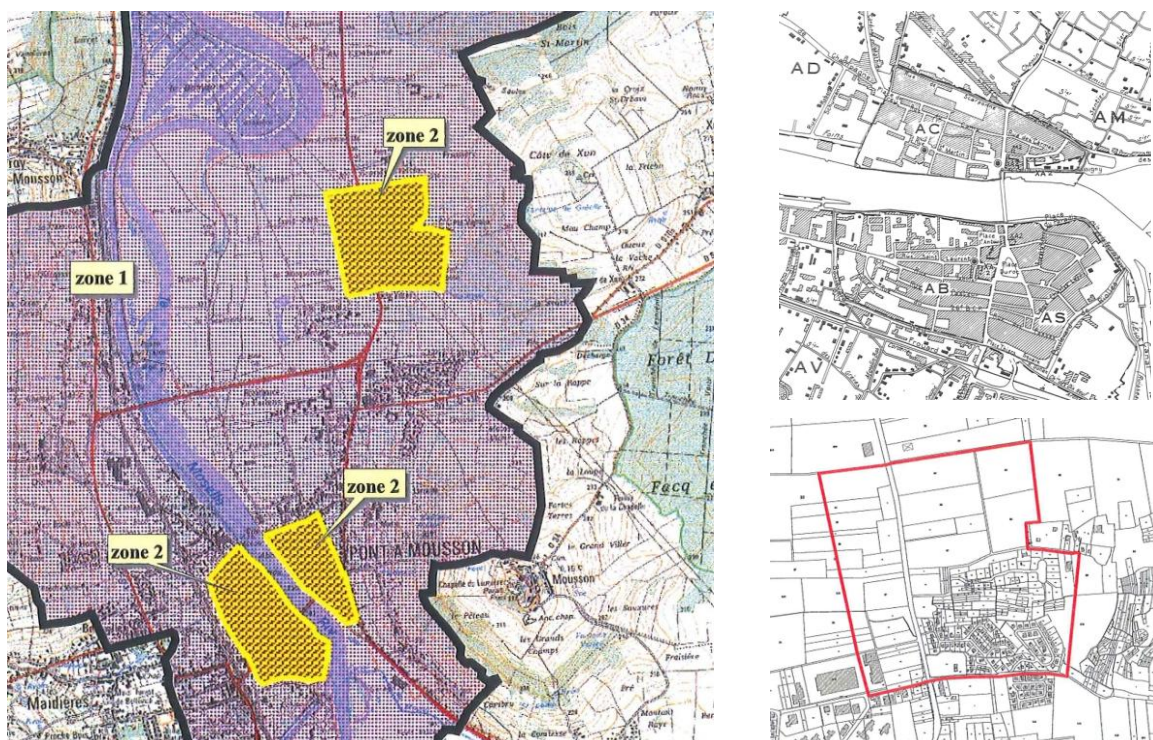


Illustration 2. Extraits des documents graphiques annexés à l'arrêté de zonage de Pont-à-Mousson (le centre-ville en haut, le site de La Vitree en bas à droite).

1.2 Pourquoi et comment redéfinir les seuils ?

1.2.1 Une nécessaire actualisation

Le zonage archéologique a été pensé comme un outil dynamique. Cela suppose de le réévaluer régulièrement afin qu'il reste en cohérence avec l'évolution des connaissances scientifiques et la politique de gestion des services régionaux de l'archéologie. Une telle révision constitue un travail essentiel mais aussi de longue haleine qu'il est difficile de réaliser en parallèle des missions quotidiennes, sauf à engager une démarche de révision forte à l'échelle d'un département ou d'une (ex-)région.

La délimitation des zones repose sur les données de la carte archéologique nationale, enrichie en continu par les opérations d'archéologie préventive et programmée et les prospections. Chaque arrêté de zonage reflète donc un état des connaissances à un instant donné, ainsi qu'une stratégie de gestion des territoires. Or, les données archéologiques ont été profondément renouvelées ces vingt dernières années, rendant nécessaire une révision des ZPPA.

Cette révision répond à plusieurs enjeux complémentaires :

Des enjeux de traitement	L'accumulation de dossiers d'urbanisme, dont certains se révèlent sans pertinence archéologique (emprise trop petite, velux), a progressivement alourdi la charge de travail des agents prescripteurs et réduit l'efficacité de la politique de prescription. L'actualisation des seuils et des périmètres permettrait donc de mieux cibler les projets réellement susceptibles d'affecter le patrimoine archéologique, de limiter les saisines issues de secteurs systématiquement négatifs et d'éviter la mobilisation inutile des ressources du service pour des projets de très faible impact pour le sous-sol.
---------------------------------	---

Des enjeux scientifiques	La révision vise également à améliorer la capacité du SRA à capter les dossiers dans les communes où les informations étaient jusqu'ici insuffisantes. En affinant les périmètres et en ajustant les seuils, il devient possible d'alimenter plus efficacement la carte archéologique nationale et de renforcer la cohérence de la politique de connaissance du territoire.
Des enjeux liés à l'historique des opérations	Depuis 2003-2005, de nombreuses opérations de diagnostic et de fouille ont été réalisées, modifiant en profondeur la compréhension des territoires. La révision permet d'intégrer ces résultats : (1) Les parcelles déjà sondées ou fouillées et dépourvues d'enjeux peuvent être libérées de contraintes. (2) À l'inverse, les secteurs ayant livré des découvertes significatives peuvent justifier une surveillance renforcée ou une extension du zonage. Cette mise à jour garantit que le zonage reflète fidèlement l'état actuel des connaissances.
Des enjeux territoriaux	Les transformations de l'aménagement du territoire doivent également être prises en compte. Certains espaces ont perdu leur intérêt archéologique en raison de remaniements profonds, tandis que d'autres notamment les « dents creuses » urbaines ou périurbaines sont devenus stratégiques, en particulier dans le contexte de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) issue de la loi « Climat et résilience ». Le zonage doit donc s'adapter aux dynamiques contemporaines de construction, de densification et de renouvellement urbain en s'appuyant par exemple sur les documents de planification et d'urbanisme : schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), schémas de cohérence territoriale (SCoT) et surtout plans locaux d'urbanisme (PLU).

Dans ce cadre, la priorité a été donnée aux deux départements les plus actifs en termes d'aménagement : la Moselle (57) et la Meurthe-et-Moselle (54).

1.2.2 Un travail déjà engagé

Entre avril et juin, le SRA de Metz a recruté une personne en CDD, Charline Moncomble, chargée d'initier la révision du zonage de plusieurs communes de Meurthe-et-Moselle (Dieulouard et Baccarat-Deneuvre). Ce premier travail a mis en évidence une difficulté majeure : l'absence de marche à suivre opérationnelle et systématique. L'élaboration d'une méthode a demandé un certain temps d'autant plus que les approches pertinentes pour une commune ne sont pas toujours transposables à une autre du fait de leurs histoires et dynamiques propres. À cela s'ajoutent des disparités entre départements, tant dans l'organisation des dossiers papiers et numériques que dans la disponibilité des ressources documentaires.

Le choix des communes à traiter a fait l'objet de discussions entre les gestionnaires de territoire. En Meurthe-et-Moselle, Liverdun s'est imposée comme priorité : il s'agissait de la deuxième commune dans la liste, classée à très haut risque archéologique, avec un seuil de saisine fixé à 50 m² sur l'ensemble de son territoire. Le travail mené sur la commune de Pont-à-Mousson, réalisé en fin de stage, s'inscrivait dans la continuité de ce qu'avait fait Charline Moncomble, elle aussi à la fin de son contrat. En Moselle, les gestionnaires de territoire ont souhaité se concentrer sur la zone la plus dynamique du département, située au nord de Metz, à la frontière avec le Luxembourg. Dans ce secteur, Hettange-Grande était la seule commune dont le seuil de saisine était fixé à 50 m² sur l'ensemble du territoire communal.

La révision du zonage a nécessité une réflexion sur le choix des seuils de saisine, en fonction des types de projets que le SRA souhaitait ou non capter et des enjeux archéologiques locaux. À titre indicatif, voici ce qui a pu ressortir des échanges à ce sujet :

- (1) Petits ouvrages (garages, abris de jardin) : seuil autour de 20 m², à ajuster selon la sensibilité du secteur (ex. cœur de ville médiévale).
- (2) Maisons individuelles : seuils de l'ordre de quelques dizaines à une centaine de m².
- (3) Entrepôts, immeubles, bâtiments de grande emprise : seuils à partir de 500 m².
- (4) Lotissements ou opérations d'aménagement étendues : seuils entre 10 000 et 20 000 m², selon la typologie du projet.

Après avoir repensé les seuils, il fallait se poser la question de la délimitation des zones. Les îlots urbains et les cœurs historiques ont généralement été regroupés dans le seuil le plus bas. Certains secteurs ont été volontairement exclus, comme les zones industrielles à renouvellement rapide, souvent déjà remaniées, ou les lotissements déjà diagnostiqués négativement ou fouillés.

Les zones intermédiaires ont fait l'objet d'une réflexion au cas par cas, en fonction de la nature des espaces (agricoles, naturelles, humides, etc.), du nombre d'entités archéologiques attestées dans le secteur et des résultats des opérations archéologiques antérieures. Par exemple, les anciennes gravières des boucles de la Moselle, exploitées entre les années 1950 et 2000, ont souvent perdu leurs niveaux archéologiques, justifiant un seuil relativement élevé. Les zones gelées par des modifications de consistance de projet (MCP ou mesures techniques) demeurent à surveiller. Les carrières, en raison de leurs impacts importants, peuvent être maintenues avec un seuil haut. Cependant, à titre d'exemple, une zone d'exclusion englobant des carrières a été définie à Pont-à-Mousson, celles-ci ne présentant plus d'intérêt archéologique, affirmé par les résultats de plusieurs opérations préventives.

Cette théorie plus ou moins acquise, il a fallu se pencher sur la mise en pratique. Un nouveau défi à relever !

2 Une réflexion méthodologique permanente

Contrairement à la Champagne où des zonages sont créés *ex nihilo*, mon travail consistait à partir d'un existant, certes daté, et à le réviser pour l'adapter au mieux aux réalités actuelles des aménagements et à la politique de gestion de ces territoires. Cette démarche impliquait de comprendre en profondeur les logiques du zonage initial, de mettre en évidence ses limites éventuelles et de proposer des ajustements cohérents.

Il m'a fallu un certain temps pour réaliser un premier zonage. Malgré la méthodologie rédigée par Charline Moncomble et nos échanges précieux par mail, il m'a fallu m'approprier cette méthode, saisir les particularités de chaque commune, transposer les principes généraux aux contextes locaux afin d'établir un zonage qui soit propre à chaque commune. La prise en main progressive des outils, les recherches documentaires et les séances de mise en commun ont été autant d'étapes inévitables. Elles ont nécessité du temps, mais elles ont permis d'aboutir à des zonages construits dans une dynamique collégiale et que j'espère scientifiquement solides.

L'objectif final de ce travail était double : réaliser une cartographie présentant le nouveau zonage et les seuils associés et rédiger une notice argumentaire explicitant les choix opérés. En parallèle, j'ai également produit un dossier documentaire comprenant une notice historique, une analyse de l'évolution de l'urbanisme, autant d'outils nécessaires à la compréhension de la commune permettant de réaliser un zonage pertinent.

2.1 Traiter les données

Les différentes étapes du travail ne se sont pas succédé de manière strictement linéaire. Mon avancée dépendait notamment des séances de travail avec la chargée de la carte archéologique, indispensables pour l'étude des dossiers communaux et la consultation des données Patriarche. Entre ces séances, je progressais sur la documentation historique, urbanistique et scientifique.

2.1.1 Compiler ...

Cette étape a été la plus chronophage avec la prise en main des différents outils. En dépit des pistes fournies par la méthodologie de Charline et les indications des gestionnaires de territoire, il était essentiel que je prenne le temps de comprendre la nature et la portée des documents qui s'offraient à moi. Se confronter pour la première fois à un PLU n'est pas une mince affaire et savoir quelles informations en tirer m'a parfois donné du fil à retordre. Cependant, identifier les informations utiles et savoir les interpréter pour une première commune m'a permis d'aborder la deuxième avec plus d'aisance.

Le fait d'avoir étudié deux communes aussi différentes qu'Hettange-Grande et Liverdun m'a menée à adapter ma manière de compiler les données⁴. J'ai pu utiliser les mêmes ressources sans pour autant faire appel aux mêmes outils. En cela, les premiers échanges avec les gestionnaires de territoire se sont avérés être extrêmement précieux puisqu'ils m'ont guidée dans mes recherches en m'orientant vers certaines ressources clefs. Pour prendre un exemple très concret, sur les conseils d'un collègue, j'ai utilisé l'outil de profil altimétrique sur Géoportail. Il m'a permis très concrètement de prendre conscience du pendage de la commune et d'en déduire que certains secteurs étaient très peu susceptibles d'accueillir des aménagements. Pour Hettange-Grande, la recherche documentaire a porté sur un tout autre aspect : il m'a fallu consulter les archives du cadastre allemand pour localiser certaines entités archéologiques dont les indications enregistrées étaient imprécises ou erronées. Pour Liverdun, c'est le passé industriel de la commune qui a nécessité une exploration approfondie.

⁴ Ceci est d'ailleurs perceptible si l'on compare le contenu des parties « Les ressources utilisées » des deux communes dans le document de travail (annexe 1).

2.1.2 ... mettre à jour les dossiers communaux ...

Au SRA de Metz, la carte archéologique existe sous deux formes complémentaires : un ensemble de dossiers papier, appelés localement « dossiers communaux » (cette appellation semble varier selon les régions), et leur équivalent numérique dans l'application Patriarche. Ces deux supports sont alimentés en parallèle, aussi régulièrement que possible, par la personne chargée de la carte archéologique.

En principe, chaque commune dispose d'un dossier communal papier structuré de la manière suivante (qui varie selon la taille de la commune et des informations que l'on possède) :

- Un premier sous-dossier regroupant la documentation générale : synthèse des entités archéologiques (EA) et opérations archéologiques (OA), cartes et plans, bibliographie.
- Un sous-dossier « à dépouiller ».
- Des pochettes classées par grandes périodes chronologiques où se trouvent les fiches des gisements archéologiques, identifiées par des codes couleur : Préhistoire, Protohistoire, Gallo-romain, Médiéval, Moderne et Contemporain (ces deux dernières périodes étant souvent réunies).
- Parfois, des dossiers spécifiques relatifs à des opérations ou à un secteur particulier, notamment dans les communes à forte activité archéologique.

La consultation et la mise à jour de ces dossiers a été une étape incontournable. Elles m'ont permis, d'une part, d'évaluer l'étendue de la documentation disponible pour chaque commune et, d'autre part, d'estimer la richesse archéologique du territoire et les types d'opérations qui ont permis de la révéler. Au fil de ce travail sur les dossiers communaux, je me suis fait la réflexion que les informations n'étaient pas toujours hiérarchisées selon leur pertinence. On pourrait par exemple estimer qu'une mention issue d'une monographie d'instituteur du XIX^e siècle ne possède pas la même valeur scientifique qu'une opération d'archéologie préventive récente. Cette réflexion a accompagné mon travail de révision du zonage, même si elle n'a pas donné lieu à un traitement concret par faute de temps.

Les entités archéologiques (EA)

L'examen croisé des dossiers papier et de Patriarche a rapidement révélé des décalages : certains gisements disposaient d'une fiche papier sans équivalent numérique, et inversement. Tous les gisements n'ont en effet pas été intégrés automatiquement à Patriarche. Par ailleurs, à une époque, un site couvrant plusieurs phases chronologiques faisait l'objet d'une seule fiche papier renvoyant à plusieurs numéros Patriarche... qui n'avaient pas d'équivalent papier. Sur la base de données, en revanche, un numéro distinct était attribué à chaque période d'occupation. Traiter ces cas de manière uniforme n'a pas toujours été simple, mais nous avons pu, dans un certain nombre de situations (au prix de quelques nœuds au cerveau), fusionner les données pour rendre l'ensemble plus cohérent et intelligible.

Le géoréférencement des gisements constituait un autre enjeu majeur. Il arrivait que la fiche papier mentionne une localisation, mais que l'entité soit positionnée par défaut au centre de la commune dans Patriarche. Il a donc fallu actualiser ces données. Dans certains cas, cela a été rapide. Dans d'autres, cela a pris plus de temps. À Hettange-Grande, par exemple, plusieurs gisements préhistoriques identifiés à l'issue d'une campagne de prospection n'étaient associés qu'à un lieu-dit vague. Nous avons finalement compris qu'il s'agissait de toponymes issus du cadastre allemand, parfois mal retranscrits, ce qui nous a permis de localiser une grande partie de ces entités après consultation des archives correspondantes (ça n'a pas été une mince affaire).

L'un des défis de ce travail a été de mener ces modifications de manière cohérente malgré des séances parfois espacées d'une semaine. Pour y parvenir, j'ai constitué un fichier Excel recensant l'ensemble des numéros de gisement, accompagné d'une légende permettant d'avoir une vision globale de l'état du dossier communal après dépouillement (voir Illustration 3). J'y indiquais principalement :

- La période du gisement en reprenant le code couleur des pochettes du dossier.

- Si ce gisement était ou non localisé : en m'appuyant sur le contenu du dossier communal mais aussi sur l'extraction de Patriarche.
- Si le gisement n'était pas localisé, une hypothèse ou la localisation parfois mentionnée sur la fiche papier.
- Les gisements non enregistrés sur Patriarche et que j'ai ajouté progressivement dans mon projet QGIS.
- Les EA présentes dans Patriarche mais dépourvues de fiche dans le dossier communal. Dans le cas de Liverdun, ces EA étaient (heureusement) localisées.

HETTANGE-GRANDE			Juliette Christophe		09/10/2025
N° de gisement		Légende			
1	37	Z2			
2	38	73	XX	Non localisé	
3	39	74	XX	Localisé	
4	40	75		1 sans n° de gisement (Indéterminé : "ne pas enregistrer")	
5	41	76		12 non enregistrés sur Patriarche	
6	42	77			
7	43	78		Préhistoire	Préhistoire non localisé
8	44	79		Protohistoire	Protohistoire non localisé
9	45	80		Gallo-romain	Gallo non localisé
10	46	81		Gallo-romain : secteur de l'agglomération	
11	47	82		Opérations distinctes	
12	48	83		Médiéval	
13	49	84		Contemporain	
14	50	85		Indéterminé	
15	51	86			
16	52	87			
17	53	88		EA n'apparaissant pas sur mon import :	
18	54	89			
19	55	90	6690 ; 57 323 0006	Localisé sur cadastre allemand	
20	56	91	12333 ; 57 323 0069	Cadastre allemand : 2 hypothèses	
21	57	92	21130 ; 57 323 0070	Cadastre allemand : 1 hypothèse	
22	58	93	21132 ; 57 323 0071	Cadastre allemand : 1 hypothèse	
23	59	94	21133 ; 57 323 0072	Sur le territoire de Soetrich ("les Oiseaux") mais où ?	
24	60	95	21135 ; 57 323 0074	Cadastre allemand : 1 hypothèse	
25	61	96	21136 ; 57 323 0075	Cadastre allemand : 1 hypothèse	
26	62	97	21134 ; 57 323 0093	Localisé sur cadastre allemand	
27	63	98	21125 ; 57 323 0010	Localisé sur cadastre allemand	
28	64	99	48946 ; 57 323 0039	12 rue Victor Hugo (OA n°12145)	
29	65	100	6696 ; 57 323 0012	Localisation floue, le document concerne-t-il la commune ?	
30	66	101	11475 ; 57 323 0085	Concerne le parcellaire, sur le territoire de Soestrich et HG	
31	67	102			
32	68	103			
33	69	104			
34	70	105			
35	71	106			
36					

Illustration 3. Bilan du dépouillement du dossier communal d'Hettange-Grande.

Les opérations archéologiques (OA)

Le traitement des opérations archéologiques s'est révélé, dans l'ensemble, plus rapide que celui sur les entités archéologiques. Les lacunes, lorsqu'elles existaient, restaient minimes⁵ car les opérations sont bien documentées, les rapports leur correspondant étaient pour la plupart numérisés et disponibles sur le serveur. Les difficultés concernaient surtout les opérations anciennes, menées entre les années 1960 et 1990, dont les dates ne correspondaient pas toujours aux rapports disponibles dans les compactus (Illustration 4).



Illustration 4. Compactus conservant les rapports d'opérations archéologiques par départements.

Pour certaines communes, comme Hettange-Grande, le document récapitulatif situé en tête du dossier communal s'est avéré particulièrement précieux : il détaillait les opérations et précisait leur caractère positif ou négatif, ce qui a considérablement accéléré le travail. En l'absence de ce document, plusieurs possibilités se sont présentées à moi :

- Consulter les rapports numérisés et particulièrement la notice scientifique qui résume les résultats de l'opération. Cependant, cette solution ne fonctionne que pour les opérations les plus récentes.
- Rechercher les versions papier dans les compactus. Pour cela, je faisais une liste des opérations avec des informations qui me permettait de les identifier (date, nom du ou de la responsable d'opération, commune voire lieu-dit) et notais leur positivité ou non avant de reporter cela dans QGis dans la colonne « Positivité ».

La consultation de rapports anciens m'a parfois questionnée. Certains documents antérieurs aux années 2000 mentionnaient en effet des vestiges modernes ou contemporains tout en concluant à une opération négative. Ce décalage, reflet de l'évolution relativement récente du regard porté sur ces périodes longtemps considérées comme secondaires, invite à revaloriser ces indications anciennes, car les vestiges découverts à l'époque, jugés gênants plutôt que dignes d'étude, n'ont pas bénéficié de l'attention accordée à ceux des périodes plus anciennes.

⁵ Les extractions utilisées pour Hettange-Grande et Liverdun dataient respectivement de 2022 et 2025. Pour la commune d'Hettange-Grande j'ai ainsi dû créer des *shapes* pour les opérations les plus récentes.

2.1.3 ... puis analyser les données

Une fois les données organisées dans le projet QGis, l'étape suivante consistait à les étudier et à les croiser. L'analyse reposait sur la superposition des différentes couches d'information, la consultation du dossier communal, l'examen des rapports de diagnostic ou de fouille et l'exploitation des données contenues dans les tables d'attributs. L'objectif étant d'identifier les secteurs sensibles.

J'ai d'abord exploré les ressources cartographiques afin d'obtenir une première approche du territoire et de m'en imprégner. Dans un second temps, j'ai consulté documents scientifiques (rapports d'opérations, publications, monographies, etc.) et autres ressources en ligne (plateforme ouverture du patrimoine, indices des cavités, PLU(i), etc.). J'ai tiré de l'ensemble les éléments qui ont permis d'enrichir ma connaissance du contexte local et de mieux appréhender les dynamiques d'occupation du sol anciennes et actuelles.

À la demande d'un gestionnaire de territoire, et parce que cela contribuait à justifier la révision du zonage, j'ai également réalisé un état des lieux des dossiers d'urbanisme traités par le SRA pour les communes de Liverdun et d'Hettange-Grande. Cet exercice n'était pas forcément nécessaire, mais il m'a permis de me plonger dans l'instruction des dossiers de ces dernières décennies. J'ai pu mieux appréhender la politique de prescription appliquée sur ces territoires, identifier les secteurs les plus concernés par les actes d'urbanisme et comprendre les grandes tendances d'aménagement.

Ce travail statistique a mis en évidence un taux très élevé de dossiers pour lesquels le SRA a émis une réponse « 1A », c'est-à-dire un avis favorable à la poursuite des travaux sans prescription archéologique. À Liverdun, 88 % des dossiers (210 sur 238) relevaient de cette catégorie, 75 % (462 sur 614) à Hettange-Grande. Ces chiffres illustrent l'importance de réévaluer les seuils afin de limiter les saisines non pertinentes et de recentrer l'action du service sur les secteurs réellement sensibles (voir illustrations Illustration 5 et Illustration 6 : en vert, les dossiers dont le service se dessaisit).

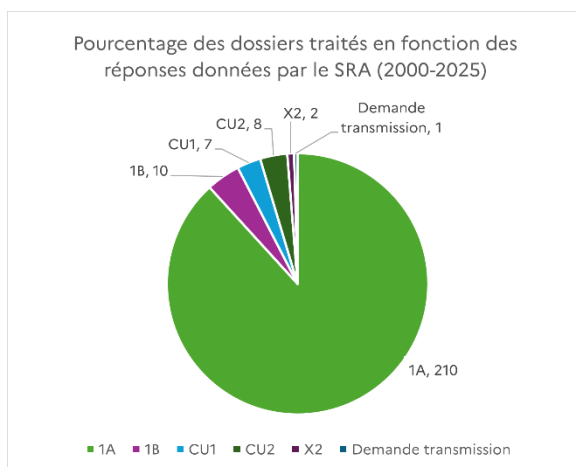


Illustration 5. Issue de l'état des lieux pour la commune de Liverdun (54).

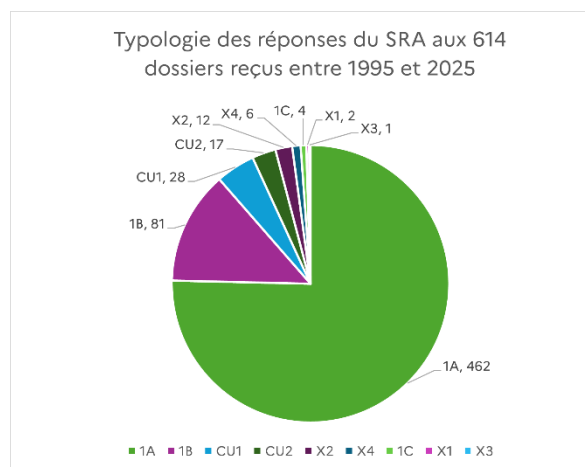


Illustration 6. Issue de l'état des lieux pour la commune d'Hettange-Grande (57).

J'aurais souhaité pousser plus loin cette analyse, en essayant de dégager des tendances liées aux types d'aménagements, aux documents d'urbanisme mobilisés ou aux superficies concernées. Cependant, je ne suis pas certaine que ces approfondissements auraient eu une quelconque pertinence pour la révision des ZPPA (sans doute davantage pour une étude sur la politique d'aménagement ou de gestion du territoire).

L'ensemble de ces éléments m'a permis d'identifier trois types de secteurs : ceux pour lesquels il est nécessaire de capter l'intégralité des dossiers, ceux où un seuil adapté permettra de cibler les petits et/ou grands aménagements et enfin ceux qui ne présentent plus d'intérêt archéologique et peuvent être *de facto* exclus du zonage.

2.2 Créer des fichiers de travail

2.2.1 Réaliser un document de suivi

Au départ, le document de suivi associé à chaque commune avait pour fonction d'être un simple outil méthodologique. J'y compilais des éléments repérés au fil de mes recherches, par exemple les anomalies observées sur les photographies aériennes⁶, que je ne pouvais ni intégrer à mon carnet de stage ni enregistrer de manière isolée dans un dossier numérique (l'information se serait perdue). L'objectif de cet outil était de disposer d'un support unique me permettant, en un seul coup d'œil, de retrouver les données que j'ai par la suite étoffées.

Au fur et à mesure de l'avancement du travail, j'y ajoutais des liens vers les ressources en ligne pertinentes (archives départementales, outils cartographiques, bases de données géologiques, etc.), ainsi que les informations glanées au fil de mes recherches. Ce document⁷ s'est rapidement transformé en véritable base documentaire pour l'étude de chaque commune et la révision de leur ZPPA.

Il est structuré en plusieurs parties comprenant :

- L'organisation générale du travail de révision : depuis le dossier numérique consacré aux ZPPA jusqu'au projet QGIS, précisant les pistes de symbologie et de mises en page des couches les plus pertinentes.
- L'ensemble des ressources disponibles sur le réseau comme en ligne, permettant d'enrichir nos connaissances du territoire communal.
- Un état des lieux des dossiers traités par le SRA au cours des dernières décennies.
- Une synthèse sur la commune réalisée sur la base du dossier communal, des rapports d'opérations préventives et de recherches complémentaires, notamment l'analyse de l'évolution de l'urbanisme réalisée sur la base des photographies aériennes.
- La notice argumentaire, issue de ce travail sur le zonage, figure à la fin du document (même si cette notice fait l'objet d'un fichier indépendant).

J'ai réalisé un document de suivi pour chaque des communes étudiées. J'ai fait le choix de dédoubler certaines parties (les premières majoritairement), partant du principe qu'une donnée est moins susceptible d'être perdue lorsqu'elle figure dans plusieurs fichiers rangés à des emplacements différents. Une version fusionnée des documents des trois communes traitées se trouve en annexe (annexe 1).

2.2.2 Réaliser le projet QGIS

En parallèle de la compilation d'informations et des séances de travail menées avec la chargée de la carte archéologique, j'ai construit un projet sur le logiciel QGIS, destiné à servir de support principal à la révision du zonage. Le logiciel est basé sur un principe de couches issues de sources diverses implémentées : extractions de Patriarche, données RGE (référentiel à grande échelle) ou calques créés à partir des données historiques ou d'éléments du PLU(i), etc. La mise en page et l'organisation visuelle étaient cruciales pour permettre une lecture claire de l'ensemble des informations nécessaires à l'identification des zones plus ou moins sensibles d'un point de vue archéologique.

J'ai utilisé le fonds de carte issu de SCAN 25, une collection d'images cartographiques au 1/25 000^e de l'IGN, disponible sur le serveur commun dont l'utilisation est conseillée par la circulaire n°2002/013 du 2 mai 2002 relative à l'archéologie préventive. Les données cadastrales, disponible sur Internet et mises à jour régulièrement, comprenant les parcelles, limites de commune et bâtiments constituaient les autres couches essentielles pour démarrer.

⁶ L'IGN permet un accès à un fonds historique constitué de près de quatre millions de cartes et de photographies aériennes grâce au service numérique « Remonter le temps », disponible gratuitement, en ligne : <http://remonterletemps.ign.fr/>.

⁷ Il se trouve en annexe 1.

Pour les entités archéologiques et les opérations archéologiques, j'ai utilisé les dernières extractions disponibles sur le réseau. J'ai ensuite retravaillé la symbologie en m'inspirant de celle mise en place par Charline Moncomble : des couleurs différentes pour les opérations positives ou négatives, un dégradé de couleurs pour les EA suivant leur période chronologique et une étiquette me permettant d'identifier rapidement la nature des vestiges. J'ai appliqué une logique similaire aux bâtiments, classés en fonction de leur année ou décennie de construction (voir Illustration 7).

Les informations pertinentes issues du PLU(i) ont également été intégrées. Il s'agit des zones d'aménagement à court, moyen ou long terme, en particulier dans les zones non encore construites. Ces secteurs doivent être particulièrement surveillés.

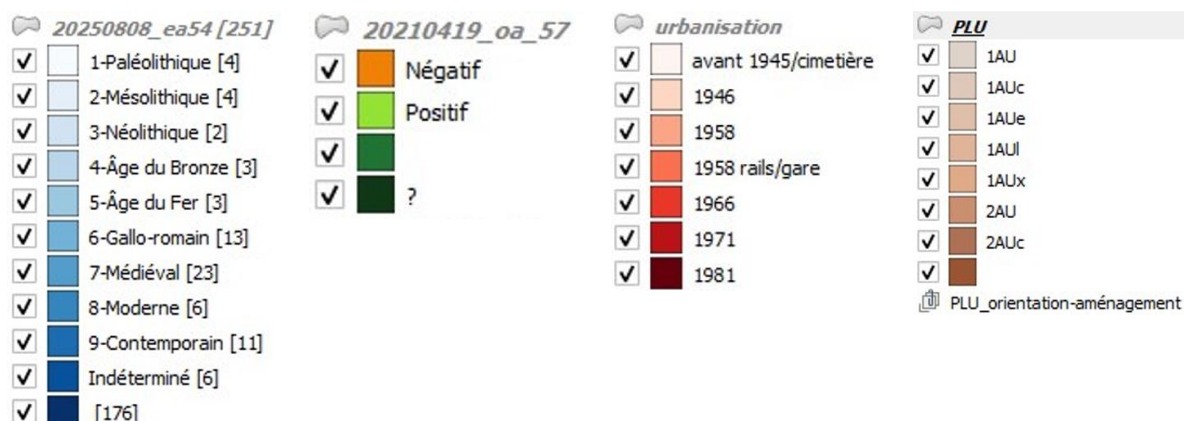


Illustration 7. Florilège des légendes des projets QGIS : entités archéologiques (Liverdun), opérations archéologiques (Hettange-Grande), évolution de l'urbanisme (Pont-à-Mousson) et éléments tirés du PLU (Hettange-Grande).

Au cœur du projet de révision, le projet QGIS devait permettre, en un seul coup d'œil d'identifier les secteurs à surveiller en priorité, ceux pouvant relever d'un seuil plus élevé et ceux susceptibles d'être exclus du zonage.

3 La concrétisation de ce travail

3.1 Le nouveau zonage

3.1.1 Cartographie

La cartographie m'a pris du temps. Une fois le logiciel maîtrisé (j'ai fait plusieurs découvertes en cours de route), il a fallu réfléchir à la manière de produire une synthèse cartographique cohérente et compréhensible pour moi et les gestionnaires de territoire avec lesquels j'ai travaillé. Celle-ci devait offrir un aperçu parlant de l'ensemble des informations discriminantes nécessaires à la réflexion sur le nouveau zonage afin d'exposer mon travail et mon argumentaire de façon la plus claire possible.

Le logiciel QGIS restait évidemment l'outil le plus efficace pour visualiser l'ensemble des données. Toutefois, certains fichiers enregistrés sur mon serveur local n'étaient pas accessibles depuis d'autres postes, ce qui a nécessité, lors de certaines réunions, de recourir à des impressions papier pour faciliter les échanges avec les gestionnaires de territoire. L'enjeu principal consistait à trouver un bon équilibre entre présentation d'un nombre suffisant d'informations pour éclairer l'analyse et un surplus qui aurait rendu l'ensemble illisible.

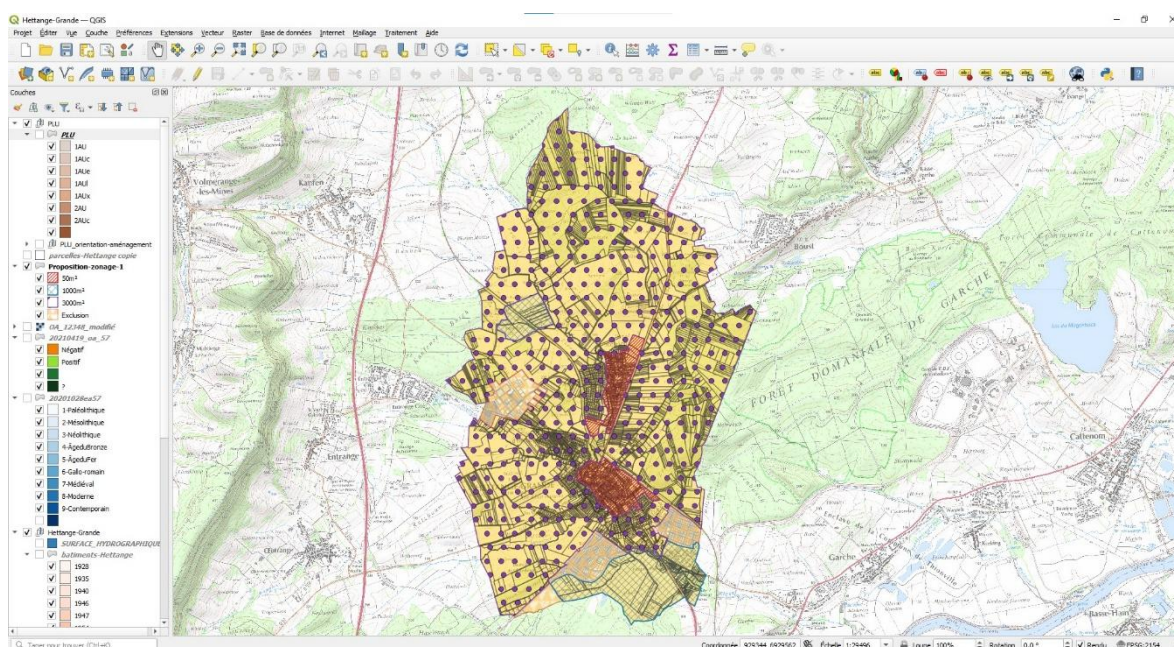


Illustration 8. Interface du projet QGIS pour la commune d'Hettange-Grande.

J'ai choisi de réaliser une carte par calque lors de la mise en page⁸. Ni l'impression sur papier A4 ni la visualisation sur écran ne permettant une lecture détaillée de cartes trop denses. J'ai donc privilégié des documents épurés, quitte à devoir naviguer entre plusieurs cartes (d'où l'importance d'intégrer titres et légendes).

3.1.2 Réfléchir collectivement

Réalisation d'une cartographie « arrondie »

Après la compilation des données, j'ai réalisé un premier zonage simple sur la base des zones existantes, des entités enregistrées dans la carte archéologique, des opérations réalisées (et leur résultat) ainsi que les indices fournis par les différentes ressources, notamment les PLU(i), qui signalent les secteurs soumis à une pression d'aménagement croissante.

⁸ Voir les synthèses cartographiques : annexes 2.2.c., 2.3 et 3.2.c.

Ce premier zonage avait pour objectif d'être présenté lors d'un rendez-vous avec un ou plusieurs gestionnaires de territoire du département concerné (Illustration 9). Il s'agissait d'exposer mes propositions, de les justifier et d'ouvrir la discussion. Ces échanges ont permis d'évaluer la pertinence d'inclure ou non certains secteurs, d'envisager l'ajout de seuils intermédiaires, comme celui de 1 000 m², que je n'avais pas initialement retenu, et de confronter mes hypothèses aux retours d'expérience précieux des prescripteurs.

L'une des difficultés majeures que j'ai rencontrées concernait la détermination des seuils adaptés à chaque zone et à chaque type d'aménagement : quels seuils permettent de capter un lotissement, une maison individuelle, un entrepôt, etc. Les échanges avec mes collègues ont été cruciaux pour affiner cette réflexion et parvenir à acquérir une vision plus opérationnelle.

Harmonisation du zonage

La seconde grande étape consistait à établir un zonage resserré, à la parcelle près, tenant compte des échanges précédents. Il s'agissait donc à la fois de :

- Rendre le zonage intelligible, en créant des continuités entre les zones présentant une cohérence topographique ou scientifique ou encore pour faciliter la lecture par le service instructeur.
- Procéder aux ajustements nécessaires, qu'il s'agisse de réduire certaines zones d'exclusion, d'ajouter un niveau de seuil ou de supprimer des secteurs jugés inopérants ou dont le potentiel archéologique avait probablement été détruit par des aménagements antérieurs.

Le cas de Liverdun illustre bien cette démarche progressive. Comme le montrent ces deux étapes de réflexions (illustrations 9 et 10), les discussions ont conduit à une réévaluation des zones et des seuils. Lors des premiers échanges avec un collègue, nous avons envisagé d'exclure l'ensemble des zones forestières, domaniales ou communales, en partant du principe que leur statut les protégeait des grands aménagements et que les relations avec l'Office national des forêts (ONF) permettraient de recevoir les dossiers nécessaires.

Cependant, un second entretien, réunissant cette fois-ci les deux gestionnaires de territoire, a permis de nuancer cette approche. Si les forêts sont effectivement protégées des projets de grande ampleur et si les études d'impact auraient été transmises au SRA, exclure ces zones aurait empêché de capter les dossiers relatifs aux infrastructures forestières (pistes, plateformes de travail, etc.) qui peuvent avoir un impact réel sur le sous-sol.

Nous avons donc décidé de zoner les forêts à 3 000 m², soit le seuil le plus élevé en Lorraine, et d'ajouter un seuil à 1 000 m² pour distinguer les secteurs particulièrement riches en entités archéologiques qui avaient initialement fait l'objet d'un zonage à 3 000 m². Cette délimitation permet au SRA de clairement faire ressortir ces zones par rapport aux autres et donc de signaler leur sensibilité archéologique au service instructeur.

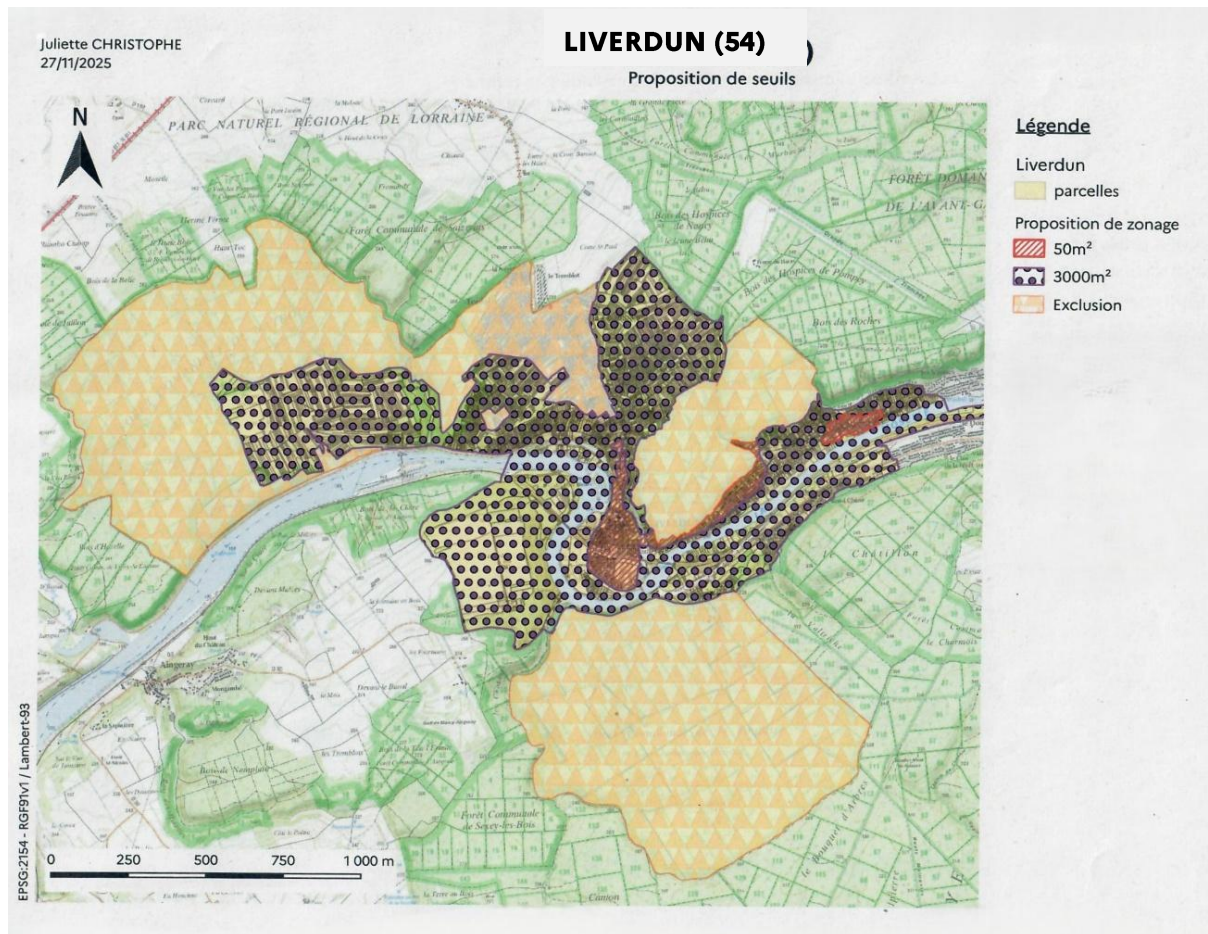


Illustration 9. Première proposition de zonage pour la commune de Liverdun (27 novembre 2025).

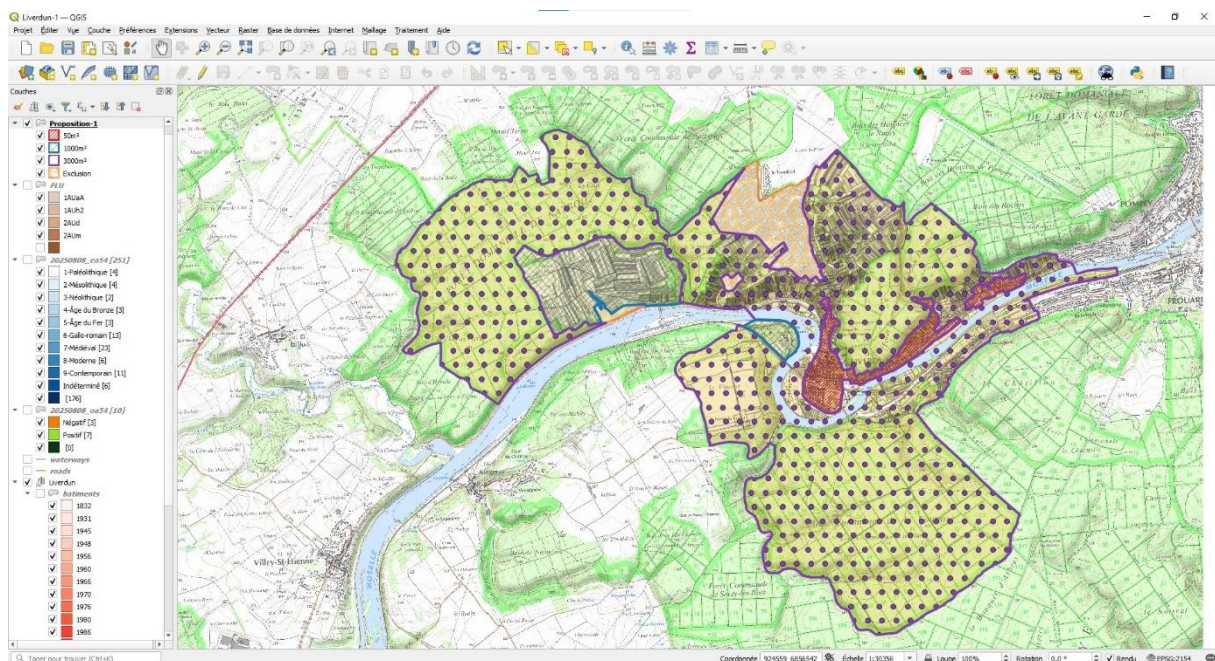


Illustration 10. Interface du logiciel QGIS pour la commune de Liverdun à la fin du travail de révision (05/12/2025).

3.2 Les annexes de l'arrêté

L'arrêté de zonage archéologique, en tant qu'outil de gestion, permet de réguler la masse de dossiers d'urbanisme transmis au préfet de région, tout en assurant une préservation efficace des éléments du patrimoine archéologique, qu'ils soient connus ou simplement présumés. Cet acte administratif ne se prononce toutefois pas sur la nature des prescriptions qui pourront être émises ultérieurement par les agents du service (prescription qui peut dépendre de nombreux facteurs).

3.2.1 Cartographie

La carte constitue l'élément le plus important de l'arrêté puisqu'elle conditionne la transmission ou non des actes d'urbanisme au SRA. Dans un monde idéal, la transmission d'un fichier QGis intégrant la couche du nouveau zonage faciliterait la lecture, notamment grâce à la table d'attributs comprenant les informations cadastrales (feuille, section, numéro de parcelle). Mais cette solution suppose une maîtrise minimale d'un SIG, ce qui, je pense, n'est pas toujours le cas des services instructeurs ou dans certaines mairies.

Il était donc indispensable de produire un document cartographique complet doté d'une symbologie stricte et lisible, y compris en cas d'impression en noir et blanc. Je me suis appuyée une fois de plus sur la symbologie élaborée par Charline Moncomble qui avait, je crois, déjà fait l'objet de quelques échanges en interne, en y apportant quelques modifications si nécessaires. En parallèle de la symbologie, les zones définies devaient être clairement délimitées, en suivant, par exemple, les contours des parcelles ou des axes routiers.

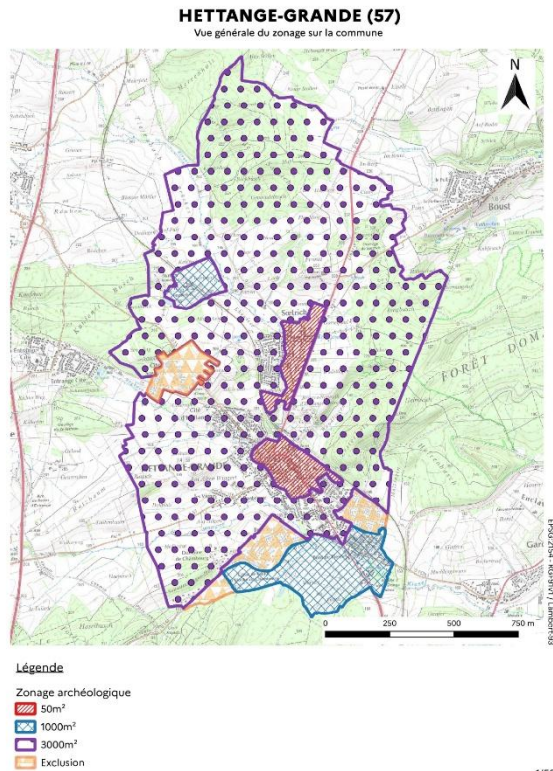
En complément d'une carte synthétique présentant le zonage à l'échelle communale, j'ai réalisé des extraits cartographiques suffisamment détaillées pour identifier précisément les parcelles incluses dans chaque seuil. J'ai choisi de présenter ces zooms seuil par seuil, avec un niveau d'agrandissement suffisant pour lire aisément les informations cadastrales, indiquées grâce aux étiquettes (Illustration 11).

3.2.2 La notice argumentaire

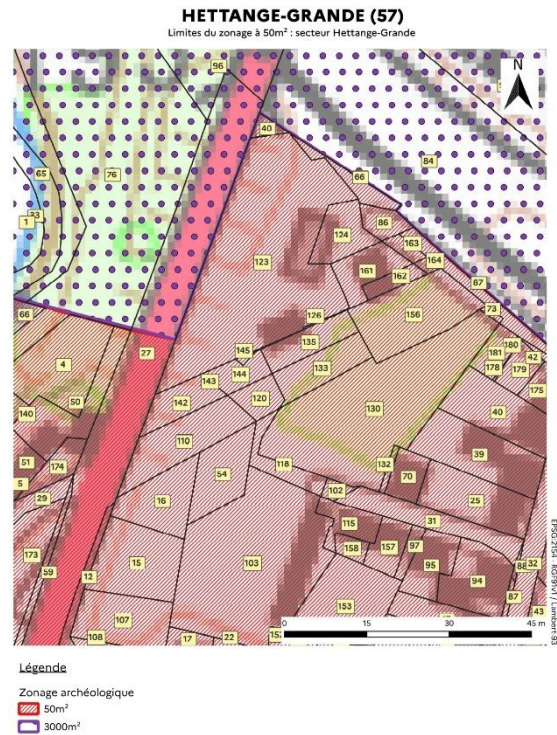
La notice argumentaire est une annexe à l'arrêté, au même titre que la carte. Elle a pour fonction de décrire et de justifier la délimitation des zones créées. Les sites documentés y sont mentionnés, le type de vestiges, leur datation, leur densité peut être précisé. Dans certains cas, leur localisation peut être ajoutée. L'objectif n'est pas de fournir une analyse exhaustive de chaque entité archéologique, mais d'expliquer clairement pourquoi le service a décidé d'un seuil donné à un endroit particulier. Elle doit permettre de comprendre la logique du zonage, sans entrer dans un niveau de détail qui relèverait plutôt du dossier communal ou des rapports d'opérations.

Pour l'élaboration des notices, je me suis appuyée sur les modèles des arrêtés existants (assez peu bavards) et sur des textes réalisés par Charline pour les communes de Dieulouard et Baccarat-Deneuvre. Il est possible d'adjoindre à cette notice des éléments d'explications internes (qui n'ont pas vocation à être divulgués au sein de l'arrêté) afin de préciser les choix de seuils ou les logiques de délimitation retenues.

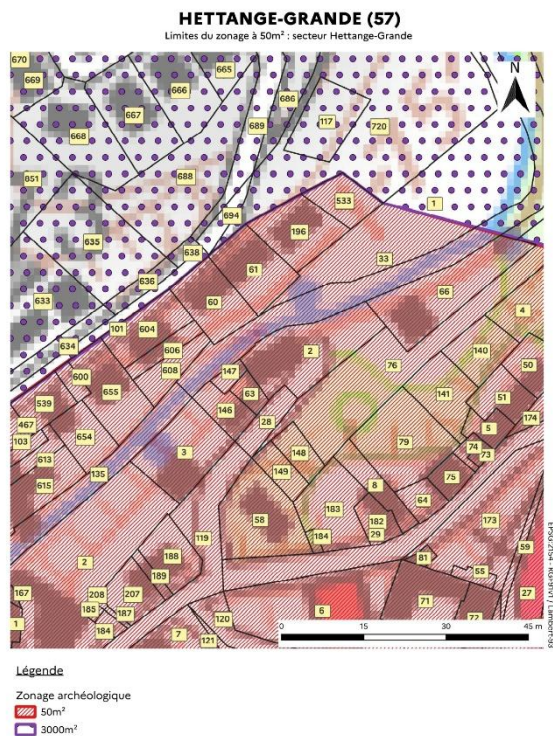
Elle constitue ainsi un outil de transparence pour les services instructeurs et les usagers mais aussi un support de cohérence scientifique et administrative.



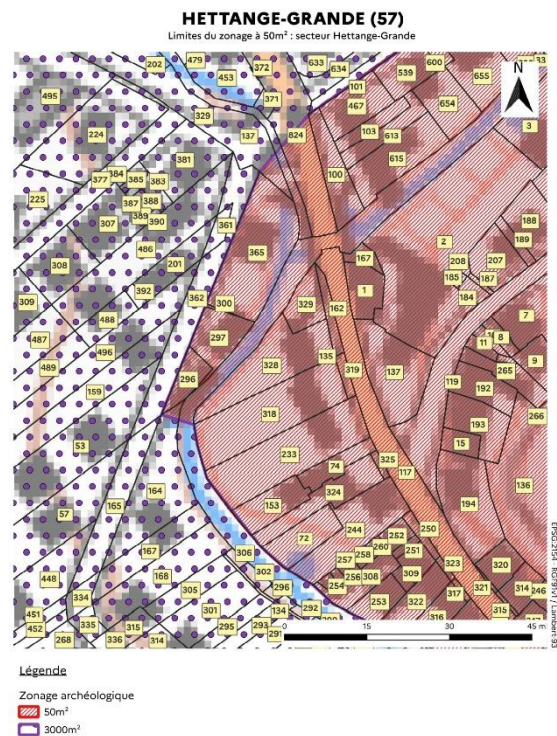
1/58



2/58



3/58



4/58

Illustration 11. Premières pages du document graphique annexé à l'arrêté présentant d'abord le zonage à l'échelle de la commune d'Hettange-Grande puis le détail par seuils.

Conclusion : ce n'est qu'un début !

Ce travail de révision des ZPPA en Lorraine, mené dans le cadre de mon stage de spécialité au SRA de Metz, s'inscrit dans une démarche indispensable d'un point de vue scientifique et administratif. Il a permis d'actualiser des zonages anciens à la lumière des connaissances archéologiques accumulées depuis vingt ans, tout en intégrant les dynamiques contemporaines d'aménagement du territoire.

La méthodologie élaborée, fondée sur l'analyse croisée des données issues de la carte archéologique, des documents d'urbanisme, des opérations archéologiques et des ressources historiques, a été progressivement affinée au fil des communes étudiées. Cette étude a reposé sur une articulation constante entre temps de travail en autonomie et échanges avec les agents prescripteurs et la personne en charge de la carte archéologique, dans une logique de co-construction.

La production d'un projet QGis aussi structuré que possible, de documents de suivi détaillés (peut-être trop ?), des annexes aux futurs arrêtés (notices argumentaires et cartographies) a permis d'aboutir à des propositions de zonages scientifiquement solides, actualisés, adaptés aux enjeux locaux et directement exploitables par les services instructeurs. Objets de discussion avec les collègues prescripteurs, j'ai pu présenter ces propositions à Philippe Kuchler lors d'un échange en fin de stage. Les livrables, présents en partie en annexe de ce rapport, ont été laissés au service. J'espère avoir été suffisamment claire et précise dans ces écrits pour que ce travail puisse se poursuivre.

Je n'ai pas un seul regret, si ce n'est qu'il aurait pu être pertinent d'initier ce travail par une visite de terrain. Je pense tout particulièrement à la commune de Liverdun, où une meilleure appréhension de la topographie *in situ* m'aurait sans doute permis de gagner du temps.

À l'issue de ce travail, les projets de révision de zonage doivent encore suivre plusieurs étapes administratives :

- L'avis de la Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA) doit être recueilli sur les projets de définition de zones de présomption de prescription archéologique préventives (article R.545-17 du code du patrimoine). La prochaine CTRA devrait avoir lieu début février 2026, les propositions de zonage de Liverdun et d'Hettange-Grande, que j'espère pouvoir présenter, sont prévues à l'ordre du jour.
- La production de l'arrêté préfectoral reste à finaliser : il pourra s'agir d'un arrêté modificatif⁹ ou d'un nouvel arrêté abrogeant le précédent, selon les choix retenus par le service. La décision n'avait pas encore été arrêtée à la fin de mon stage.
- Une fois signé, l'arrêté sera transmis au préfet du département concerné pour publication au Recueil des actes administratifs, puis adressé aux maires des communes intéressées. Ces derniers doivent procéder à son affichage en mairie pendant un mois à compter de sa réception. L'arrêté est également tenu à la disposition du public en mairie et en préfecture.

Droits d'auteur

© Institut national du patrimoine

⁹ La production d'un arrêté communal modifiant l'arrêté d'arrondissement datant de 2003 pour la commune de Liverdun est une solution envisagée.

Annexes

Annexe 1. Document de travail

Annexe 2. Documents concernant la Meurthe-et-Moselle (54)

- *Annexe 2.1. Zonage des communes de Meurthe-et-Moselle*
- *Annexe 2.2. Liverdun*
 - Arrêté de zonage de la commune.
 - Cartographie du nouveau zonage (extraits).
 - Synthèse cartographique.
 - Tableaux extraits de Patriarche après la mise à jour des EA et OA.
- *Annexe 2.3. Synthèse cartographique de Pont-à-Mousson*

Annexe 3. Documents concernant la Moselle (57)

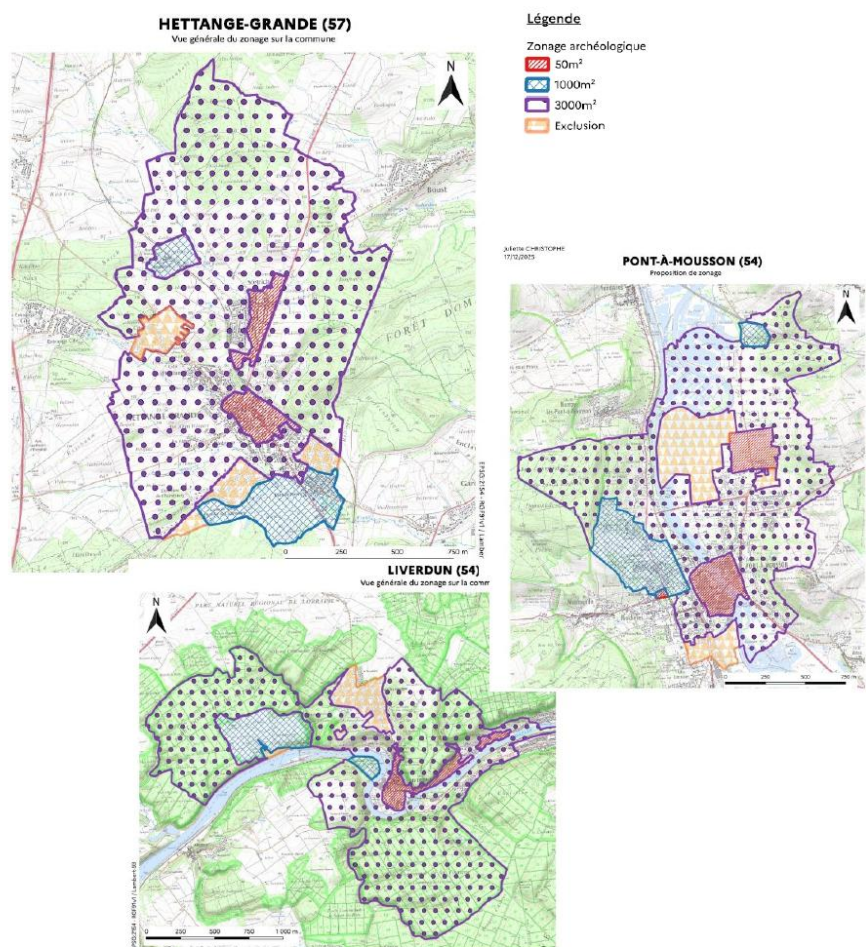
- *Annexe 3.1. Zonage des communes de Moselle*
- *Annexe 3.2. Hettange-Grande*
 - Arrêté de zonage de la commune.
 - Cartographie du nouveau zonage (extraits).
 - Synthèse cartographique.
 - Tableaux extraits de Patriarche après la mise à jour des EA et OA.

Annexe 1. Document de travail

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

DOCUMENT DE TRAVAIL

La révision des zonages de Liverdun, Hettange-Grande et Pont-à-Mousson



N.B. Ce fichier est une fusion harmonisée des fichiers laissés au service. Pour éviter toute perte d'information, il m'a semblé pertinent de distinguer les documents des deux communes, quitte à ce que certaines parties soient répétitives.

Table des matières

Introduction	4
Pourquoi ce document ?	4
Les grandes étapes du travail de révision	4
L'organisation du travail de révision des ZPPA	5
Organiser ses dossiers numériques	5
La réalisation du projet QGIS	8
Les couches indispensables	8
Caractériser les EA et OA	8
Proposer des zonages	11
Mettre en page	11
Liverdun	14
Les ressources utilisées	14
Cartographie	14
Données patrimoniales d'Hettange-Grande	15
Remonter le temps	17
Les forêts	20
Données du sous-sol et pollution	20
Urbanisme : PLUi et projets d'aménagement	22
Etat des lieux des dossiers traités par le SRA (1993-2025)	25
Rapports d'opérations	25
Les dossiers traités entre 1993 et 2025	25
La commune de Liverdun	29
Situation géographique	29
Historique	29
Développement urbain depuis le XIXe siècle	31
Notice argumentaire	32
Hettange-Grande	34
Les ressources utilisées	34
Cartographie	34
Données patrimoniales d'Hettange-Grande	36
Remonter le temps	39
Données du sous-sol et pollution	42
Urbanisme : PLU et projets d'aménagement	43
Etat des lieux des dossiers traités par le SRA (1995-2025)	45
Rapports d'opérations	45

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

Urba	45
La commune d'Hettange-Grande	49
Situation géographique	49
Historique.....	49
Développement urbain depuis le XIXe siècle	50
Notice argumentaire	52
Pont-à-Mousson	54
Les ressources utilisées	54
Cartographie.....	54
Urbanisme : PLU et projets d'aménagement.....	54
Notice argumentaire : Pont-à-Mousson.....	55

Introduction

Pourquoi ce document ?

Ce document a été conçu pour accompagner la révision des ZPPA des communes de Liverdun, Hettange-Grande et Pont-à-Mousson. La méthodologie réalisée par **Charline Moncomble** en juin 2025 et les échanges que nous avons eu par mail m'ont été d'une grande aide pour aborder ce travail (elle se trouve ici : [P:\Charline](#)). En parallèle, la rédaction de ce fichier m'a semblé indispensable pour réaliser le suivi de mes recherches, enregistrer certaines données qu'il était impossible d'inclure dans le fichier dédié à la révision des ZPPA sur le logiciel QGIS.

Il regroupe :

- Une partie générale :
 - Sur l'organisation du dossier numérique général sur les ZPPA.
 - Sur le projet QGIS et la manière dont rendre visuelles les informations pertinentes de chaque couche.
- Deux parties distinctes sur Liverdun puis Hettange-Grande, regroupant :
 - Les **ressources** disponibles sur le réseau et Internet permettant d'enrichir nos connaissances sur chacune des communes.
 - Un **état des lieux** des dossiers traités par le SRA durant ces trente dernières années.
 - Une **synthèse sur la commune** réalisée sur la base du dossier communal, des rapports d'opérations préventives et de recherches complémentaires, notamment l'analyse de l'évolution de l'urbanisme réalisée grâce aux photographies aériennes (Remonter le temps).
 - La **notice argumentaire** issue de ce travail sur le zonage figure à la fin du document. Cette notice fait l'objet d'un fichier indépendant, toutefois, il m'a semblé important de la conserver ici.

On trouvera les autres documents qui m'ont permis d'élaborer la révision dans la partie sur le dossier numérique (propre à mon travail sur les départements de Meurthe-et-Moselle et Moselle).

Les grandes étapes du travail de révision

Ces étapes ne se succèdent pas forcément, les indiquer ici permet d'avoir un aperçu de l'élaboration du travail.

- Amasser des informations sur la commune (ce travail de fond se fait en continu) :
 - Consulter les ressources : d'abord cartographique ce qui permet d'avoir une première approche du territoire, puis s'intéresser aux documents plus scientifiques (rapports d'opérations, publications, etc.).
 - Réaliser le projet QGIS en l'alimentant au fur et à mesure.
 - Echanger avec les collègues en charge du territoire concerné qui peuvent aiguiller vers des ressources pertinentes et adaptées à la localité.
- Consulter le dossier communal et le mettre à jour (localisation d'entités) avec l'aide précieuse de la personne en charge de la carte archéologique (réserver des créneaux dans l'emploi du temps).
- Il est possible de faire un état des lieux des dossiers traités par le SRA : il n'est pas forcément nécessaire, cela-dit cela m'a permis de mieux appréhender les dynamiques d'aménagement du territoire (quels secteurs étaient les plus concernés par les actes

d'urbanisme) et surtout de me rendre compte en quoi ce travail de révision était nécessaire ! (ce qui permet également de le justifier).

- Réaliser une proposition de zonage sur le projet QGIS après analyse des données amassées, échange(s) avec le ou les gestionnaire(s) de territoire (plusieurs fois) pour aboutir à un projet à présenter au chef de service.
- Après validation, prendre en compte les éventuels commentaires et réaliser les documents à annexer à l'arrêté.

L'organisation du travail de révision des ZPPA

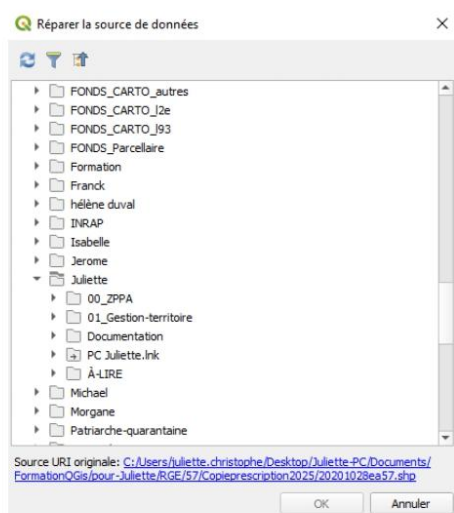
Organiser ses dossiers numériques

Afin d'avoir accès à mes documents sur n'importe quel poste, par exemple pour discuter de l'avancée de mon travail aux collègues, le dossier dédié à la révision a été créé sur le **réseau carte** ([\\srvfile3-d57](#)).

Ce que j'ai appris après ces mois de travail c'est que la réflexion sur la manière d'organiser ses dossiers numériques est essentielle et qu'elle doit se faire, si possible, le plus en amont possible pour éviter quelques désagréments et retrouver ses petits.

Un document résumant où est quoi peut être une manière d'enregistrer les documents aux bons endroits du premier coup.

!! Attention à l'organisation du/des dossier(s) numérique(s), notamment dans le cadre de l'utilisation de QGIS : chaque déplacement, changement de nom de fichier et donc du chemin, entraîne une erreur (qu'il est facile de résoudre mais dont la résolution devient chronophage si les erreurs se multiplient). À noter que pour optimiser l'utilisation du logiciel, certains fichiers ont été conservé sur le serveur local (c'est-à-dire sur mon ordinateur) ce qui pose un problème lors de la visualisation sur un autre poste.



Si le problème est rencontré, il y aura le symbole  à côté de la couche et lorsque l'on double-clique dessus, cette fenêtre s'ouvre.

« Réparer la source de données ».

Il suffit de retrouver le chemin du fichier, l'indication de l'emplacement initial (dont le chemin est interrompu) est indiquée en bas (en bleu).

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

Le dossier dédié aux ZPPA se trouve ici : [P:\Juliette\00_ZPPA](#).

Il comporte un ensemble de sous-dossiers :

00_Doc	Regroupe de la documentation générale, qui concerne l'ensemble de la révision. S'y trouvent : • Une copie de la méthodologie de révision des ZPPA rédigée par Charline (« Notice_revision_ZPPA »). • Des fichiers relatifs à QGIS : des styles de couche et des modèles de mise en page (voir la partie dédiée dans ce document pour les détails). • Des documents généraux, ex. le SRADDET Grand Est (qui n'a pas réellement été utilisé).
54_Meurthe-et-Moselle	À la racine on trouve un projet QGIS à l'échelle du département et également des sous-dossiers : 00_Fichiers : un dossier regroupant des fichiers propres au département : • Tous les fichiers que j'ai utilisés dans QGIS : cadastre, copies des extractions Patriarche EA et OA (cf. N.B. 2.) : en fait, il s'agit surtout du dossier dans lequel j'ai puisé les shapes que j'ai copiés pour les adapter à chaque commune sur laquelle j'ai travaillé (pour résumer : des copies de copies de copies). <u>Attention</u>, il est facile de se perdre dans les fichiers, peut-être serait-il pertinent de fonctionner selon un autre système. • Une copie du document URBATOR utilisé par les agents prescripteurs pour suivre le traitement des dossiers. • Un document .txt qui indique où se trouvent les fichiers d'origine des extractions (sur le serveur carte : Dpt54\SigRGE). • Une copie des documents relatifs au zonage du département (surtout les plans). • Un raccourci vers le dossier des cartes topo. Et ensuite un dossier propre à chaque commune : Livardun À la racine, les fichiers les plus importants pour la révision : le projet QGIS, la notice argumentaire ainsi que les .pdf des cartographies. Les dossiers : • Documentation : ce document, d'autres fichiers, captures d'écran qui ont permis d'avancer sur le travail de documentation de la commune. • Dossier-communal : les fichiers en lien avec la mise à jour du dossier papier dont un bilan dressé pour avoir un aperçu de l'état des dossiers papier et de l'extraction Patriarche (localisation, absence de dossier papier, etc.), les documents de synthèse EA et OA.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

	• PLUi : les documents relatifs au PLUi, des captures d'écran de certains documents de présentation ainsi que la shape correspondant aux orientations d'aménagement. • QGis : tous les fichiers des couches ajoutées au projet (la copie de la copie donc). • ZPPA : une copie de l'arrêté de zonage de la commune (un raccourci aurait été suffisant), la couche correspondant à la redéfinition des zones des seuils. Pont-à-Mousson À la racine, le projet QGis (qui est une copie de celui de Charline), l'équivalent de ce document de travail ainsi qu'une synthèse cartographique (incluant une première proposition de zonage). Les dossiers : • QGis : les cartes topo de la commune. • Un renvoi vers le dossier de Charline.
57_Moselle	Ce dossier est, par rapport à celui de Liverdun plus éclaté, l'organisation pourrait être rationalisée, des sous-dossiers réunis. À la racine se trouve un projet QGis général de la Moselle ainsi que des copies des documents Urba utilisés par les gestionnaires de territoire. 00_Copieprescription2025 : ce dossier regroupe les extractions EA et OA de Patriarche (une version datée de 2020, pas forcément à jour) ainsi qu'un shape des prescriptions. 01_Cadastre-BDTopo : les fichiers que j'ai utilisés dans QGis en dehors de ceux enregistrés dans le dossier précédent, soit : bâtiments, commune, parcelles, hydrographie, etc. 02_ZPPA : une copie des documents relatifs au zonage du département (surtout les plans). Un dossier sur la commune d'Hettange-Grande : Hettange-Grande À la racine, les fichiers les plus importants pour la révision : le projet QGis, la notice argumentaire les .pdf des cartographies (zonage, synthèse). Les dossiers : • Documentation : l'équivalent de ce document, d'autres fichiers (archives, cartes), captures d'écran qui ont permis d'avancer sur le travail de documentation de la commune. • Dossier-communal : les fichiers en lien avec la mise à jour du dossier papier dont un bilan dressé pour avoir un aperçu de l'état des dossiers papier et de l'extraction Patriarche (localisation, absence de dossier papier, etc.), les documents de synthèse EA et OA. • Patriarche : des extractions et listes de la base de données réalisées pendant le travail de révision du dossier communal.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

	• PLU : les documents relatifs au PLU et le shape correspondant aux orientations d'aménagement. • QGis : tous les fichiers des couches ajoutées au projet (la copie de la copie donc). • ZPPA : une copie de l'arrêté de zonage de la commune (un raccourci aurait été suffisant) ainsi que le <u>shape de la révision de zonage</u> (! il porte ce nom inadapté : « Zone-rurale_500-1000m² » que je n'ai pas réussi à changer en « Révision-zonage » par exemple...).
Charline - Raccourci	Un raccourci vers les dossiers de Charline (aussi sur le serveur carte). À la racine, on trouve sa méthodologie de révision des ZPPA et un diaporama présentant son travail. Les dossiers : • Baccarat-Deneuvre • cadastres • Dieulouard • Pont-à-mousson • Rosières-aux-Salines

N.B. 1. Pour éviter que le chemin ne soit trop long, il sera possible, à l'avenir de renommer les fichiers des départements en ne conservant que les chiffres. Mais, si vous avez suivi, cela aura donc une conséquence sur les fichiers des projets QGis (voir la partie dédiée au projet QGis).

N.B. 2. Comme l'avait fait Charline, j'ai copié (et modifiés) les fichiers qui correspondent aux extractions de Patriarche, et plus largement les fichiers que m'ont transmis les gestionnaires de territoire, afin que mon travail n'ait aucun impact sur le leur. Il m'était ainsi possible de manipuler ces dossiers sans risque et de les adapter à mes besoins.

La réalisation du projet QGis

Ce qui suit est valable pour la version 3.34.4 du logiciel QGis.

Ces petites indications ne se substituent pas à une vraie formation QGis mais peuvent s'avérer utiles pour rendre lisible les couches dans le cadre de ce travail (et plus globalement pour obtenir des informations sur les entités directement d'un coup d'œil, sans passer par l'icône « identifier des entités »  (Ctrl+Maj+I).

Les couches indispensables

Couches principales :

- | | | |
|-------------------------------------|---|------------------|
| ☒ |  | batiments |
| ☒ |  | parcelles |
| ☒ |  | COMMUNE |

D'autres couches sont intéressantes à créer : une reprenant les informations du PLU(i) (zones à urbaniser/aménager), l'autre donnant les grandes tendances d'urbanisme de la commune (avec « Remonter le temps »).

Caractériser les EA et OA

Lors de ce travail, j'ai repris les jeux de données qui étaient disponibles sur le serveur et donc pas forcément à jour. En fonction de la disponibilité de la personne en Carte archéologique, le mieux serait de pouvoir mettre à jour le dossier communal et Patriarche dans un premier temps

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

puis d'analyser les données (à jour, donc). Cela dit, c'est tout à fait faisable d'engager le travail sur les deux fronts, cela demande juste un tout petit peu plus de gymnastique mentale.

Trier les EA par périodes

Rassembler les EA par **périodes chronologiques** (ou ajouter l'année de construction aux bâtiments → sélection multiple en maintenant la touche MAJ, pour désélectionner maintenir la touche Ctrl) :

	Aller dans la table attributaire/des attributs .
	Ajouter un champ (Ctrl+W), ex. CHRONOLOGIE. - Augmenter la longueur (50 au lieu de 10). - Renseigner les lignes : - Donner un nom (avec un numéro, cela permet de classer les périodes dans l'ordre chronologique dans la légende associée, ex. 1-Paléo, 2-Néo, etc.). - Je me suis basée que sur le champ « CHRONO_DEB » pour attribuer la période. C'est un choix qui peut être discutable vu que certaines entités sont attestées sur plusieurs grandes périodes chronologiques. À voir en fonction des communes, l'ajout de certaines périodes peut être pertinent pour la lecture.
	Passer en mode Edition .
	Sélectionner la ou les entités à modifier : en les sélectionnant directement ou en jouant avec les outils (en inversant la sélection des entités par exemple > symbole E : un autre menu déroulant apparaît).
	Modifier les attributs de toutes les entités sélectionnées.

N.B. Il est aussi possible de sélectionner toutes les entités que l'on souhaite modifier puis de passer en mode Edition. On peut aussi modifier la catégorie souhaitée en passant par la table d'attribut (puis faire « modifier les attributs de toutes les entités sélectionnées mais la fenêtre qui s'affiche est moins compréhensible que celle qui apparaît lorsqu'on reste sur l'affichage de la carte, en passant par cet icône).

Changer la symbologie des EA par **sous-catégories** :

1)	Clic gauche sur la couche > Propriétés...
2)	Dans Symbologie, sélectionner Catégorisé (au lieu de « simple » : - Valeur : mettre le champ qui nous intéresse, ex. CHRONOLOGIE. - Symbole : [à définir en fonction de vos besoins : plage de couleur ou symboles] - Palette de couleur : dégradé. Dans le tableau qui se trouve en-dessous, il est possible de réarranger les périodes si elles ne sont pas dans l'ordre chronologique (si un chiffre a été indiqué, ce sera automatique).
3)	Elles apparaissent ensuite dans l'ordre et selon un dégradé de couleur prédéfini dans le panneau latéral des couches.

Les périodes issues de l'extraction Patriarche, ex. de Liverdun :

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

☒	☒	EURPAL-----	Paléolithique
☒	☒	EURPALPAA---	Paléolithique Ancien
☒	☒	EURPALPAF---	Paléolithique Final
☒	☒	EURPALPAM---	Paléolithique Moyen
☒	☒	EURPALPAS---	Paléolithique Supérieur
☒	☒	EURMES-----	Mésolithique
☒	☒	EURMESMEA---	Mésolithique Ancien
☒	☒	EURMESMEM---	Mésolithique Moyen
☒	☒	EURMESREC---	Mésolithique Récent
☒	☒	EURNEO-----	Néolithique
☒	☒	EURNEONEA---	Néolithique Ancien
☒	☒	EURNEONEF---	Néolithique Final
☒	☒	EURNEONEM---	Néolithique Moyen
☒	☒	EURNEONER---	Néolithique Récent
☒	☐	EURBRO-----	Bronze
☒	☐	EURBROBRA---	Bronze Ancien
☒	☐	EURBROBRF---	Bronze Final
☒	☐	EURBROBRM---	Bronze Moyen
☒	☐	EURFER-----	Âge du Fer
☒	☐	EURFERFE1---	Premier Âge du Fer
☒	☐	EURFERFE2---	Second Âge du Fer
☒	☐	EURGAL-----	Gallo-romain
☒	☐	EURGALBAS---	Bas Empire
☒	☐	EURGALHAU---	Haut Empire
☒	☐	EURIND-----	Indéterminé
☒	☐	EURMED-----	Epoque médiévale
☒	☐	EURMEDBMA---	Bas Moyen Âge
☒	☐	EURMEDHMA---	Haut Moyen Âge
☒	☐	EURMEDMAC---	Moyen Âge Classique
☒	☒	EURREC-----	Récent
☒	☒	EURRECCON---	Contemporaine
☒	☒	EURRECMOD---	Moderne
☒	☒		Toutes les autres valeurs

Distinguer les OA positives et négatives

Pour déterminer si une opération s'est avérée positive ou négative, il est possible de consulter le **document récapitulatif** qui se trouve dans le dossier communal (dans certains cas et suivant la date à laquelle il a été produit, c'est indiqué), ou le **rapport** (notamment la notice) qui se trouve soit sur le réseau (pour les opérations récentes), soit dans les compactus au rez-de-chaussée.

Pour les discriminer visuellement sur QGIS :

	Aller dans la table attributaire/des attributs .
	Ajouter un champ (Ctrl+W), ex. Positivité. - Donner un nom. - Augmenter la longueur (50 au lieu de 10).
	Possible de ne remplir que les opérations négatives, « toutes les autres valeurs » correspondront aux opérations positives.
	Symbologie : choisir des couleurs qui permettent de les distinguer (ex. vert/rouge).

Proposer des zonages

La réalisation de la première proposition de zonage est parfois difficile à appréhender. Les échanges avec les gestionnaires de territoire sont éclairant pour savoir adapter le seuil aux secteurs.

Dans la méthodologie de Charline (un pas à pas très clair), elle indiquait ceci :

- Zones urbaines anciennes avec fortes présences EA/OA → maillage très resserré (ex. 50 m²).
- Zones agricoles avec EA/OA → maillage resserré (ex. 1000 m²).
- Zones agricoles sans EA/OA → maillage large (ex. 3000 m²).
- OA négatives récentes ou terrains rendus → maillages larges (ex. 3000 m² ou plus) ou exclusion de la ZPPA.

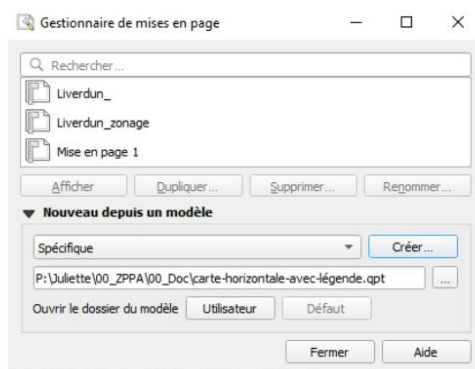
Une fois les zones les plus sensibles repérées, on peut passer à la proposition de zonage en :

- 1) Délimitant des parcelles entières, même si seule une partie est sensible, pour simplifier la lecture et l'application par les services instructeurs.
- 2) Privilégiant des îlots continus afin de faciliter la gestion des dossiers par les services instructeurs.
- 3) Evitant les zones isolées avec maillages identiques pour faciliter la cohérence territoriale.
- 4) Consultant les arrêtés de ZPPA existants pour harmoniser les propositions.

Mettre en page

- La mise en page dépend de la commune (et de ce que vous souhaitez mettre en évidence). Dans le cas d'Hettange-Grande et lorsque je souhaitais présenter la commune dans son ensemble, le format vertical était le plus approprié.
- Travail sur la **symbologie** et les zooms sur des zones pour la ZPPA (notamment, à termes, le document joint à l'arrêté) : elle doit être lisible par les services instructeurs, même en noir et blanc.
- Les modèles ainsi que les styles de mise en page ont été indispensables pour la visualisation (symbologie > styles) mais également pour le rendu du travail (modèles).

Pour créer une mise en page, appuyez sur le bouton  si vous souhaitez créer une **nouvelle mise en page** ou sur le bouton  pour accéder au **gestionnaire de mise en page** :



À première vue, on a l'impression que le gestionnaire de mises en page ne comprend que celles du projet en cours.

Eh non ! Il est bien possible de les retrouver. Il suffit d'aller dans la rubrique « Nouveau depuis un modèle », indiquer 'Spécifique', aller chercher le modèle grâce aux trois petits points (sur le serveur) et cliquer sur créer.

Une fenêtre s'ouvre alors, il faut indiquer le nom de la nouvelle mise en page et elle s'ajoutera automatique dans la liste (ici, ma dernière création a été nommée automatique « Mise en page 1 »).

Celles que j'ai créées et enregistrées se trouvent dans ce dossier : P:\Juliette\00_ZPPA\00_Doc.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

Modèles de mise en page (extension .qpt)	
carte-horizontale-avec-légende	Comme son nom l'indique, une page horizontale où se trouve une carte (avec barre d'échelle et flèche nord), un titre encadré et une légende placée sur la droite.
carte-horizontale-sans-légende	Le même modèle mais sans la légende, la carte prend toute la surface de la feuille.
modèle-plan-arrêté	Rien à voir avec les ZPPA mais m'a été utile pour la prescription : copié sur le modèle des plans annexés aux arrêtés du 57.
Pont-à-Mousson_ZonagepourCharline	Lors de mes échanges avec Charline (qui a travaillé avant moi sur les ZPPA) pour discuter des pistes de zonage de la commune de Pont-à-Mousson. Il n'était peut-être pas nécessaire de créer un modèle.
Proposition-zonage	Un document de travail (une carte verticale, barre d'échelle et flèche nord + un espaces de notes) : je pensais imprimer la carte et dessiner à la main mes propositions de zonage, finalement le numérique s'est avéré plus efficace.
Synthèse-carto-EA-OA-bât-PLU	Que j'aurais dû renommer « synthèse-carto_verticale » (pour la distinguer du modèle suivant) : il m'a permis de réaliser une synthèse cartographique de la commune avec une page dédiée à chaque couche ! EA, OA, évolution de l'urbanisme (bâtiments : résultat de mes observations sur Remonter le temps) et PLU (mise en évidence des zones à urbaniser). Une page peut s'y ajouter avec la proposition de zonage.
Synthèse-carto_horizontale	La même chose mais en version horizontale.
zonage-ensemble-détails	La mise en page que j'ai utilisée pour Liverdun comme document final (après validation de la proposition de zonage) car dans un format horizontal : comporte une première page avec le zonage sur toute la commune tandis que les suivantes permettent de visualiser les limites des autres zones (50m ² , 1000m ² et zone d'exclusion ; le reste de la commune étant zoné à 3000m ² , il n'était pas nécessaire de mettre en évidence les limites).
Styles (extension .qml)	
parcelles-contour-noir-etiquettes	Une première symbologie pour tenter de rendre visible le numéro des parcelles lors de zoom sur certaines zones (délimitation des zones à 50m ² , 1000m ² et extension).
parcelles-étiquettes_fond-jaune_noir-gras	La symbologie que j'ai utilisée pour la couche « parcelles » lors de la mise en page finale des zones de détails et qui permet de rendre visible le numéro de parcelle (au travers de l'étiquette).
QGis_parcelles-opacité	Un style qui joue sur l'opacité de la couche. Il ne s'avère peut-être pas très utile → voir s'il n'est pas plus efficace de créer un <u>thème</u> où les parcelles seraient à demi-opaque.
QGis_PLU	Palette de couleur dégradée (marron) avec quelques entrées de légende.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

QGis_symbologie-zonage	Symbologie que Charline avait réalisée, pour les seuils suivants : 50m ² , 1000m ² , 3000m ² et Exclusion.
QGis_symbologie-zonage_points-moyens	Sur la base de la symbologie précédente, les points ont été rétrécis afin d'améliorer la lisibilité, surtout lorsque des zooms étaient effectués.
zonage-traits-gras	La symbologie que j'ai utilisée pour mes mises en page finale : les points sont moyens et les délimitations des zones est plus visible/lisible.

N.B. en gras les modèles et styles que j'ai utilisés finalement.

/ Attention cependant : lorsque l'on reprend une mise en page, la carte ne s'affiche pas et si on en ajoute une manuellement ni la barre d'échelle, ni la flèche nord présentes dans le modèle ne sont reliées à cette nouvelle carte. Je pense qu'il existe un moyen pour éviter de passer par là et donc devoir réintégrer carte, barre et flèche (mais je n'ai pas eu le temps de le trouver).

Liverdun

Les ressources utilisées

Les ressources permettent d'organiser les données sur le projet QGIS. Il faut ensuite les étudier et les croiser entre elles. Pour cela, il faut analyser la superposition des différentes couches, s'appuyer sur le dossier communal (carte archéologique), les rapports de diagnostics ou de fouilles et les données de la table d'attributs pour identifier les zones sensibles. Tous ces éléments permettent d'isoler les zones plus ou moins sensibles.

Cartographie

Cartes TOPO

J'ai utilisé les cartes topo comme arrière-plan de mes projets QGIS. Elle se trouvent sur le serveur rge : [R:\SCAN25TOPO\54\TIF_54](#) ou [R:\SCAN25TOPO\57\TIF_57](#).

Les images correspondant aux communes sont les suivantes :

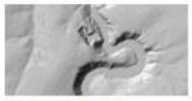
Liverdun	Hettange-Grande
- SC25_TOPO_0910_6860_L93 - SC25_TOPO_0920_6860_L93	- SC25_TOPO_0930_6940_L93 - SC25_TOPO_0930_6930_L93 - SC25_TOPO_0920_6940_L93 - SC25_TOPO_0920_6930_L93

En plus d'assurer une meilleure lisibilité, elles peuvent également fournir des éléments intéressants pour la lecture et la compréhension de la commune (relief, indications de bâtiments).

Géoportail : un passage obligatoire

En complément du fond de carte topo, le site Géoportail est un vrai atout tout au long du travail : pour la connaissance de la commune, la localisation de certaines entités (via les coordonnées).

Les fonds de cartes qui m'ont été les plus utiles :

	Fond de carte classique et actuel qui permet de s'y retrouver.		Utile pour comparaison avec la carte actuelle, identifier les industries (indiquées en noir hachuré), les pentes.
	Pour des informations sur les lieux dits, la topographie de la commune au XVIIIe siècle.		Surtout pour comprendre l'évolution urbaine, éventuellement des indications de lieux-dits.
	Pour comprendre la topographie, ex. si les pentes sont très importantes, il est peu probable que des aménagements soient envisagés.		Pour saisir la topographie.
	Couverture Lidar (pas sur toutes les communes), permet d'identifier / localiser		Autre couverture Lidar (moins précise).

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

	d'éventuelles EA non répertoriées).		
--	-------------------------------------	--	--

N.B. Toutes ne sont pas forcément affichées dans « cartes en cours ». Elles peuvent se retrouver en cliquant sur « + de données » via un menu déroulant où les onglets les plus pertinents sont les suivants :

- Culture et patrimoine.
- Développement durable, énergie : pour les espaces protégés → je n'ai pas utilisé ces cartes mais dans certaines communes, elles peuvent être utiles, en complément (les contraintes environnementales étant fortes dans le cas d'espaces ou d'espèces protégées, elles permettent de savoir où il est peu probable qu'un aménagement ait lieu).
- Territoires et transport :
 - Description du territoire : pour les pentes et la couverture Lidar.
 - Foncier, cadastre et urbanisme : parcelles cadastrales anciennes et actuelles.
 - Imagerie aérienne et satellitaire : vues aériennes anciennes et récentes.

D'autres **outils** de Géoportail peuvent être intéressants (panneau latéral de droite 

 Afficher des coordonnées	Afficher les coordonnées : m'a été utile lorsque j'ai voulu ajouter une EA sur mon projet QGis à partir d'une donnée BRGM pour laquelle je n'avais que les coordonnées.
 Mesurer une distance	Mesurer une distance : pour se rendre compte des .. distances !
 Mesurer une surface	Mesurer une surface : fonctionne aussi dans GQis en passant par le boulier mais plus simple d'utilisation (à mon sens) sur Géoportail.
 Établir un profil altimétrique	Établir un profil altimétrique : super utile pour les communes comme Liverdun pour se rendre compte des pentes et leur conséquence en termes d'archéologie (ex. colluvionnement) et d'aménagements (peu nombreux dans ces zones).

Archives du département de Meurthe-et-Moselle

Le site des archives départementales permet la visualisation des plans cadastraux napoléoniens de 1832. Ils ne m'ont pas particulièrement été utiles dans le cadre de ce travail (mis à part pour l'évolution de l'urbanisme) mais pourrait l'être pour d'autres communes.

Voici le lien Internet vers le cadastre : [ici](#).

Données patrimoniales d'Hettange-Grande

Atlas du patrimoine et POP

ZPPA

Seuil de 3000 m², arrondissement de Toul hors zones très sensibles comme **Liverdun** où seuil de 50 m² (arrêté 2003-330 du 31/07/2003).

Protection MH

Site classé ou inscrit Grand Est : AC2_Liverdun_ValleeDeLaMoselle.

Immeubles classés ou inscrits :

1. **Eglise Saint-Pierre**, [POP](#) : classée MH en 1924 (+ objets conservés dont orgue, orfèvrerie, peinture, etc.).
2. **Maison du Gouverneur**, [POP](#) : XVI^e siècle, classée MH en 1928.
3. **Maison dite Maison Benoît**, [POP](#) : XVI^e-XVII^e siècles, partiellement inscrite MH en 1926.
4. **Maison dite Maison Roger**, [POP](#) : XVI^e siècle, partiellement inscrite MH en 1926.
5. **Maison avec statue de la Vierge**, [POP](#) : XVI^e-XVII^e siècles, inscrite MH en 1932.
6. **Maison dite Maison Renard**, [POP](#) : partiellement inscrite MH en 1926.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

7. **Porte de Ville (ancienne), tour ronde**, [POP](#) : partiellement classée MH (porte de ville) et classée MH (tour ronde) en 1925 et 1928.
 8. **Presbytère**, [POP](#) : classé MH en 1924.
 9. **Domaine de la Garenne** (lieu-dit « La Garenne »), [POP](#).
 - Partiellement inscrit en 1994 et 1996.
 - Façades et toitures ; salle à manger au décor de mosaïques ; les deux pièces lambrissées du rez-de-chaussée : petit salon avec sa cheminée et petite salle à manger ; salle dite de conférence au deuxième étage ; ensemble des éléments de vitraux et verres colorés (cad. AZ 300) : inscription par arrêté du 25 février 1994.
 - Parc de la Garenne, y compris le château d'eau, la serre, les bancs et bassins (cad. AZ 292 à 295, 297 à 299, 302, 304, 391, 393, 412, 415, 416, 449 lieu-dit La Garenne, 395, 452, 454 lieu-dit Haut des Vannes, 397, 455, 456 lieu-dit Faux Lieu) : inscription par arrêté du 18 septembre 1996
 - Références cadastrales : 1994 AZ 292 à 295, 297 à 300, 302, 304, 391, 393, 395, 397, 412, 415, 416, 449, 452, 454 à 456.
 - 4^e quart du XIX^e siècle (1897) -1^{er} quart du XX^e siècle (1904).
 - Maison construite en 1897 pour Charles-Auguste Masson, reprise en 1904 par l'architecte Lucien Weissenburger ; les aménagements intérieurs et la décoration sont réalisés par l'ébéniste Eugène Vallin et le maître-verrier Jacques Gruber. Depuis 1993, le domaine est utilisé par un Centre d'aide par le Travail.
 - Propriété de l'Institution des Jeunes Aveugles de Nancy.
 10. **Maison dite Maison Fransot**, [POP](#) : XVI^e-XVII^e siècle, partiellement inscrite MH en 1926.
 11. **Maison dite Maison Weisberger**, [POP](#) : XVI^e-XVII^e siècle, partiellement inscrite MH en 1926.
 12. **Croix de mission**, [POP](#) : classée MH en 1932 → en dehors du centre bourg, pas concernée par le PDA du Centre médiéval.
- Protection au titre des **abords de MH** (périmètre délimité des abords, PDA) :
- PDA du Centre médiéval Liverdun (11 monuments historiques), arrêté préfectoral en 2021.
 - PDA du Domaine de la Garenne, arrêté préfectoral en 2021.

Inventaire

1. Usine de colles, puis conserverie de fruits et usine de confitures Lerebourg et Bisson puis Maternie Fruibourg, [POP](#).
2. Mine de fer de la Croisette ; haut fourneau ; fonderie de fonte ; grosse forge ; laminoir, [POP](#).
3. Usine de produits réfractaires Labesse, actuellement Pousseur, [POP](#).
4. Fonderie de fonte Noël, puis de Pont à Mousson, [POP](#).

Dossier communal

Le travail sur le dossier communal de Liverdun a été relativement rapide : il n'a fallu que géoréférencer certaines entités sur Patriarche (déjà localisées par les fiches papier) et créer huit fiches correspondant aux usines contemporaines et aux cavités relevées par le BRGM lorsqu'elles étaient anthropiques.

La réalisation d'un **bilan du dossier papier** a permis d'accélérer le processus lors de nos séances avec Isabelle. J'avais ainsi un aperçu des dossiers existants, quels numéros n'étaient pas attribués, à quels périodes les entités étaient rattachées, quelles entités n'étaient pas localisées (le terme « géoréférencées » est peut-être plus approprié).

Ce document est perfectible : le numéro unique Patriarche aurait été pratique à indiquer.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

Les séances de travail en carte archéo ont été nombreuses et nécessaires, impliquant une grande gymnastique mentale pour gérer les cas particuliers et la lenteur du logiciel Patriarche, notamment pour :

- Géoréférencer les entités qui ne l'étaient pas ou alors « au centre de la commune ».
- Créer ou harmoniser les fiches d'enregistrement.
- Imprimer les documents de synthèse à inclure en tête du dossier communal (qui ont été numérisés et déposés dans le dossier numérique).

LIVERDUN				Juliette Christophe	20/10/2025
N° de gisement	Légende				
1 37					
2 38	XX	Non localisé			
3 39	XX	Localisé			
4 40	XX	sans n° de gisement dans le dossier communal : 57, 58, 59, 64, 65, 70 (6)			
5 41		6 non enregistrés sur Patriarche (n° gisement : 20, 21, 28, 38, 46, 50)			
6 42					
7 43		Préhistoire	Préhistoire non localisé		
8 44		Protohistoire			
9 45		Gallo-romain	Gallo non localisé		
10 46		Médiéval	Médiéval non localisé		
11 47		Moderne et contemporain	Moderne et contemporain non localisé		
12 48		Indéterminé			
13 49		Opérations distinctes	EA liée à une opération mais pas dans la pochette		
14 50					
15 51					
16 52					
17 53	EA n'apparaissant pas sur mon import (25/08/2025) :			EA n'apparaissant pas sur la liste papier :	
18 54					
19 55	91254 ; 57 318 0038	Localisé dans le dossier communal		11	52
20 56	9137 ; 57 318 0021	Localisé dans le dossier communal ("à situer précisément")		18	56
21 57	9143 ; 54 318 0027	"Sous la côte" : pè "sous les Côtes" (cf. cadastre)		19	57
22 58	15714 ; 54 318 0046	Localisé dans le dossier communal (place de la Fontaine) : + de précision ?		20	60
23 59	15718 ; 54 318 0050	Localisé dans le dossier communal (rue de l'Eglise) : + de précision ?		22	61
24 60	9135 ; 54 318 0019	Localisation très large (impossible de circonscrire)		23	62
25 61	9136 ; 54 318 0020	Localisé dans le dossier communal		24	64
26 62	9144 ; 54 318 0028	Localisé dans le dossier communal		33	65
27 63				38	66
28 64				42	69
29 65	EA n'ayant pas de fiche dans le dossier communal :			43	
30 66					
31 67		57 Néolithique, année de découverte : 1866.			
32 68		58 Âge du Bronze-Âge du Fer, année de découverte : 1991.			
33 69		59 Médiéval, année de découverte : 1989.			
34 70		64 Médiéval, année de découverte : 1990.			
35 71		65 Médiéval, année de découverte : 1990.			
36		70 Néolithique.			

Remonter le temps

Afin d'établir l'évolution de la commune, j'ai utilisé cet outil pour déterminer à quelle date quels bâtiments et quartiers ont été construits. J'en ai profité pour enregistrer les anomalies que je pouvais observer afin de les identifier et analyser leur évolution.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

1945

Carrière des Miternes : je n'ai pas vraiment trouvé d'informations sur cette carrière, une simple photographie d'archives des « élèves de la 74ème promotion de l'Ecole forestière de Nancy en excursion à la carrière de Liverdun (Meurthe-et-Moselle) en 1900 » (disponible [ici](#)).



1948

Carrière des Miternes.



Défrichement à la limite des parcelles.



Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

1956

En haut, à droite de l'image : lieu de stockage ?

En bas, à gauche, usine de produits réfractaires Labesse « la Briqueterie ».



Evolution du bras de la Moselle (notamment un peu plus au sud, en face du domaine de la Garenne), éléments particuliers.



1966

Constructions / aménagement du terrain de l'autre côté du bras de la Moselle, en face de l'usine Labesse.

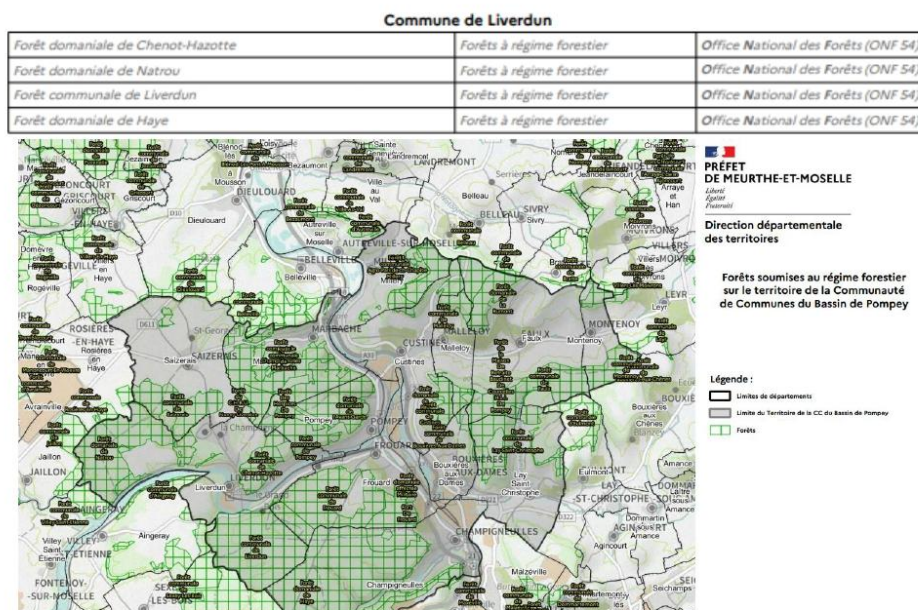


Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

Les forêts

À un moment donné, nous nous sommes questionnés sur le seuil à envisager pour les forêts (domaniales et communales régies par le code forestier ; et les forêts privées), s'il était possible de les exclure en partant du principe qu'aucun aménagement n'y aurait lieu ou, si c'était le cas, que le dossier nous serait transmis par l'ONF.

De fait, les études d'impact sont transmises au SRA mais pas les aménagements d'infrastructures (les pistes, les à-côtés, les plateformes de travail). Il a donc été décidé de zoner les massifs forestiers à 3000m².



Données du sous-sol et pollution

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) enregistre certaines informations et les met à disposition au travers d'un visualiseur cartographique, disponible en suivant le lien ci-dessous : <https://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>.

De nombreuses entrées sont visualisables, les plus pertinentes étant celles-ci :

- Amiante Environnemental > Carte des données ponctuelles amiante environnemental.
- Carrières et matériaux > **Ensemble des exploitations.**
- Dossiers du sous-sol BSS > **BSS – Ouvrages avec géologie initiale et documents (BRGM) :** environ 70 entités relevées, en majorité sur les rives de la Moselle (forage, puits). Indication de la localisation, de la date des travaux (1960-1970).
- Risques naturels > **cavités souterraines abandonnées non minières** : sont concernées des cavités naturelles, des ouvrages civils et un cas indéterminé (la plupart était déjà indiquées en tant qu'EA > création des entités sur QGIS).
- **Sites et sols (potentiellement) pollués :**
 - Anciens sites industriels et activités de service.
 - Sites pollués ou potentielles pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BA SOL).

Figure 1. Ouvrages avec géologie initiale et documents (InfoTerre - BRGM).

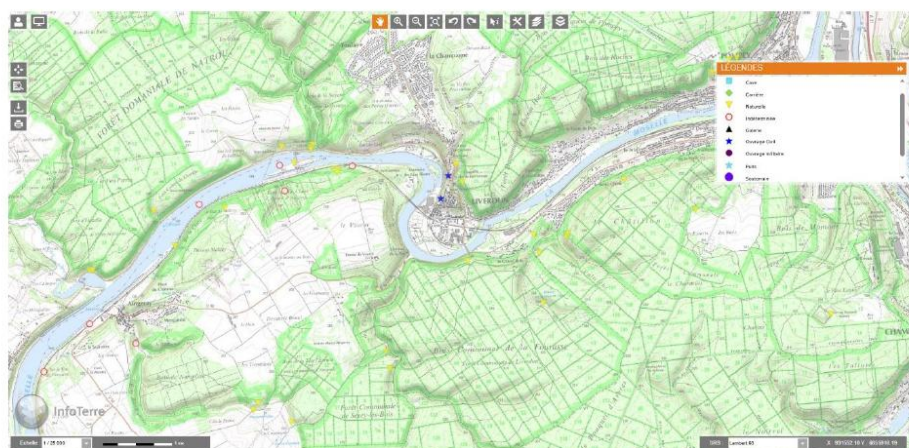


Figure 2. Cavités souterraines abandonnées, non minières (InfoTerre - BRGM).

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

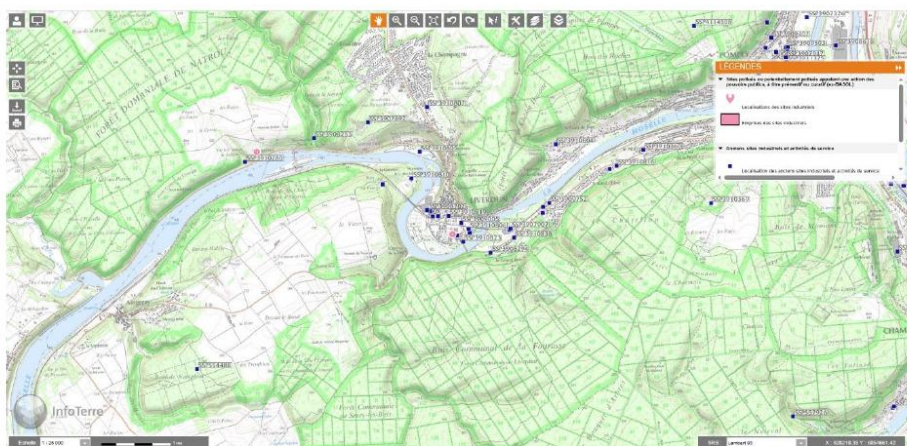


Figure 3. Sites industriels et sites (potentiellement) pollués (InfoTerre - BRGM).

Urbanisme : PLUi et projets d'aménagement

Le **Géoportail de l'urbanisme** m'a ensuite permis de connaître la nature des zones de la commune : urbanisées, naturelles, agricoles. Il est aussi indispensable pour situer celles dont l'aménagement est prévu à court, moyen ou long terme, les fameuses **zones AU** (à urbaniser). Pour accéder au PLUi de la commune de Liverdun : [cliquez ici](#).

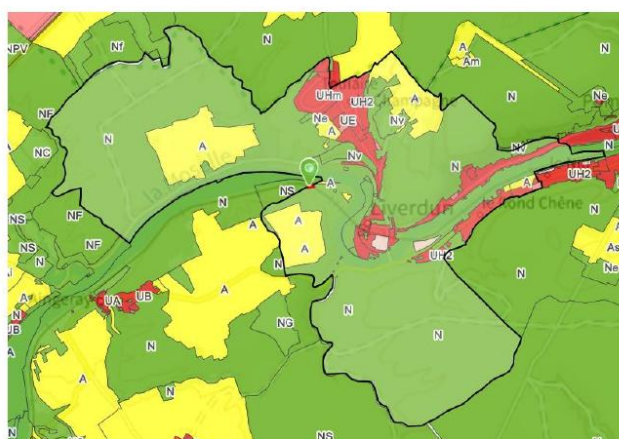


Figure 4. Vue générale du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de la commune de Liverdun.

Suivent des extraits des documents d'urbanisme sur lesquels je me suis appuyée pour travailler sur la révision de zonage. Les deux dernières cases du tableau m'ont apporté des informations sur les zones et pour visualiser les zones sur le règlement graphique.

En **bleu**, la mise en évidence des zones 1AU et 2AU propres à la commune de Liverdun (puisque'il s'agit d'un PLUi).

PLUi du Bassin de Pompey, communauté de communes, règlement littéral, pp. 9-10 : [ici](#)**1.6 Nomenclature des zones définies par le plan de zonage**

La totalité du territoire est découpé en zone ou secteurs de zone. A chacune de ces zones est applicable un règlement spécifique figurant dans la Partie 2 du règlement écrit.

Zone	Secteurs
UC (centre) : centre existant ou dont la fonction de centralité est à développer <i>Uniquement des sous-secteurs, pas de zone UC seule</i>	UCa centre ancien et dense
	UCaf Secteur de l'ancienne Maison de retraite à Faulx
	UCd secteur dont la fonction de centralité est à développer en lien avec les axes de déplacements
UH (habitat) : zone à vocation principalement résidentielle <i>Uniquement des sous-secteurs, pas de zone UH seule</i>	UH1 : secteur à vocation principalement résidentielle dense
	UH2 : secteur à vocation principalement résidentielle de densité moyenne
	UH3 : secteur à vocation principalement résidentielle peu dense
	UHo 1 à 4 : cité ouvrière nécessitant une protection particulière et classée en fonction de la densité Le sous-secteur UHo3 concerne la cité du Douaire et la cité Saint-Jean, indicées respectivement : UHo3D et UHo3SJ
	UHM : cité militaire nécessitant une protection particulière
UJ (jardin) : zone à vocation de jardin <i>Une zone unique, pas de sous-secteur</i>	UH2s : secteur spécifiquement dédié constructions liées à la fonction d'enseignement à Liverdun
	UJ : autorise les constructions et installations nécessaires aux jardins
UE (équipement) : zone à vocation d'équipements <i>Une zone UE</i>	UE : zone d'équipement
UA (activités) : zone à vocation principalement d'activités <i>Uniquement des sous-secteurs</i>	UAa : toutes les activités sont autorisées à l'exception des exploitations agricoles et forestières
	UAc : dédié aux activités commerciales principalement
	UAd : les activités susceptibles d'induire des nuisances sont interdites
	UAp : port industriel, sont autorisées les activités nécessitant la proximité du port
1AU : zone d'urbanisation à court terme <i>Uniquement des sous-secteurs, pas de zone 1AU seule</i>	1AUaA : extension à vocation principale d'activités.
	1AUaF : site Munch, pour l'accueil d'équipement de loisirs et activités liées
	1AUaP : renouvellement de friche pour permettre le développement du port Nancy-Frouard.
	1AUdC : renouvellement friche à proximité du centre-bourg et de la gare de Champigneulle : Rue du Canal
	1AUdE : renouvellement friche à proximité du centre-bourg et de la gare de Pompey, site Eiffel
	1AUdCP : renouvellement friche à proximité du centre-bourg et de la gare de Pompey, site dit « centre de Pompey »

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

	1AUhCH : extension à vocation principale d'habitat, sur le site de la Croix des Hussards à Frouard
	1AUhS 1 et 2 : extension à vocation principale d'habitat sur le site Spillmann à Lay-Saint-Christophe
	1AUh2 : extension à vocation principale d'habitat de densité moyenne
	1AUh3 : extension à vocation principale d'habitat peu dense
	1AUe : extension à vocation principale d'équipement
2AU : zone d'urbanisation à moyen ou long terme, urbanisable après adaptation du PLUi <i>Uniquement des sous-secteurs, pas de zone 2AU seule</i>	2AUa : extension à vocation principalement d'activités
	2AUd : renouvellement de friche à proximité de la station de mobilité gare et du centre-bourg de Liverdun.
	2AUe : interstice urbain à Custines, destiné à une vocation d'équipement.
	2AUh : extension à vocation principale d'habitat
	2AUm : extension à vocation mixte
A : zone agricole <i>Une zone A et des sous-secteurs</i>	A : zone agricole. Tout ce qui est autorisé en zone A est autorisé dans les sous-secteurs.
	Am : STECAL pour la diversification économique des activités agricoles
	Ap : STECAL correspondant à une pépinière As : espaces agricoles sensibles du point de vue paysager où toute construction est interdite
N : zone naturelle <i>Une zone N et des sous-secteurs</i>	N : zone naturelle. Tout ce qui est autorisé en zone N est autorisé dans les sous-secteurs.
	Na (STECAL) pour les activités
	Ne (STECAL) pour les équipements
	Nh : (STECAL) pour l'habitat existant en zone naturelle
	Nhm : (STECAL) sédentarisation des gens du voyage
	Nj : (STECAL) secteur de jardins partagés/familiaux.
	Nl : (STECAL) secteur de loisirs
	Np : zone naturelle destinée à accueillir des constructions sur le long terme
	Ns : (STECAL) zone destinée à la création d'un parc de stationnement
	Nv : (STECAL) vergers et jardins
Zone naturelle (p. 359-360) : Dans toute la zone, l'édification d'ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement : • Des réseaux divers (eau potable, assainissement, gaz, électricité, télécommunications, ouvrages pour la sécurité publique, ...). • Des équipements publics et d'intérêt collectif. • Des voies de circulation terrestres (station-service), ferroviaires, aériennes. Peuvent être autorisés, même si les installations, constructions, aménagements ne respectent pas le corps de règles de la zone concernée (abstraction des dispositions réglementaires). Toutes les justifications techniques doivent être produites pour démontrer les motifs du choix du lieu d'implantation. PLUi du Bassin de Pompey, communauté de communes, règlement graphique 10, p. 1 : ici	

Etat des lieux des dossiers traités par le SRA (1993-2025)

Rapports d'opérations

10 opérations ont été réalisées entre 1967 et aujourd'hui dont **7 positives** et 3 négatives.

Les zones sondées sont la partie est de la commune, de part et d'autre de la Moselle :

- Route de Pompey (lieu-dit : la Croix de Bois).
- Côte Chatillon (au nord du lieu-dit le Grand Bois).
- Route de Frouard (à l'ouest du lieu-dit le Rond Chêne).

Les dossiers concernaient majoritairement des maisons individuelles, des extensions (type garage) et des projets de lotissements.

Les dossiers traités entre 1993 et 2025

Pour contribuer à la justification de la révision du zonage, j'ai réalisé un état des lieux du traitement des dossiers de la commune par le SRA. Je ne me suis fondée que sur le document Urbator du département. Pour un travail encore plus poussé, il aurait pu être intéressant d'entrer dans les détails de la nature des actes d'urbanisme et de creuser les suites qui ont été données dans le cas des 1B.

Ce travail a été effectué en deux parties, n'ayant pas eu dès le départ accès au document le plus ancien. Le graphique présenté à la fin de cette section montre, en revanche, une fusion de ces deux études successives avec une synthèse des dossiers traités ces 25 dernières années.

Entre 1993 et 2018

159 dossiers sur Liverdun dont 3 concernant un PLU/POS (1996, 2010, 2016) que je ne vais pas prendre en compte dans la suite des statistiques → **156** dossiers propres à la prescription.

!/ Le système de lettre (1A, 1B) n'était visiblement pas en place entre 1993 et 1999 inclus : 4 opérations sont concernées (réponse du SRA = 3 : E et 1 : g3). De plus, il existe 2 lignes où le type de réponse n'est pas mentionné. → **150** dossiers concernés par des réponses « lettres types ». Les statistiques vont s'appuyer sur ce dernier nombre de dossiers (arrondis).

- 132 réponses en 1A = 88%.
- **4 réponses en 1B** dont une mentionnant la redevance = **3%**.
 - Types de dossiers ayant abouti à un diagnostic : PC (3), Divers (1).
 - Sur les 4 dossiers, 3 ont abouti sur des sondages : l'un positif (Koenig, 2007), les deux autres limités (Koenig, 2007 ; Rachet, 2009).
 - La fouille du diagnostic positif a eu lieu en 2016 (sur le tableau suivant).
- 7 réponses en CU1 = 4%.
- 7 réponses en CU2 = 4%.
- 2 réponses en X2 = 1%.

Entre 2019 et 2025

86 dossiers sur Liverdun entre janvier 2019 et septembre 2025, dont :

- 77 réponses en 1A = 89,5%.
- 1 réponse : 1AMH = 1,1%.
- **6 réponses : 1B (diagnostic) = 6,9%** (dossiers envoyés entre 2020 et 2022).
 - Types de dossiers ayant abouti à un diagnostic : PC (3), DVD (2), PA (1).
 - Sachant que sur les 6 courriers 1B, 2 arrêtés n'ont pas conduit à une opération de terrain. Suites pour les 4 dossiers restants :
 - 2 : 2A = diagnostic négatif, libération de terrain.
 - 1 : 2E MCP = modification de consistance de projet / mesure technique.
 - 1 : fouille d'un diagnostic réalisé en 2007 (et n'apparaissant par conséquent pas sur le tableau étudié).

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

- 1 réponse : CU2 = 1,1%.
- 1 réponse : « demande de transmission » = 1,1%.

Les typologies de travaux des dossiers traités sont les suivantes :

Nombre et type de dossier	Typologie de travaux	Réponse du SRA
71 permis de construire (PC)	Majorité de dossiers concernant des maisons individuelles (au moins 23 indiqués sur le document), un cas d'une emprise déjà sondée (nég), extensions sur terrain privé, construction de logements, commerce, mairie, crèche.	• 67 : 1A. • 3 : 1B. • 1 : 1AMH.
7 permis d'aménager (PA)	Dont une modification d'accès à un lotissement.	• 6 : 1A. • 1 : 1B (fouille d'un diagnostic).
3 permis de démolir (PD)	Pas de précision sur la nature des aménagements.	• 3 : 1A.
2 demande volontaire de diagnostic (DVD)	Pas de précision sur la nature de l'aménagement, probablement maisons individuelles vu la localisation.	• 2 : 1B. Un cas de MCP (180 route de Pompey). L'autre diagnostic s'est révélé négatif (145 route de Pompey).
1 demande préalable (DP)	Pas de précision sur la nature des aménagements.	• 1 : Lettre de transmission de dossier.
1 certificat d'urbanisme (CU)	Lotissement de 11 à 17 îlots.	• 1 CU2 (certificat d'urbanisme positif : quelles suites ?).
1 divers	Programme immobilier	• 1 : 1A.

Visualiser sur une carte quels sont les principaux secteurs concernés par les aménagements entre 2019 et 2025 peut permettre d'orienter la révision du zonage :

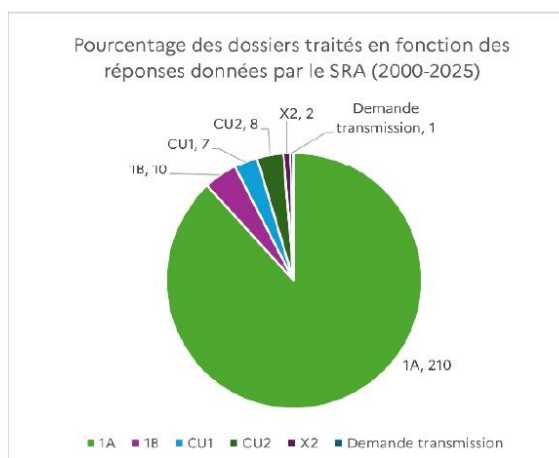
- Une grande majorité le long de la route de Pompey et la route de Frouard et leurs environs immédiats.
- Dans le lotissement au nord de la commune, sur et aux abords de la route menant à Saizerais.
- Quelques dossiers concernant le centre médiéval et la ville basse.
- 4 dossiers au domaine des Eaux Bleues.



Lettre-type	Nb de dossiers	Pourcentage
1A	210	88,3%
1B	10	4,2%
CU1	7	3%
CU2	8	3,3%
X2	2	0,8%
Demande de transmission	1	0,4%

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

La synthèse graphique rend compte visuellement du pourcentage de réponses 1A qui représentent plus de trois quarts des dossiers !



La commune de Liverdun

Bibliographie :

VIDAL Philippe, Liverdun (54), 180 route de Pompey, rapport d'opération de diagnostic archéologique, Inrap, SRA Lorraine, avril 2021, pp. 34-37.

CAG 54

Cadastre napoléonien de 1832.

Monographie de Liverdun, 1888.

Dossier communal « Liverdun », carte archéologique, Service régional d'archéologie du Grand Est, site de Metz.

Photographies aériennes (Remonter le temps).

Inventaire des cavités souterraines hors mines du département de Meurthe-et-Moselle (54), rapport final, BRGM/RP-57303-FR, décembre 2010, pp. 96-97 (tableau en annexe).

Situation géographique

La commune de Liverdun se situe dans le département de la Meurthe-et-Moselle, à 16 km au nord-ouest de Nancy. Située sur le rebord d'un plateau enserré dans une boucle de la Moselle, la ville est entourée de pentes abruptes presque verticales, sauf au nord. L'occupation se développe principalement le long des rives de la Moselle, notamment sur la route de Pompey, ainsi qu'au nord de la commune autour de celle menant à Saizerais.

Le ban communal s'étend sur 2 527 hectares, avec une altitude moyenne de 204 m. Il est constitué à plus de 50% de zones naturelles. La forêt domaniale de Natrou borde la commune à l'ouest, les bois du Vaurot s'étendent le long de la boucle de la Moselle, le bois communal de la Fourasse constitue la partie sud de la commune qui est délimitée à l'est par la forêt domaniale Chênot-Hazotte.

Historique

Les connaissances relatives à la commune ont principalement été acquises au travers de découvertes fortuites, fouilles anciennes et campagnes de prospection.

Préhistoire. L'occupation du territoire remonte à la Préhistoire. Aux lieux-dits Haut de Sohet, La Corvée, au nord-ouest de la commune, sur le chemin rural dit de Jaillon des stations de surface attribuées au Paléolithique inférieur, au Mésolithique et au Néolithique ont été découvertes lors de prospections pédestres.

Âge des métaux. L'occupation se poursuit avec plusieurs sites comportant des tumuli. En 1907, au lieu-dit La Garenne, aujourd'hui Domaine des Eaux Bleues, deux tumuli ont été mis au jour. Une allée couverte comportant près d'une trentaine de sépultures attribuées à une période comprise entre l'Âge du Bronze et la Tène ancienne ont été découvertes. En 1989, une campagne de prospection a reconnu la présence d'un tumulus dans le Bois de la Fourasse, au sud de Liverdun.

Près du bac de Liverdun, l'exploitation d'une sablière à la fin du XIX^e siècle a permis la découverte de sépultures laténiennes.

À l'occasion de la rectification de la route de Villey-Saint-Etienne, plusieurs fosses ont été mises au jour. Le mobilier retrouvé permet de les dater entre les périodes Hallstatt final et La Tène ancienne.

Une autre occupation protohistorique a été révélée lors d'une opération de fouille au lieu-dit Côte Châtillon, malheureusement celle-ci est très érodée.

Une prospection des années 1980 dans la forêt domaniale de Natrou a remis en évidence une enceinte rectangulaire découverte en 1909. Sa datation n'est pas certaine : il pourrait s'agir

d'une structure du second Âge du Fer, comme la trace d'un habitat médiéval d'après le mobilier découvert au XXe siècle.

Gallo-romain. La présence gallo-romaine est particulièrement dense sur le territoire communal. Au lieu-dit la Flie, lors de la construction du château au XIXe siècle, des indices d'un habitat gallo-romain ont été identifiés. En 1995, une prospection a confirmé la présence également d'un ferrier daté des I^{er}-IV^e siècles de notre ère.

Un pont de pierre détruit au XIXe siècle était attesté au sud de Liverdun, dans le lit de la Moselle, sans que l'on connaisse précisément sa datation. Il est considéré comme médiéval mais aurait reposé sur les fondations d'un pont romain. À peu de distance, des vestiges de forge et de fonderie, ainsi que des monnaies romaines et un buste de Minerve, ont été découverts. À l'extrémité nord-ouest du ban communal, au Pâquis des Saules, un bâtiment quadrangulaire gallo-romain a été découvert par prospections pédestres et aériennes. L'instituteur qui a rédigé la monographie de Liverdun en 1888 y signale une voie romaine.

Au lieu-dit Le Rond Chêne, lors de l'aménagement d'un jardin dans un lotissement dans les années 1970, un bassin circulaire, maçonné et pavé sur le fond a été mis au jour à proximité d'un puits.

D'autres indices d'un peuplement gallo-romain sont répertoriés sur la commune, principalement à l'ouest et au sud : une villa gallo-romaine située au lieu-dit Rupt Chaudron ou fouillée lors d'une opération réalisée en 1967. Celle-ci a également permis d'étudier une cave ainsi que des possibles thermes. La villa semble avoir été détruite au II^e ou III^e siècle de notre ère mais la présence de mobilier mérovingien suggère une réoccupation des lieux au premier Moyen Âge.

Moyen Âge et époque moderne. Une occupation de l'époque mérovingienne est attestée par la découverte d'une nécropole au lieu-dit Rupt Chaudron. Une dizaine de sépultures y ont été fouillées en 2021. Une autre nécropole, de la même période, a été mise au jour en 1976-1977 au lieu-dit Bois de la Fourasse.

Le village médiéval surplombe les boucles de la Moselle, paysage remarquable et protégé en tant que site inscrit en 1967. Le nom de Liverdun apparaît pour la première fois dans une charte originale datée de 894 sous la forme *Liberdunum*. La présence d'une église dans la ville est attestée dès le X^e siècle sous les termes *ecclesia Liverdunensis*. Dans le village partie haute, une enceinte est édifée au XII^e siècle qui succède peut-être à une fortification plus ancienne. À l'intérieur des remparts, se trouvaient un château, une collégiale, un hôpital, un four banal et des halles. La ville basse est agglomérée autour de l'église Saint-Martin. Un prieuré y est attesté au XII^e siècle. Une courtine édifée au XV^e siècle ceinturait cette partie de la ville.

En 1330, Isabelle d'Autriche, mère du duc Raoul et régente de Lorraine, s'empare de la ville et la dévaste. Les maisons, incendiées en 1467 à la suite du siège de la ville par le maréchal de Lorraine, ne présentent plus d'éléments médiévaux mais un ensemble homogène de maisons reconstruites au XVI^e siècle. Cette époque représente un vrai renouveau pour Liverdun : les évêques s'emploient à restaurer l'église et une partie de la ville est restaurée, comme en témoignent les millésimes sur les façades. Le patrimoine civil s'enrichit notamment de la maison du Gouverneur, des maisons canoniales, des arcades de la place et de la rue adjacente. La ville connaît quelques transformations au XVIII^e siècle, notamment dans la ville basse, qui se poursuivent au XIX^e siècle.

Epoque contemporaine. Ainsi, la mise en place de la voie ferrée reliant Paris à l'Est de la France favorise le développement d'industries telles que la fonderie Noël en 1891 et la conserverie Lerebourg en 1919. Une opération au lieu-dit Côte Châtillon en 2007 a mis au jour les vestiges liés à des bâtiments industriels en relation avec d'anciennes forges. Une autre opération d'évaluation archéologique au même lieu-dit a révélé la présence de « pollutions » de l'ère industrielle (cendres et charbons avec scories et matériaux de construction).

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

Développement urbain depuis le XIXe siècle

Le cadastre de la commune datant de 1822, ainsi que les photos aériennes qui couvrent le territoire de la commune depuis 1931 permettent d'avoir un aperçu de l'évolution de l'occupation du sol.

Au **XIXe siècle et jusqu'en 1931**, l'occupation du territoire est héritière des périodes antérieures, elle se concentre sur le rebord d'un plateau enserré dans une boucle de la Moselle ainsi que le long des voies menant respectivement à Pompey et à Saizerais, au nord de la commune.

Après la **Seconde Guerre mondiale** et durant les **années 1950**, l'urbanisation se poursuit en contrebas de la ville médiévale et le long des voies.

Les **années 1960** sont marquées par un développement important des projets d'aménagement qui connaissent leur extension finale dans les **années 1990**. Un important lotissement est créé au nord de la commune, aux lieudits la Champagne et Toulair, sur l'axe menant à Saizerais, dont l'agrandissement se poursuit au cours des deux décennies suivantes. Au sud de la commune, au lieu-dit le Rond Chêne, un autre lotissement sort de terre dans les années 1960 et s'étend jusque dans les années 1980.

En parallèle, l'occupation du sol croît autour de la route de Pompey, majoritairement au travers d'habitations particulières et la construction d'un collège.

Durant les **années 2000 et 2010**, des bâtiments viennent compléter les lotissements déjà construits sur la route de Saizerais, celle de Frouard au sud de la commune et au niveau du lieu-dit le Grand Bois.

Le tissu urbain s'est ainsi développé majoritairement autour du cœur médiéval ainsi qu'aux abords des axes principaux. La période faste en termes d'aménagement est celle allant des années 1960 aux années 1990, avec une reprise à partir des années 2000. En dehors de ces zones déjà urbanisées au XIXe siècle ou en phase de l'être, on constate que la commune a conservé son couvert forestier.

N.B. Cette synthèse a été intégrée au dossier communal.

Notice argumentaire

Les demandes d'urbanisme (permis de construire, autorisations de lotir, permis de démolir, autorisation d'installation, travaux divers et travaux soumis au titre des alinéas a et d de l'article R442-3-1 du Code de l'Urbanisme) devront être transmises au Service régional de l'archéologie pour des travaux portant sur un terrain d'assiette selon les seuils suivants :

- **Zone 1** (en rouge hachuré) : seuil à **50 m²**. Cette zone dont le seuil est fixé à 50m² comprend le centre ancien de Liverdun, richement pourvu en vestiges médiévaux, ainsi qu'une partie des abords de la route de Pompey. Comme le révèle la topographie, il s'agit de la seule voie d'accès vers ce centre ancien, elle est donc sensible du point de vue de l'archéologie. Le secteur de la « Fontaine Hazotte » est également concerné par une occupation médiévale. Une zone complémentaire, toujours le long de la route de Pompey, comprend une villa gallo-romaine et de vestiges médiévaux avérés.
- **Zone 2** (en quadrillage bleu) : seuil à **1000 m²**. Deux zones sont concernées par ce seuil.
 - La première concerne le lieu-dit « La Garenne » et le Domaine des Eaux Bleues où sont attestés des vestiges néolithiques ainsi qu'une nécropole des âges des métaux.
 - La seconde se situe à l'ouest de la commune et concerne des zones majoritairement agricoles. Ce secteur est particulièrement sensible car en plus des indices de sites paléolithique et mésolithique, il est traversé par une ancienne voie romaine de part et d'autre de laquelle des occupations sont attestées. Des indices de sites laissent supposer que celle-ci se poursuit au moins durant l'époque médiévale.
- **Zone 3** (en points violets) : seuil à **3000 m²**. Cette zone majoritairement rurale ou couverte par les forêts domaniales et communales comporte des entités archéologiques et des zones déjà fortement urbanisées.
- **Zone 4** (en triangles orange et jaunes) : seuil **d'exclusion**. Cette zone comprend les quartiers lotis dans les années 1960-1990 du nord de la commune, un secteur exploité par une carrière ainsi qu'une zone de déchetterie en activité depuis la fin du XIXe siècle.

L'évolution de notre connaissance du territoire de Liverdun nous a permis de mieux cibler les zones de consultation en fonction du potentiel archéologique. Aussi, dans le cadre du zonage défini, le seuil de superficie à partir et au-delà duquel le SRA demande la communication des dossiers d'aménagement passe de 50 m² à 1000 m² dans les zones agricoles sensibles (zone 2) ; de 50 m² à 3000 m² dans les zones agricoles et forêts domaniales ou communales (zone 3) ; sont exclues des zonages archéologiques du territoire communal les anciennes zones de carrière et déchetterie ; tandis que le cœur de bourg et les abords d'une partie de la route de Pompey est maintenu à un seuil de 50 m² (Zone 1).

Explications internes :

Le **secteur zoné à 50 m²** permet d'englober le centre ancien et les zones sensibles le long de la route de Pompey. Il comprend également des zones d'aménagement, la première se situant au sud du centre médiéval sur l'emprise d'une ancienne usine et qui pourra permettre, si des dossiers sont déposés, d'enrichir nos connaissances sur le patrimoine industriel de la commune

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

(déjà alimentées par des opérations réalisées « Côte Châtillon ») ; et la seconde à proximité de la route de Pompey.

Les **deux secteurs zonés à 1000 m²** ont été défini principalement pour leur sensibilité archéologique afin de permettre au service de capter les dossiers.

Le **secteur zoné à 3000 m²** comprend des zones forestières et agricoles (où peu d'entités archéologiques sont répertoriées), les rives de la Moselle où le pendage est important ainsi que les secteurs urbanisés autour des routes de Pompey (rive gauche) et de Frouard (rive droite) où peu d'entités archéologiques sont attestées. Des zones d'aménagements à court, moyen ou long terme destinés à la construction de lotissement pourront être capté grâce à ce seuil.

La **zone d'exclusion** comprend trois secteurs : une première fortement urbanisée entre les années 1960 et 1990 au nord de la commune, une deuxième sur un secteur anciennement exploité par une carrière (carrière des Miternes, encore active dans la première moitié du XXe siècle) ainsi qu'une troisième à l'emplacement d'une déchetterie active depuis la fin du XIXe siècle.

Hettange-Grande

Les ressources utilisées

Les ressources permettent d'organiser les données sur le projet QGIS. Il faut ensuite les étudier et les croiser entre elles. Pour cela, il faut analyser la superposition des différentes couches, s'appuyer sur le dossier communal (carte archéologique), les rapports de fouille, et les données de la table d'attributs pour identifier les zones sensibles. Tous ces éléments permettent d'isoler les zones plus ou moins sensibles.

Cartographie

Cartes TOPO

J'ai utilisé les cartes topo comme arrière-plan de mes projets QGIS. Elle se trouvent sur le serveur rge : R:\SCAN25TOPO\57\TIF_57.

Les images correspondant à la commune d'Hettange-Grande sont les suivantes :

- SC25_TOPO_0930_6940_L93
- SC25_TOPO_0930_6930_L93
- SC25_TOPO_0920_6940_L93
- SC25_TOPO_0920_6930_L93

En plus d'assurer une meilleure lisibilité, elles peuvent également fournir des éléments intéressants pour la lecture et la compréhension de la commune (relief, indications de bâtiments).

Géoportail : un passage obligatoire

En complément du fond de carte topo, le site Géoportail est un vrai atout tout au long du travail : pour la connaissance de la commune, la localisation de certaines entités (via les coordonnées).

Les fonds de cartes qui m'ont été les plus utiles :

	Fond de carte classique et actuel qui permet de s'y retrouver.		Utile pour comparaison avec la carte actuelle, identifier les industries (indiquées en noir hachuré), les pentes.
	Pour des informations sur les lieux dits, la topographie de la commune au XVIII ^e siècle.		Surtout pour comprendre l'évolution urbaine, éventuellement des indications de lieux-dits.
	Pour comprendre la topographie, ex. si les pentes sont très importantes, il est peu probable que des aménagements soient envisagés.		Pour saisir la topographie.
	Couverture Lidar (pas sur toutes les communes), permet d'identifier / localiser d'éventuelles EA non répertoriées).		Autre couverture Lidar (moins précise).

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

N.B. Toutes ne sont pas forcément affichées dans « cartes en cours ». Elles peuvent se retrouver en cliquant sur « + de données » via un menu déroulant où les onglets les plus pertinents sont les suivants :

- Culture et patrimoine.
- Développement durable, énergie : pour les espaces protégés → je n'ai pas utilisé ces cartes mais dans certaines communes, elles peuvent être utiles, en complément (les contraintes environnementales étant fortes dans le cas d'espaces ou d'espèces protégées, elles permettent de savoir où il est peu probable qu'un aménagement ait lieu).
- Territoires et transport :
 - Description du territoire : pour les pentes et la couverture Lidar.
 - Foncier, cadastre et urbanisme : parcelles cadastrales anciennes et actuelles.
 - Imagerie aérienne et satellitaire : vues aériennes anciennes et récentes.

D'autres **outils** de Géoportail peuvent être intéressants (panneau latéral de droite 

	Afficher les coordonnées : m'a été utile lorsque j'ai voulu ajouter une EA sur mon projet QGIS à partir d'une donnée BRGM pour laquelle je n'avais que les coordonnées.
	Mesurer une distance : pour se rendre compte des .. distances !
	Mesurer une surface : fonctionne aussi dans GQIs en passant par le boulier mais plus simple d'utilisation (à mon sens) sur Géoportail.
	Établir un profil altimétrique : super utile pour les communes comme Liverdun pour se rendre compte des pentes et leur conséquence en termes d'archéologie (ex. colluvionnement) et d'aménagements (peu nombreux dans ces zones).

Archives du département de la Moselle

Le site des archives départementales permet la visualisation du cadastre napoléonien daté de 1825. Il ne m'a pas particulièrement été utile dans le cadre de ce travail mais pourrait l'être pour d'autres communes.

Voici le lien Internet vers le cadastre :

<https://www.archives57.com/index.php/recherches/archives-en-ligne/cadastre>

Cartes allemandes

Les documents qui m'ont véritablement aidée lors de la mise à jour du dossier sont les **plans cadastraux allemands**. Dans le cas d'Hettange-Grande, ces cartes m'ont permis de localiser des entités dont le lieu-dit allemand avait été inscrit sur les fiches d'enregistrement. Ils avaient probablement été transmis oralement (et mal orthographiés pour la plupart) ce qui empêchait de les retrouver en faisant une simple recherche Internet.

Pour trouver ces plans, je suis passée par plusieurs étapes. D'abord une recherche Internet qui m'a amenée sur ces sites :

- <https://marques-ordinaires.fr/challenges-defis/geographie-et-cartes-historiques-de-la-moselle/> : une page qui résume toutes les cartes utiles pour une étude cartographique de la Moselle.
- <https://maps.arcnium.com/en/map/europe-19century-secondsurvey/?bbox=675011.9604640912%2C6341681.545693654%2C693213.5278244988%2C6348264.684754715&layers=158%2C164> : une carte où l'on retrouve la commune mais où ne sont pas indiqués les lieux-dits.
- Le site qui a débloqué la situation est celui-ci (lien vers l'onglet « cadastre allemand ») : <https://marques-ordinaires.fr/challenges-defis/geographie-et-cartes-historiques-de-la-moselle/#cadastre-allemand> : il répertorie des conseils pour trouver les cartes

recherchées, notamment les fameux plans cadastraux allemands (et comment trouver celui qui nous intéresse) !

Les plans cadastraux ont été numérisés sur **Gallica** et pour trouver celui de la commune, il suffit de taper dans la barre de recherche : « **Uebersichtskarte** » + **le nom de la localité ou commune**. Voici donc les liens vers les plans de la commune d'Hettange (qui est séparée en deux localités : Hettange-Grande et Soetrich) :

- Pour Hettange-Grande (*Gross Hettingen*) :
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b102244981>
- Pour Soetrich (*Sötrich*) :
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10224385w.r=Uebersichtskarte%20soetrich?rk=21459;2#>

La comparaison entre les lieux-dits inscrits dans les fiches d'enregistrement (un mélange oral qu'il était parfois difficile voire impossible à attribuer à un vrai lieu-dit) et ceux présents sur les plans cadastraux a été couronnée de succès. Ce travail a permis de localiser un certain nombre d'entités et donc de mettre à jour à la fois le dossier communal et les fiches Patriarche.

N.B. L'impression en pdf des cartes ne permet pas de lire correctement les noms des lieux-dits, il faut passer par la visionneuse et le zoom. Attention, si on lui en demande trop (trop de mouvements sur la carte, ouverture de deux cartes en simultané) la visionneuse peut planter et le plan reste flou (et partiellement illisible). La solution que j'ai trouvée est soit de passer par un autre navigateur, soit d'attendre.

Données patrimoniales d'Hettange-Grande

Atlas du patrimoine

Pas de protection au titre des MH ou autre, juste ZPPA sur l'ensemble de la commune.

POP

Des notices sur la base Mérimée créées par le Service régional de l'inventaire (SRI) :

1. Oratoire, [POP](#) : RN 53, oratoire construit en 1848, date portée sur l'élévation antérieure.
2. Cité ouvrière, [POP](#) : dite « Cité Soetrich », cité ouvrière construite pour la mine Charles Ferdinand située sur la commune d'Entringe.
3. Maison d'ouvrier, [POP](#) : 21 rue Lamartine, maison construite en 1795, date portée sur le linteau de la porte piétonne ; en partie repercée au rez-de-chaussée au 19e siècle.
4. Maison, [POP](#) : 3 rue du Général Patton, maison construite en 1767, date portée sur le linteau de la porte piétonne.
5. Croix monumentale dite Croix Bildstock, [POP](#) : 1 rue de la Liberté, 16e siècle.
6. Croix monumentale, [POP](#) : croix 18e siècle ; sans doute relevée en 1836, date portée sur le croisillon stèle.
7. Eglise paroissiale Saint-Etienne, [POP](#) : rue de l'Eglise, église construite au 18e siècle sur l'emplacement du château détruit au 17e siècle. Nef et chœur reconstruits, clocher surélevé en 1839 (date portée sur la façade antérieure) d'après des plans de l'architecte Derobe, de Metz (Moselle), par l'entrepreneur Arnould.
8. Ferme, [POP](#) : 30 faubourg de Rastenne, ferme construite au 18e siècle. Logis repercé à droite au 19e siècle
9. Ferme, [POP](#) : 1 rue des Marguerites, ferme reconstruite en 1840, date portée sur le linteau de la porte piétonne de l'élévation postérieure.
10. Ferme, [POP](#) : 4 rue de la Liberté, ferme construite en 1774, date portée sur le linteau de la porte piétonne, avec en remploi un linteau portant la date 1692.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

11. Croix monumentale, [POP](#) : 7 rue de la Chapelle, croix érigée en 1828, date portée à la base du fût, par le sculpteur Michel Edinger, signature à la base du fût.
12. Tombeau de Jean Sus, [POP](#) : rue de la Chapelle, contre le chevet de la chapelle Notre-Dame-de-la-Nativité. Porte la date : 1826.
13. Tombeau anonyme, [POP](#) : rue de l'Eglise, 2^e tombeau anonyme, contre le mur sud de l'église paroissiale Saint-Etienne. 2^e moitié 18^e siècle.
14. Ferme Immerhof, [POP](#) : ferme construite en 1771 (date portée sur le linteau de la porte piétonne) pour Jean Damble et Maria Pauly, sur l'emplacement d'un village appelé Immeren disparu au 17^e siècle. La tuilerie a disparu.
15. Tombeau de Nicolas Medernach, [POP](#) : rue de l'Eglise, contre le mur sud de l'Eglise paroissiale Saint-Etienne. Porte la date : 1807.
16. Tombeau anonyme, [POP](#) : rue de la Chapelle, 1^{er} tombeau anonyme. 1^{ère} moitié 19^e siècle.
17. Chapelle Notre-Dame-de-la-Nativité, [POP](#) : rue de la Chapelle, chapelle 15^e siècle ; nef et campanile reconstruits au 17^e siècle, sans doute en 1660, date inscrite dans l'enduit sur le chevet ; sacristie début 1^{er} quart 20^e siècle, construite entre 1900 et 1906 ; flèche polygonale couverte d'ardoise transformée en flèche carrée en 1976, daté par travaux historiques
18. Tombeau anonyme, [POP](#) : rue de l'Eglise, 1^{er} tombeau anonyme, contre le mur sud de l'église paroissiale Saint-Etienne. Porte la date : 1823.
19. Maisons et fermes, [POP](#) : chronogrammes : 1601, 1688, 1692, 1722, 1767, 1770, 1771, 1772, 1774, 1795, 1798, 180., 1817, 1830, 1840, 1845, 1852, 1853, 1861, 1868.
20. Calvaire, [POP](#) : rue de la Chapelle. Croix érigée en 1909, date portée sur le socle, sans doute en remplacement d'une croix érigée en 1590, date portée sur le socle, par le sculpteur Hurtum, de Hayange (57) , signature sur le fût la statue de saint Jean a disparu.
21. Tombeau anonyme, [POP](#) : rue de l'Eglise, 3^e tombeau anonyme, contre le mur sud de l'église paroissiale Saint-Etienne. Porte la date : 1764.
22. Tombeau anonyme, [POP](#) : rue de l'Eglise, 4^e tombeau anonyme, contre le mur sud de l'église paroissiale Saint-Etienne. Porte la date : 1771.
23. Tombeau anonyme, [POP](#) : rue de l'Eglise, 5^e tombeau anonyme, contre le mur sud de l'église paroissiale Saint-Etienne. Porte la date : 1689.
24. Tombeau anonyme, [POP](#) : rue de la Chapelle, 2^e tombeau anonyme, contre le chevet de la chapelle Notre-Dame-de-la-Nativité. Epigraphie : « tombeau érigé en 17.. », date portée, les deux derniers chiffres étant illisibles.
25. Carrière de pierre, [POP](#) : carrière ouverte à l'exploitation en 1880 et 1882 (datation par source) : on y extrayait du grès destiné à la construction. En 1864, le géologue Renevier propose l'utilisation du terme Hettangien pour désigner des terrains du Jurassique Inférieur, visibles dans la carrière. Existence d'un fonds d'archives privées.

N.B. Les informations des différentes fiches du SRI n'ont pas pu être exploitées lors du travail sur le dossier communal, étant donné la quantité de choses à faire pour l'actualiser.

Dossier communal

Gros travail pour la commune d'Hettange-Grande où de nombreuses entités n'avaient pas été localisées et/ou géoréférencées sur Patriarche.

La réalisation d'un **bilan du dossier papier** a permis d'accélérer le processus lors de nos séances avec Isabelle. J'avais ainsi un aperçu des dossiers existants, quels numéros n'étaient pas attribués, à quels périodes les entités étaient rattachées, quelles entités n'étaient pas localisées (le terme « géoréférencées » est peut-être plus approprié).

Ce document est perfectible : le numéro unique Patriarche aurait été pratique à indiquer.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

Les séances de travail en carte archéo ont été nombreuses et nécessaires, impliquant une grande gymnastique mentale pour gérer les cas particuliers et la lenteur du logiciel Patriarche, notamment pour :

- Géoréférencer les entités qui ne l'étaient pas ou alors « au centre de la commune ».
- Créer ou harmoniser les fiches d'enregistrement.
- Imprimer les documents de synthèse à inclure en tête du dossier communal (qui ont été numérisés et déposés dans le dossier numérique).

HETTANGE-GRANDE			Juliette Christophe		09/10/2025
N° de gisement		Légende			
1	37	Z2			
2	38	73	XX	Non localisé	
3	39	74	XX	Localisé	
4	40	Z5	1 sans n° de gisement (Indéterminé : "ne pas enregistrer")		
5	41	76	12 non enregistrés sur Patriarche		
6	42	77			
7	43	78		Préhistoire	Préhistoire non localisé
8	44	79		Protohistoire	Protohistoire non localisé
9	45	80		Gallo-romain	Gallo non localisé
10	46	81		Gallo-romain : secteur de l'agglomération	
11	47	82		Opérations distinctes	
12	48	83		Médiéval	
13	49	84		Contemporain	
14	50	85		Indéterminé	
15	51	86			
16	52	87			
17	53	88	EA n'apparaissant pas sur mon import :		
18	54	89			
19	55	90	6690 ; 57 323 0006	Localisé sur cadastre allemand	
20	56	91	12333 ; 57 323 0069	Cadastre allemand : 2 hypothèses	
21	57	92	21130 ; 57 323 0070	Cadastre allemand : 1 hypothèse	
22	58	93	21132 ; 57 323 0071	Cadastre allemand : 1 hypothèse	
23	59	94	21133 ; 57 323 0072	Sur le territoire de Soetrich ("les Oiseaux") mais où ?	
24	60	95	21135 ; 57 323 0074	Cadastre allemand : 1 hypothèse	
25	61	96	21136 ; 57 323 0075	Cadastre allemand : 1 hypothèse	
26	62	97	21134 ; 57 323 0093	Localisé sur cadastre allemand	
27	63	98	21125 ; 57 323 0010	Localisé sur cadastre allemand	
28	64	99	48946 ; 57 323 0039	12 rue Victor Hugo (OA n°12145)	
29	65	100	6696 ; 57 323 0012	Localisation floue, le document concerne-t-il la commune ?	
30	66	101	11475 ; 57 323 0085	Concerne le parcellaire, sur le territoire de Soetrich et HG	
31	67	102			
32	68	103			
33	69	104			
34	70	105			
35	Z1	106			
36					

Remonter le temps

Afin d'établir l'évolution de la commune, j'ai utilisé cet outil pour déterminer à quelle date quels bâtiments et quartiers ont été construits. J'en ai profité pour enregistrer les anomalies que je pouvais observer afin de les identifier et analyser leur évolution.

1928

La **réserve naturelle d'Hettange-Grande** est constituée de 6 ha de terrain qui recouvrent une ancienne carrière exploitée depuis l'époque romaine et jusque dans les années 60 pour la fabrication de matériaux de construction et ses terrains attenants.

Pionnière en Lorraine, la RNN d'Hettange-Grande a été créée le 4 avril 1985 par décret du Premier ministre, afin de protéger un patrimoine géologique de valeur internationale. Elle est actuellement l'une des 14 réserves naturelles nationales en France, et la seule en Lorraine fondée sur ce critère. Située sur l'**ancienne carrière de Gries**, elle couvre une superficie de 6,1 hectares et bénéficie du statut de protection le plus élevé du territoire français, afin de préserver ses spécificités géologiques ainsi que ses milieux naturels remarquables.

Voir plus [ici](#) ou [là](#).

1946

Carrière en activité depuis l'époque romaine (et jusqu'aux années 1960). Elle devient réserve naturelle nationale en 1985.



Figure 6. Vue générale (nord de la ville médiévale)



Figure 7. Vue générale (nord de la ville médiévale)

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

1950

Vestige de l'ouvrage fortifié de la ligne Maginot, dit **ouvrage de Soetrich**, construit à partir de 1930 (épargné durant la 2GM).



Figure 8. Vue générale de la commune



1960

Vestiges des ouvrages de la ligne Maginot, **ouvrage de l'Immerhof**, construit entre 1930 et 1935 (épargné durant la 2GM), qui se déploie plus au nord et jusque sur ce site.

Voir :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Ouvrage_de_l%27Immerhof (carte des différents éléments).

Extrait de la page : La totalité de l'ouvrage ainsi que les espaces verts sont entretenus et remis en état par une association de bénévoles « Le Tiburce »¹⁷ depuis 20 ans. Les bénévoles ont ainsi pu remettre en marche les moteurs



Figure 9. Vue générale de la commune

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

des groupes électrogènes ainsi que le réseau électrique, et le système de ventilation de tout l'ouvrage. D'autres travaux ont concerné la réfection des peintures. Tous les travaux sont réalisés dans un souci d'authenticité et de mémoire. Une des deux tourelles est actuellement totalement rénovée et en état de marche (avec moteur électrique ou manuellement). L'ouvrage est ouvert au public^{[8],[9]}, les visites sont organisées par les membres de l'association : les 2^e et 4^e dimanches des mois d'avril à septembre ainsi que les jours fériés. « Le Tiburce » fonctionne grâce à l'aide de la commune d'Hettange-Grande et les droits d'entrée perçus pour les visites.



1969

Fin de l'exploitation de la carrière, devenue réserve naturelle nationale à partir de 1985 (?).

Elle se situe au nord de deux terrains de football, créés à la fin des années 1960.



2011

Nord de Soetrich, à proximité du centre équestre, lieu-dit « **Fronet** » : terrain où ont été implantés des **blockhaus** (construits en 1940). Certains ont disparus, d'autres sont encore (a priori) en élévation).

Voir :

https://wikimaginot.eu/V70_construction_detail.php?id=22921



Données du sous-sol et pollution

Le Bureau de recherches géologiques et minières enregistre certaines informations et les met à disposition au travers d'un visualiseur cartographique, disponible ci-dessous : <https://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>.

De nombreuses entrées sont possibles à visualiser, les plus pertinentes étant celles-ci :

- Amiante Environnemental.
- Carrières et matériaux > **Ensemble des exploitations.**
- Dossiers du sous-sol BSS > **BSS – Ouvrages avec géologie initiale et documents (BRGM).**
- Risques naturels > **cavités souterraines abandonnées non minières.**
- **Sites et sols (potentiellement) pollués :**
 - Anciens sites industriels et activités de service.
 - Sites pollués ou potentielles pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BA SOL).

Pour la commune d'Hettange-Grande, pas de zone de carrière et matériaux, de cavités souterraines relevées, seulement des informations sur les anciens sites industriels et activités de service. Il s'agit en réalité principalement de garages, d'une ancienne forge, de dépôts ou stockage de gaz, etc. J'en ai conclu qu'on ne possédait pas d'indice de sites pollués ou potentiellement pollués identifié sur la commune.



■ Localisation des anciens sites industriels et activités de service.

Urbanisme : PLU et projets d'aménagement

Le **Géoportail de l'urbanisme** m'a ensuite permis de connaître la nature des zones de la commune : urbanisées, naturelles, agricoles. Il est aussi indispensable pour situer celles dont l'aménagement est prévu à court, moyen ou long terme, les fameuses **zones AU** (à urbaniser). Pour la commune d'Hettange-Grande : [cliquez ici](#).

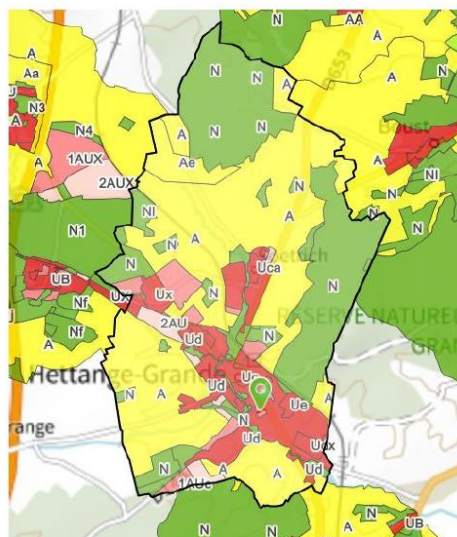


Figure 10. Vue générale du plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelle de la commune d'Hettange-Grande.

Suivent des extraits des documents d'urbanisme sur lesquels je me suis appuyée pour travailler sur la révision de zonage. Les deux dernières cases du tableau m'ont été utiles pour bien saisir les zones indiquées sur le règlement graphique.

Règlement écrit, p. 38 et suiv. : [ici](#).

Zone 1AU

Il s'agit d'une **zone d'urbanisation future non équipée**, destinée à l'habitat, aux services, aux activités diverses compatibles avec l'habitat (petit artisanat, bureaux, ...), et aux équipements collectifs. La mixité entre habitat et petites activités est souhaitée dans tous les quartiers ouverts à la construction.

La zone 1AU comporte 3 secteurs :

- **1AUc** réservé aux habitations et services liés à la pratique équestre ;
- **1AUI** réservé aux équipements directement liés aux loisirs et aux pratiques sportives ;
- **1AUe** réservé aux équipements publics et aux logements spécifiques pour personnes âgées, défavorisées ou dépendantes, intégrant un service médicalisé sur place.

Zone 1AUx

Il s'agit d'une **zone d'urbanisation future non équipée**, destinée essentiellement aux activités économiques mais pas aux industries lourdes.

Zone 2AU

Il s'agit d'une **zone non équipée destinée à l'urbanisation future**. Pour permettre, après réalisation des équipements publics, une utilisation optimale des terrains, cette zone doit être protégée.

Cette zone pourra être mise en œuvre après modification ou révision du PLU.

La zone 2AU comporte 2 secteurs :

- 2AUc réservé aux habitations et services liés à la pratique équestre ;
- 2AUx réservé aux activités économiques.

Orientations d'aménagement, p. 5 : [ici](#).

Les Orientations d'Aménagement du P.L.U., pièce qui n'existait pas dans le P.O.S., doivent être respectées pour toute demande d'autorisation concernant les zones d'extension urbaine, au même titre que le règlement. Elles visent à garantir l'application de certains grands principes d'aménagement énoncés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les **orientations d'aménagement ont été définies à partir des hypothèses d'aménagement** qui sont consultables dans le rapport de présentation. Elles sont au nombre de quatre et concernent les **zones d'extension les plus stratégiques où la commune souhaite imposer les grandes lignes du plan d'aménagement**, afin de faire respecter aux aménageurs les principes suivants :

1. La mixité urbaine et sociale, garantie notamment par la mixité du type d'habitat. Ainsi, les orientations d'aménagement imposent la constitution de quartiers où se côtoieront tous types d'habitat, du collectif au pavillon isolé, en passant par les maisons accolées ou d'autres formes d'habitat intermédiaire. Le respect d'une certaine densité bâtie, au moins dans quelques secteurs spécifiques, contribuera également à limiter l'étalement urbain.
2. La création de nouvelles liaisons avec les quartiers environnants. Plusieurs accès routiers et piétons sont imposés dans chaque orientation d'aménagement, cela afin de pas créer de nouveaux quartiers en impasses pour ce qui est de la circulation automobile, et de maintenir ou créer des cheminements piétons qui permettront le développement des déplacements doux, notamment vers les équipements et services de la commune.
3. La prise en compte de certaines contraintes spécifiques, par exemple imposer la plantation d'une haie vive pour assurer la transition paysagère entre l'espace agricole et le quartier de liaison Sainte-Barbe – Michelet, ou encore maintenir sous un espace public la future conduite d'assainissement de la zone artisanale (au travers du quartier de liaison Sainte-Barbe - Cité Soetrich).

Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), p. 8 : [ici](#).

Afin d'assurer le développement de la ville tout en répondant aux problèmes d'étalement urbain et de liaisons manquantes, **trois principaux secteurs d'urbanisation ont été définis** : dans le prolongement du village de Soetrich, en direction du centre d'Hettange entre la cité Soetrich et la cité d'Hettange entre le quartier Chambourg-Bellevue et la route d'Œutränge.

Etat des lieux des dossiers traités par le SRA (1995-2025)

Rapports d'opérations

67 opérations ont été réalisées entre 1986 et aujourd'hui : **21 positives et 46 négatives** (ratio : 30% positif / 70% négatif).

Les types et localisation des zones concernées : principalement des zones de lotissements ou zones à urbaniser. Toutes les opérations réalisées dans ce que l'on peut considérer comme le cœur de bourg (médiéval) se sont avérées négatives (3 notamment sur des parcelles, a priori maisons particulières).

Urba

Sur demande de Tanguy Le Boursicaud et pour contribuer à la justification de la révision du zonage, j'ai réalisé un état des lieux du traitement des dossiers de la commune par le SRA. Je ne me suis fondée que sur le document Urba du département. Pour un travail encore plus poussé, il aurait pu être intéressant d'entrer dans les détails de la nature des actes d'urbanisme et de creuser les suites qui ont été données dans le cas des 1B.

J'ai commencé en faisant une synthèse rapide du traitement des dossiers d'Hettange-Grande et des communes limitrophes entre février 2022 et octobre 2025 (qui correspond en réalité au fichier Urba le plus récent). Le constat est déjà significatif : le zonage de l'ensemble de la commune a un réel impact sur le nombre de dossiers arrivant au SRA, même par rapport à une commune plus importante comme Thionville.

Commune	Actes d'urbanisme	Nb dossiers <u>HORS 1A</u>	Nombre de 1A	Zonage des communes
Hettange-Grande	121	16	105	50m²
Thionville	89	21	68	3000 m ² , 1000 m ² et 50 m²
Yutz	66	3	63	50 m² et 0 m ²
Cattenom	11	4	7	3000m ²
Basse-Ham	8	3	5	3000m ² et 50m²
Breistroff-la-Grande	5	3	2	3000m ²
Boust	3	3	0	3000m ²
Entringe	2	1	1	3000m ²
Kanfen	2	1	1	3000 m ²
Roussy-le-Village	2	1	1	3000 m ²
Zoufftgen	0	0	0	3000 m ²

Sur les **121** dossiers sur Hettange-Grande entre 2022 et 2025 :

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

- 105 réponses étaient des 1A = **87%**.
- **10 réponses, des 1B (diagnostic) = 8%** (dossiers envoyés entre 2022 et 2025).
 - Types de dossiers ayant abouti à un diagnostic : PC (6), DVD (1), AIOT (1), DUP (1).
 - Sachant que sur les 8 courriers 1B, 5 étaient déjà prescrits (dont 2 ont fait l'objet d'un arrêté modificatif). Les 4 restants ont fait l'objet de sondages (dont 1 sondage abrogé).
- 3 réponses, des CU1B (RAS)
- 2 réponses, des X2 (sondages).
- 1 réponse, un X2 ENR57 (GR partout autour).

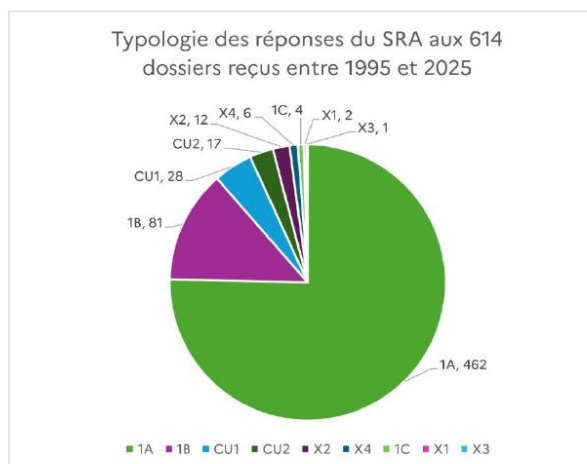
En découvrant l'ancien fichier Urba, j'ai pu réaliser une synthèse sur les 30 dernières années (juin 1995-octobre 2025) et le constat reste sensiblement le même que celui sur les trois dernières années.

614 dossiers sur Hettange-Grande comprennent certains projets avec d'autres communes. Les réponses du service sont les suivantes, en fonction du nombre d'occurrences :

- 438 réponses + 24 « RAS » (1995-2002) donc **462** : 1A= 75,2%.
- **63 réponses : 1B (diagnostic) + 18 « sondages » (1995-2002) donc 81 = 13,0%**.
 - Types de dossiers ayant abouti à un diagnostic : PC (51), AL (18), EI (8), DVD (1), DI (1), AIOT (1), DUP (1).
 - Sachant que sur les 63 courriers 1B, 2 étaient indiqués comme déjà prescrits. 1 autre a été abrogé.
- 4 réponses : 1C.
- 1 réponse : PLU_version_courte.
- 28 réponses : CU1.
- 17 réponses : CU2.
- 2 réponses : X1.
- 12 réponses : X2 dont 1 : X2 ENR57.
- 1 réponse : X3.
- 6 réponses : X4.

Sur 614 dossiers traités, 462 des réponses étaient des 1A.

La synthèse graphique rend compte visuellement du pourcentage de réponses 1A qui représentent trois quarts des dossiers !



- les **routes principales** traversant la commune (route de Thionville, rue du Général de Gaulle, rue du Général Patton, rue du 12 septembre 1944)/
- les zones de **lotissements** (La Source, Chambourg, Rastenne, Soetrich).
- la ZAC (proche de la Cité Soetrich).

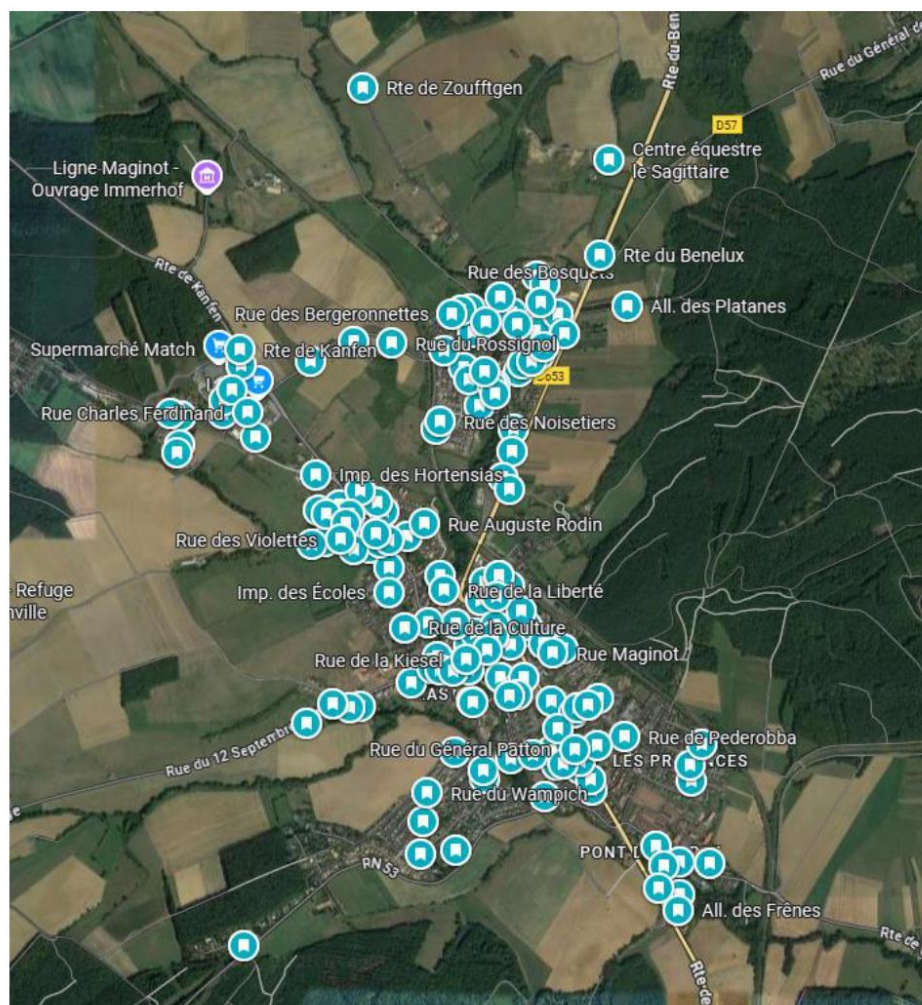


Figure 11. Géolocalisation des dossiers 1A (1995-2025).

Ce dernier tableau met en évidence quelles sont les fourchettes de superficie de travaux qui aboutissent le plus à des 1B – et qui ne correspondent pas toujours à celles qui génèrent le plus ou le moins de dossiers. La pertinence de cette analyse peut être mise en question puisqu'elle ne prend pas en compte le secteur concerné par l'acte d'urbanisme.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

Superficie (m ²)	Nombre de dossiers	Réponses	Proportion de 1B/1C
1-49	5	1A (3), 1B (1) , CU1 (1)	20%
50-99	32	1A (22), 1B (3) , 1C (1) , autres (4)	12%
100-499	123	1A (87), 1B (9) , 1C (1) , autres (28)	7%
500-999	152	1A (112), 1B (25) , 1C (1) , autres (13)	17%
1000-1999	68	1A (51), 1B (5) , autres (12)	7%
2000-10000	90	1A (63), 1B (13) , autres (14)	14%
Plus de 10 000	1	1C (1)	100%

La commune d'Hettange-Grande

Bibliographie :

BERNARD Rachel, *Hettange-Grande (57), rue de la Mine, Les Résidences d'Hettange*, rapport d'opération de diagnostic archéologique, Inrap, SRA Lorraine, janvier 2022.

BILLAudeau Enora, *Hettange-Grande (57), rue du Faubourg de La Rastenne*, rapport d'opération de diagnostic archéologique, Inrap, SRA Lorraine, décembre 2018.

SANSON Luc, *Hettange-Grande (57), 12 rue Victor Hugo, « Un habitat Bronze final-Halstatt à Hettange-Grande »*, rapport d'opération de diagnostic archéologique, Inrap, SRA Lorraine, novembre 2022.

Carte de l'état-major de 1820-1866 (Géoportail).

Cadastre réalisé entre l'an XII et 1840 (AD Moselle) : Document NUM/35P326, plan minute, TA, sections A-H. Echelle : 1/2500. Géomètre : Toussaint. (1825), consulté le 06/10/2025.

Cadastre allemand réalisé entre 1901 et 1918 (Gallica) :

- *Uebersichtskarte der Gemarkung Gross-Hettingen, Untergem. Gross-Hettingen, Kreis Diedenhofen Ost*, Strasbourg, 1901-1918, mis en ligne le 23/09/2013, consulté le 06/10/2025, [url](#).
- *Uebersichtskarte der Untergemarkung Sötrich, Kreis Diedenhofen Ost*, Strasbourg, 1901-1918, mis en ligne le 23/09/2013, consulté le 06/10/2025, [url](#).

Dossier communal « Hettange-Grande », carte archéologique, Service régional d'archéologie du Grand Est, site de Metz.

Photographies aériennes (Remonter le temps).

Situation géographique

La commune d'Hettange-Grande se situe à six kilomètres au nord de Thionville. Elle se trouve dans le bassin de la Moselle dont le lit coule à trois kilomètres vers le sud-est. La commune est irriguée par un affluent de la Moselle, la Kiesel, qui coule du nord au sud de son territoire et prenant sa source sur le revers de la côte de Moselle, à proximité de la frontière luxembourgeoise.

À l'ouest de la commune se trouvent les côtes de Moselle qui culminent à 400 m d'altitude.

La ville se développe principalement sur le vallon, à une altitude variant de 160 m au sud à 200 m au nord (village de Soetrich).

La forêt dite Kanfener Busch borde la commune au nord-ouest tandis que la forêt domaniale de Garche s'étend sur ses limites orientales.

Historique

Préhistoire. La découverte de mobilier datés du Paléolithique et du Néolithique ancien et moyen (*La Chapelle*) témoigne de la présence d'une occupation à ces périodes, notamment aux abords du lit de la Kiesel et de ses affluents.

Âge du Bronze et du Fer. L'occupation de ces périodes se concentre au sud de la commune où un grenier de l'Âge du Bronze et des bâtiments de l'Âge du Fer ont été mis au jour lors d'opérations d'archéologie préventive en 1993. De plus, un bâtiment à plan original découvert en 2005 atteste d'une occupation à l'Âge du Bronze moyen au niveau du lotissement situé au lieu-dit *Les Hauts de Chambourg* qui se poursuit pendant l'Âge du Fer.

Gallo-romain. Le territoire communal connaît un développement florissant entre le I^{er} et le IV^e siècle de notre ère. Une petite agglomération secondaire gallo-romaine située sur la voie reliant Metz à Trèves est répertoriée sur la table de Peutinger, sous le terme « Caranusca ». Elle se trouve à l'emplacement de l'ancien village de Suzange, au sud de la ville actuelle, qui est annexé

par Hettange au Moyen Âge. Les vestiges antiques sont omniprésents sur une grande partie de la localité. Plusieurs villas sont ainsi répertoriées : au niveau de la ferme de l'Immerhof, au nord du village de Soetrich, en contrebas du bourg médiéval, au nord de la rue du 12 septembre 1944. La plus grosse occupation se concentre au sud de la commune, le long de la voie romaine attestant de l'existence probable d'une agglomération (secondaire) : hypocauste, cour, nécropole. L'exploitation de la carrière de Bries, située à l'est du village d'Hettange-Grande, est réputée avoir commencé à cette période. Elle ferme dans les années 1960 avant d'être transformée en réserve naturelle en 1985.

Moyen Âge et époque moderne. Une nécropole dont les inhumations sont attribuées à la période mérovingienne est signalée par des découvertes fortuites dans les années 1950 et 1980. Le village médiéval est attesté par les archives au XI^e siècle sous la forme « Hettingen ». Un château fort est érigé sur l'éperon dominant le village au XIII^e siècle. Il est détruit au XIV^e siècle et ruiné trois siècles plus tard. Le bourg est entièrement rasé lors des invasions du XV^e siècle et connaît tout au long du Moyen Âge une histoire tourmentée. Hettange-Grande est rasé par les Messins, donné plusieurs fois en gage au duché du Luxembourg. Le village est finalement rattaché au royaume de France en 1659.

Deux pôles se distinguent sur le territoire communal : un premier autour du château fort et un autre, un hameau doté d'une chapelle, au nord de l'actuel village de Soetrich. Un moulin à eau y est attesté à partir du début du XVIII^e siècle. Du mobilier médiéval a également été retrouvé au niveau de la ferme de l'Immerhof qui daterait du premier tiers du XVII^e siècle. Au sud de la commune, une autre ferme est attestée au lieu-dit *Cense de Gand ou Moulin de Chambourg*. Des latrines ont été répertoriées à proximité du Pont de Pierre.

Contemporaine. Des ouvrages défensifs ont été construits sur la commune dans les années 1930, les ouvrages de Soetrich et Immerhof, ainsi que des blockhaus comme celui de Fronet (à proximité de l'actuel centre équestre).

Développement urbain depuis le XIX^e siècle

La carte de l'état-major de 1820-1866, le cadastre allemand réalisé entre 1901 et 1918 ainsi que les photos aériennes qui couvrent le territoire de la commune depuis 1928 permettent d'avoir un aperçu de l'évolution de l'occupation du sol.

Au **XIX^e siècle**, l'occupation du territoire est issue des périodes antérieures, elle se concentre autour du village de Soetrich (au nord de la commune) et de celui d'Hettange-Grande, tous deux situés au bord de la rivière Kiesel. Deux fermes, l'une au nord la ferme d'Immerhof, l'autre au sud, la ferme de Suzange, se distinguent au milieu du territoire agricole.

Entre **1918 et 1928**, la Cité d'Hettange est construite au nord du bourg médiéval, le long de l'actuel D15. Durant les **années 1930**, la commune se dote d'ouvrages défensifs de la ligne Maginot : l'ouvrage de Soetrich sur la route entre le village de Soetrich et la commune de Boust, et celui d'Immerhof, à l'ouest. Des blockhaus sont également construits comme ceux de Fronet.

Les années suivant directement la fin de la Seconde Guerre mondiale sont riches en aménagement : une caserne est construite à proximité du Pont de Pierre, ainsi que quelques maisons le long de la D15 tandis qu'au nord-ouest de la commune, la Cité Soetrich sort de terre. Dans les **années 1950**, la ville s'étend, notamment autour de la Cité d'Hettange et au sud du village de Soetrich.

Les **années 1960** sont marquées par un développement important des projets d'aménagement : au niveau de la Cité d'Hettange, dans des quartiers proches du centre historique qui n'avaient jusqu'alors pas été occupés. Cette décennie entame l'ère du développement des lotissements comme celui des Provinces, juste au nord de la caserne dont l'agrandissement ainsi que celui de ses alentours s'opère.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

Ce mouvement de lotissement se poursuit dans les **années 1970** avec l'achèvement de celui des Provinces et le développement d'un autre au lieu-dit Belle Vue, au sud-ouest du cœur de bourg. Plus généralement, l'ouest du village d'Hettange est investi par des projets immobiliers tandis que le village de Soetrich ne connaît pas d'évolution marquante.

Celle-ci survient dans les **années 1980**, avec la construction de plusieurs maisons le long des rues ainsi que celle d'un lotissement entre la Kiesel et la voie ferrée.

Les **années 1990** sont sans doute la décennie la plus active en termes d'aménagement du territoire. Des habitations sont érigées dans la ville d'Hettange et de Soetrich. On constate également la suite de la construction du lotissement de Belle Vue. Un quartier pavillonnaire se développe autour de la D14a. D'autres habitations viennent compléter la Cité d'Hettange. Des équipements sortent également de terre pour compenser l'augmentation du nombre d'habitants de la commune : une école et un collège entre le lotissement Les Provinces et d'un nouveau qui voit le jour au nord du complexe scolaire, ainsi qu'un centre commercial, à proximité de la Cité Soetrich.

Dans les **années 2000 et 2010**, ce mouvement se poursuit : à Soetrich, le lotissement à l'ouest et un nouveau au nord du village et à Hettange, à l'est de la Cité d'Hettange et à Belle Vue. On remarque également une densification du tissu urbain en centre-ville, par exemple avec la construction de la maison de retraite au centre d'un îlot bordé de maison et dont l'intérieur était auparavant constitué de jardins.

Le tissu urbain s'est ainsi développé majoritairement autour des deux villages constituant la commune avec un débordement de plus en plus croissant autour des axes à partir de l'après-guerre et un pic d'aménagement dans les années 1990-2000. En dehors du tissu urbain, on constate qu'à l'exception du centre commercial et de l'ancienne carrière, peu de constructions ont vu le jour.

N.B. Cette synthèse a été intégrée au dossier communal.

Notice argumentaire

Les demandes d'urbanisme (permis de construire, autorisations de lotir, permis de démolir, autorisation d'installation, travaux divers et travaux soumis au titre des alinéas a et d de l'article R442-3-1 du Code de l'Urbanisme) devront être transmises au Service régional de l'archéologie pour des travaux portant sur un terrain d'assiette selon les seuils suivants :

- **Zone 1** (en rouge hachuré) : seuil à **50 m²**. Cette zone dont le seuil est fixé à 50m² comprend le centre ancien d'Hettange-Grande, établi dès l'époque médiévale (château, village), ainsi que le village de Soetrich où des vestiges d'époques médiévale et moderne (hameau doté d'une chapelle) sont attestés.
- **Zone 2** (en quadrillage bleu) : seuil à **1000 m²**. Deux zones sont concernées par ce seuil.
 - La première concerne le sud de la commune où de nombreuses opérations ont mis en évidence une occupation ancienne. Des vestiges du Néolithique ont notamment été retrouvés dans le quartier Guyon Gellin. Cette zone a également été occupée pendant les âges des métaux. Le passage de la voie romaine allant de Trèves à Metz a contribué à développer cette zone d'habitat d'agglomération (secondaire).
 - La seconde se situe au nord de la commune, au lieu-dit Immerhof et concerne des zones majoritairement agricoles. Ce secteur est sensible du fait de la présence d'une villa romaine. Des indices de sites laissent supposer que l'occupation du secteur se poursuit au moins durant les époques médiévale et moderne (ferme).
- **Zone 3** (en points violets) : seuil à **3000 m²**. Cette zone majoritairement rurale et couverte par la forêt domaniale de Garche, la forêt de Soetrich, Kanfener Busch, Schaumburger Hof et d'autres petits massifs comporte des entités archéologiques allant de la Préhistoire (stations de surface) à l'époque contemporaine (ouvrages de la Ligne Maginot) et des zones déjà fortement urbanisées.
- **Zone 4** (en triangles orange et jaunes) : seuil **d'exclusion**. Cette zone comprend les quartiers lotis durant les années 1940 (Cité Soetrich), les années 1960-1970 (Les Provinces), les années 1970-1990 où des opérations ont déjà été réalisées (Belle Vue / Chambourg) ainsi que la zone industrielle se situant à proximité de la Cité Soetrich sortie de terre à partir des années 1990 qui a, elle aussi, été partiellement fouillée.

L'évolution de notre connaissance du territoire d'Hettange-Grande nous a permis de mieux cibler les zones de consultation en fonction du potentiel archéologique. Aussi, dans le cadre du zonage défini, le seuil de superficie à partir et au-delà duquel le SRA demande la communication des dossiers d'aménagement passe de 50 m² à 1000 m² dans les zones agricoles et partiellement urbanisées sensibles (zone 2) ; de 50 m² à 3000 m² dans les zones agricoles et de massifs forestiers (zone 3) ; sont exclues des zonages archéologiques du territoire communal les zones urbanisées récemment où des opérations d'archéologie préventive ont déjà eu lieu ; tandis que le cœur de bourg et le centre historique du village de Soetrich est maintenu à un seuil de 50 m² (Zone 1).

Explications internes :

Le **secteur zoné à 50 m²** permet d'englober le centre ancien d'Hettange-Grande et de Soetrich ainsi que des zones de futurs aménagements.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

Les **deux secteurs zonés à 1000 m²** ont été défini principalement pour leur sensibilité archéologique afin de permettre au service de capter les dossiers.

Le **secteur zoné à 3000 m²** comprend des zones forestières et agricoles (où, comparativement aux zones précédentes, peu d'entités archéologiques sont répertoriées). Les zones où le tissu urbain s'est densifié ces dernières décennies sont également incluses en partant du principe que des fenêtres trop étroites ne permettraient pas de saisir les données archéologiques, ce que plusieurs opérations situées au sud du centre historique semblent montrer. Des zones d'aménagements à court, moyen ou long terme destinés à la construction de lotissement pourront être capté grâce à ce seuil.

La **zone d'exclusion** comprend trois secteurs fortement urbanisés entre les années 1940 et 1990-2000 au sud et au nord de la commune dont une partie diagnostiquée s'est révélée négative (ZAC à proximité de la Cité Soetrich) tandis qu'une autre a fait l'objet de diagnostics majoritairement négatifs. La seule emprise sortie positive du diagnostic a été fouillée et est à présent lotie (Belle Vue / Chambourg).

Pont-à-Mousson

Les ressources utilisées

/! La révision du zonage de Pont-à-Mousson avait été engagée par Charline Moncomble avant son départ. J'ai pu la poursuivre en continuant d'analyser les données qui étaient intégrées au projet QGIS dédié.

Une première proposition de zonage a été réalisée après une discussion sur les secteurs de la commune et les seuils qui pourraient être envisagés avec Philippe Kuchler le 02/12/2025.

Cartographie

Cartes TOPO

Serveur rge : R:\SCAN25TOPO\54\TIF_54

- SC25_TOPO_0920_6870_L93
- SC25_TOPO_0920_6880_L93

Archives Meurthe-et-Moselle

Plans cadastraux de 1832 : [ici](#).

Urbanisme : PLU et projets d'aménagement

Pour la commune de Pont-à-Mousson : [ici](#).

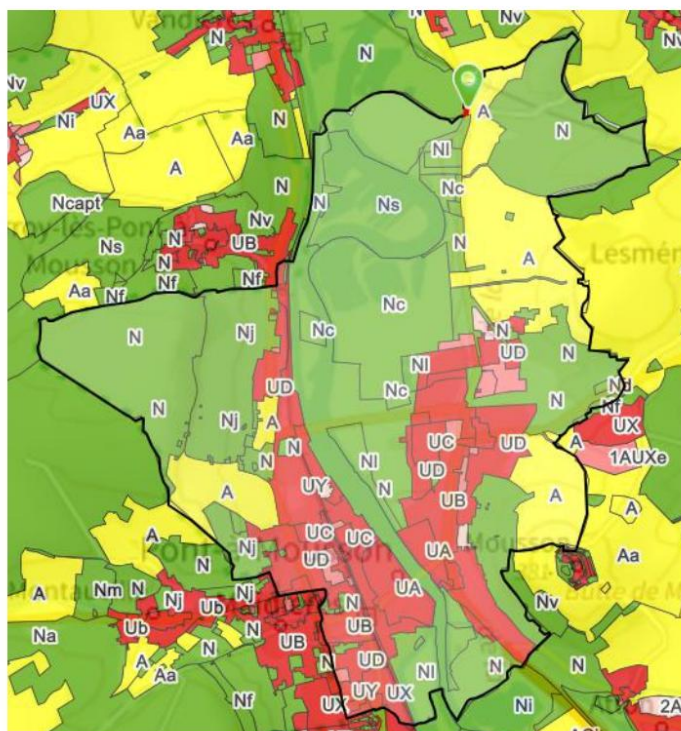


Figure 12. Vue générale du plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelle de la commune de Pont-à-Mousson.

Les zones à urbaniser : zones non urbanisées destinées à l'urbanisation future. Elles sont repérées sur les documents écrits et graphiques par le sigle "AU". Le P.L.U. de Pont-à-Mousson distingue plusieurs zones à urbaniser :

- **1AU** : zone d'urbanisation future ouverte, à vocation principale d'habitat,
- **1AUY** : zone d'urbanisation future ouverte, à vocation principale d'activités, comprenant un secteur (1AUYa),
- **2AU** : zone d'urbanisation à très long terme, à vocation principale d'habitat.

Notice argumentaire

Les demandes d'urbanisme (permis de construire, autorisations de lotir, permis de démolir, autorisation d'installation, travaux divers et travaux soumis au titre des alinéas a et d de l'article R442-3-1 du Code de l'Urbanisme) devront être transmises au Service régional de l'archéologie pour des travaux portant sur un terrain d'assiette selon les seuils suivants :

- **Zone 1** (en rouge hachuré) : seuil à **50 m²**. Cette zone dont le seuil est fixé à 50m² comprend le centre ancien de Pont-à-Mousson et le site de La Vitrée où sont attestés des zones d'habitat médiévales ainsi que le château moderne dit de Booz ou de Riolle.
- **Zone 2** (en quadrillage bleu) : seuil à **1000 m²**. Deux zones sont concernées par ce seuil.
 - La première concerne la zone périurbaine à l'ouest du centre ancien où plusieurs vestiges majoritairement d'époque moderne sont attestés. Une opération préventive a également mis en évidence un paléochenal.
 - La seconde se situe au nord de la commune et concerne une zone majoritairement agricole. L'opération sur la ligne du TGV est a révélé une occupation de l'Âge du fer. À proximité, des vestiges d'époque moderne ont été mis en évidence.
- **Zone 3** (en points violets) : seuil à **3000 m²**. Cette zone majoritairement rurale ou couverte par les forêts domaniales et communales comprend des entités archéologiques et des zones déjà fortement urbanisées.
- **Zone 4** (en triangles orange et jaunes) : seuil **d'exclusion**. Cette zone comprend un secteur au nord vraisemblablement exploité par des carrières où les opérations archéologiques menées étaient négatives, une autre portion un peu plus à l'est qui a déjà été sondée, ainsi qu'une ancienne zone industrielle au sud.

L'évolution de notre connaissance du territoire de Pont-à-Mousson nous a permis de mieux cibler les zones de consultation en fonction du potentiel archéologique. Aussi, dans le cadre du zonage défini, le seuil de superficie à partir et au-delà duquel le SRA demande la communication des dossiers d'aménagement passe de 50 m² à 1000 m² dans les zones agricoles sensibles (zone 2) ; de 50 m² à 3000 m² dans les zones agricoles et forêts domaniales ou communales (zone 3) ; sont exclues des zonages archéologiques du territoire communal les anciennes zones de carrière et d'industrie ; tandis que le centre ancien, La Vitrée et le site du château de Ries est maintenu à un seuil de 50 m² (Zone 1).

Explications internes :

Le **secteur zoné à 50 m²** permet d'englober le centre ancien et les zones sensibles : La Vitrée et le château de Ries. Il comprend également certaines zones d'aménagement au niveau de La Vitrée.

Juliette CHRISTOPHE / Stage de spécialité 2025

Les **deux secteurs zonés à 1000 m²** ont été défini principalement pour leur sensibilité archéologique afin de permettre au service de capter les dossiers.

Le **secteur zoné à 3000 m²** comprend des zones forestières et agricoles (où peu d'entités archéologiques sont répertoriées). Des zones d'aménagements à court, moyen ou long terme destinés à la construction de lotissement pourront être capté grâce à ce seuil.

Les **zones d'exclusion** comprennent trois zones : une première sur un secteur anciennement exploité par une carrière, une autre déjà fouillé, ainsi qu'une troisième dans un secteur industriel.

Annexe 2. Documents concernant la Meurthe-et-Moselle (54)

Annexe 2.1. Zonage des communes de Meurthe-et-Moselle

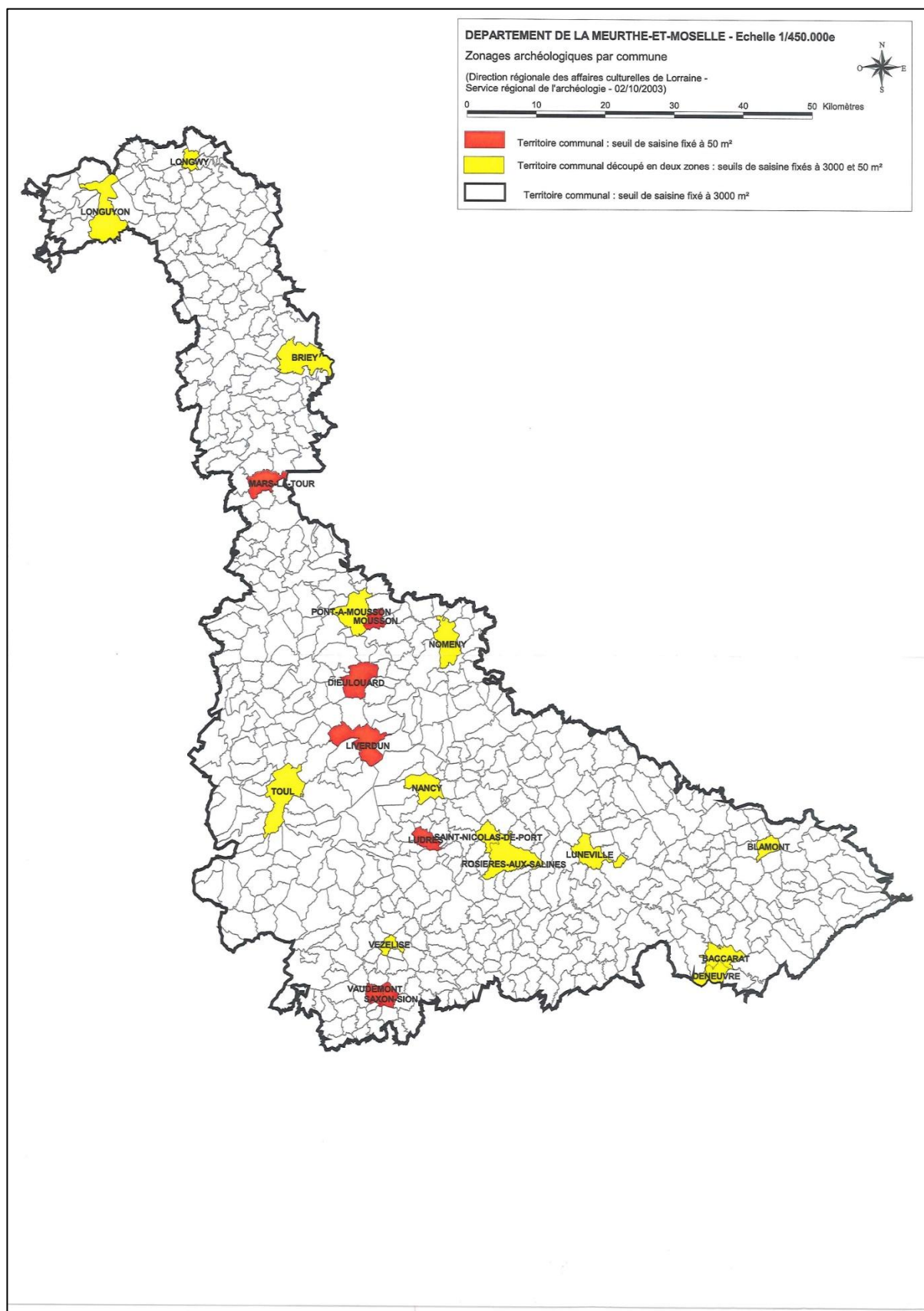
DRAC – SRA / GS - 16/12/03

MEURTHE-ET-MOSELLE (54) - LISTE DES COMMUNES AVEC ZONAGES ET SEUILS.

* Toutes les communes n'apparaissant pas dans cette liste sont soumises à l'obligation de consulter le SRA pour les dossiers d'aménagement concernant des emprises au sol égales ou supérieures à 3000 m².

COMMUNE	SECTEUR	PÉRIODE	SEUIL	Envoi Préfecture	Envoi définitif
BACCARAT	Centre ancien	Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui
BLAMONT	Centre ancien	Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui
BRIEY	Centre ancien	Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui
DENEUVRE	Centre ancien et secteur SO	Agglom. G.-R., Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui
DIEULOUARD - SCARPONNE	Toute la commune	Agglom. G.-R.	50 m²	Oui	Oui
LIVERDUN	Toute la commune	Méd., Mod.	50 m²	Oui	Oui
LONGUYON	Centre ancien	Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui
LONGWY	Centre ancien	Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui
LUDRES	Toute la commune	Méd., Mod.	50 m²	Oui	Oui
LUNÉVILLE	Centre ancien, faubourg du Ménéil et zone des Grands Moulins	Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui
MARS-LA-TOUR	Toute la commune	Agglom. G.-R.	50 m²	Oui	Oui
MOUSSON	Toute la commune	Château Méd., Mod.	50 m²	Oui	Oui
NANCY	Centre ancien, abord de l'ancienne commanderie Saint-Jean-du-Viel-Âtre, deux secteurs de l'avenue de Strasbourg	Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui
NOMENY	Centre ancien et secteur SO	Agglom. G.-R., Méd.	3000 / 3 x 50 m²	Oui	Oui
PONT-À-MOUSSON	Centre ancien et site de la Vitrée	Méd., Mod.	3000 / 2 x 50 m²	Oui	Oui
ROSIÈRES-AUX-SALINES	Centre ancien	Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui
SAINT-NICOLAS-DE-PONT	Centre ancien	Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui
SAXON-SION	Toute la commune	Agglom. G.-R.	50 m²	Oui	Oui
TOUL	Centre ancien, quartiers Saint-Mansuy et Saint- Epvre	G.-R., Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui
VAUDÉMONT	Toute la commune	Méd. Mod.	50 m²	Oui	Oui
VÉZELISE	Centre ancien	Méd., Mod.	3000 / 50 m²	Oui	Oui

1



Annexe 2.2. Liverdun

(a) Arrêté de zonage de la commune



PRÉFECTURE DE LA RÉGION LORRAINE

ARRETE SGAR n° 2003 - 330 du 31 JUIL. 2003

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

Arrêté de zonage archéologique

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE

Préfet de la zone de défense Est

Préfet de la Moselle

Officier de la Légion d'honneur

Vu la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive ;

Vu le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive notamment son article 1er ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R.442-3-1 ;

Considérant que les éléments de connaissance du patrimoine recensés à la carte archéologique nationale (Service Régional de l'Archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles) laissent supposer la présence d'éléments du patrimoine archéologique sur le territoire des communes citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

Considérant que les projets d'aménagements sont susceptibles de porter une atteinte irréversible à la conservation, l'étude ou la mise en valeur des sites archéologiques ;

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté concerne dans le département de la MEURTHE-ET-MOSELLE, les communes suivantes :

Dieulouard, Liverdun, Ludres, Mars-la-Tour, Mousson, Saxon-Sion, Vaudémont .

Article 2 : Le périmètre des communes visées à l'article 1 constitue la zone géographique prévue au 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} du décret n° 2002-89 susvisé.

Article 3 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou de travaux divers (y compris parkings et voiries), situés dans la zone délimitée à l'article 2 et d'une emprise au sol terrassée supérieure à 50 m², devront être transmis au Préfet de région dans les conditions définies par le décret n°2002-89 susvisé.

Article 4 : Les projets de travaux d'une emprise au sol terrassée supérieure à 50 m² visés par l'article R 442-3-1, alinéas a et d du code de l'urbanisme, devront être également transmis au Préfet de région .

Article 5 : Le Préfet du département de la Meurthe-et-Moselle et le Directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département, adressé au Maire, et affiché en mairie pendant un mois, à compter du jour où il sera reçu.

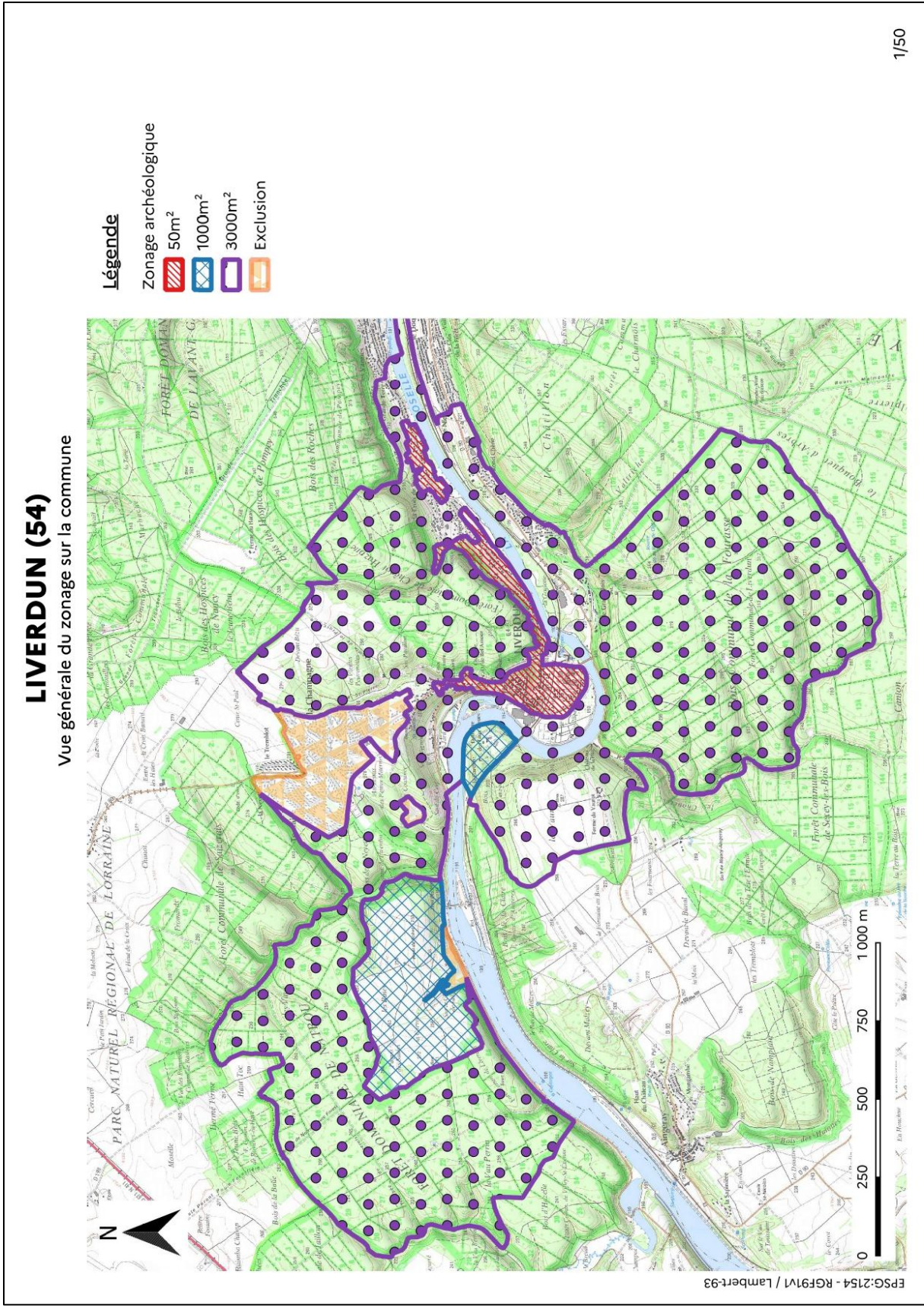


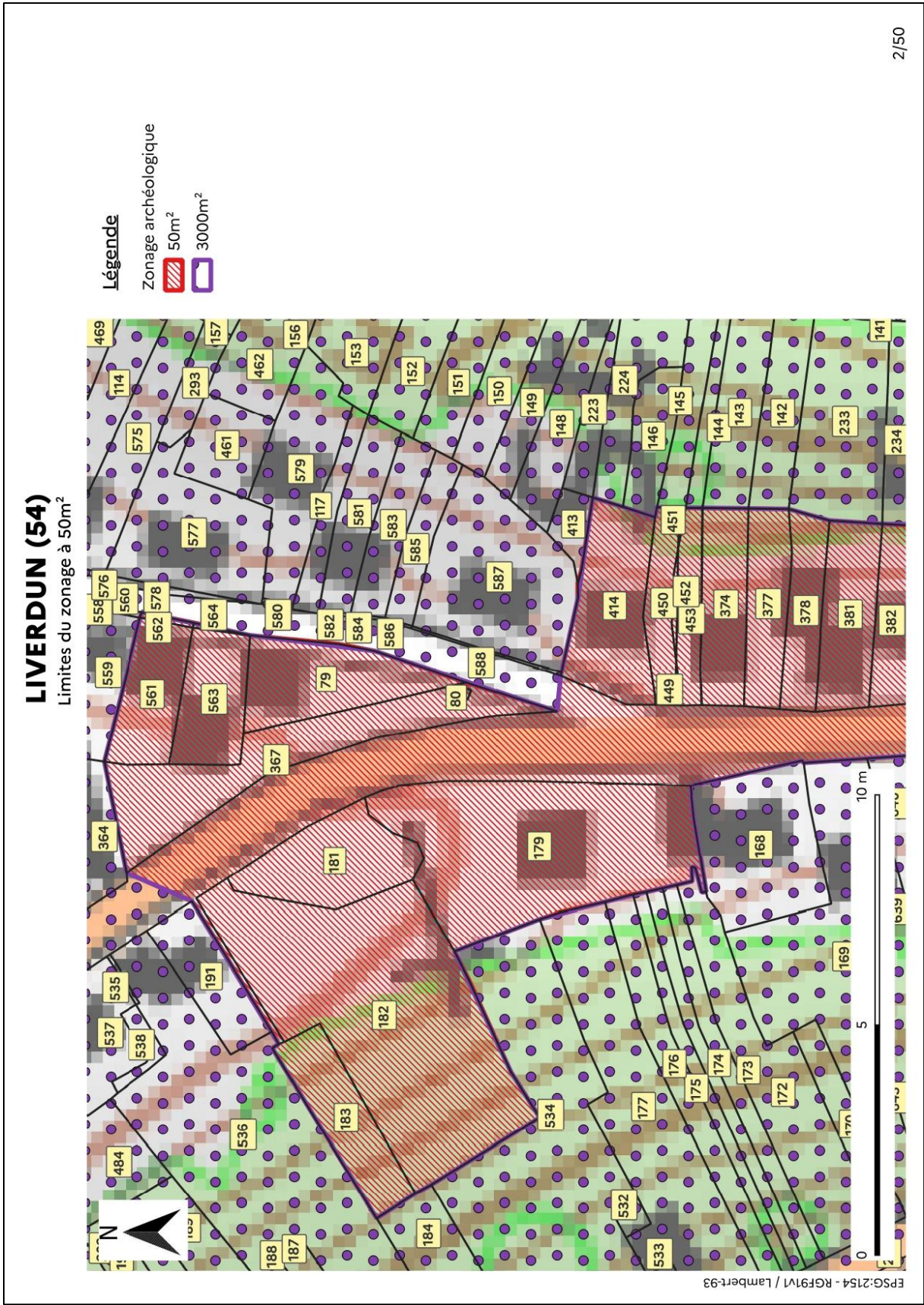
Le Préfet de la région Lorraine

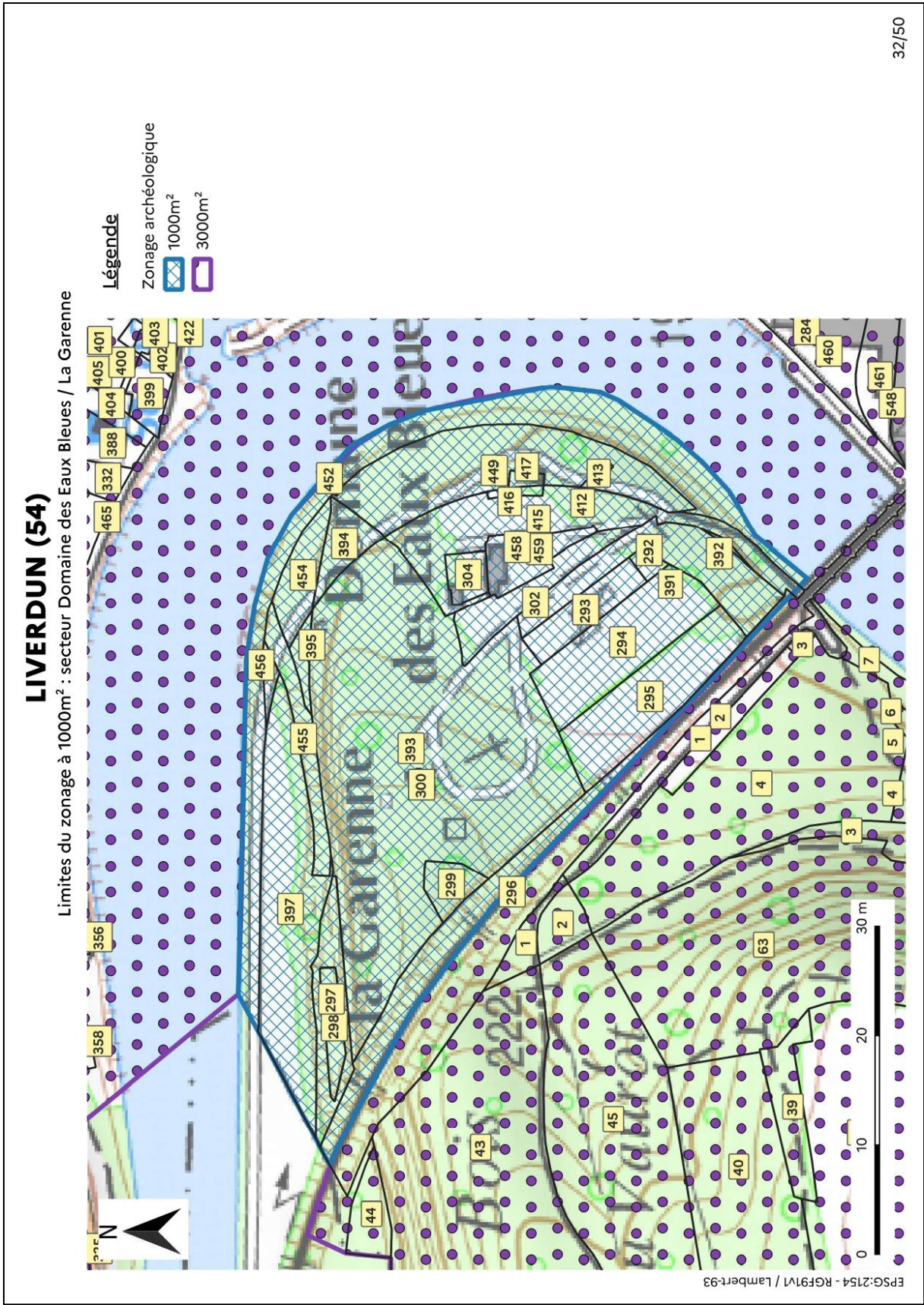
Bernard HAGELSTEEN

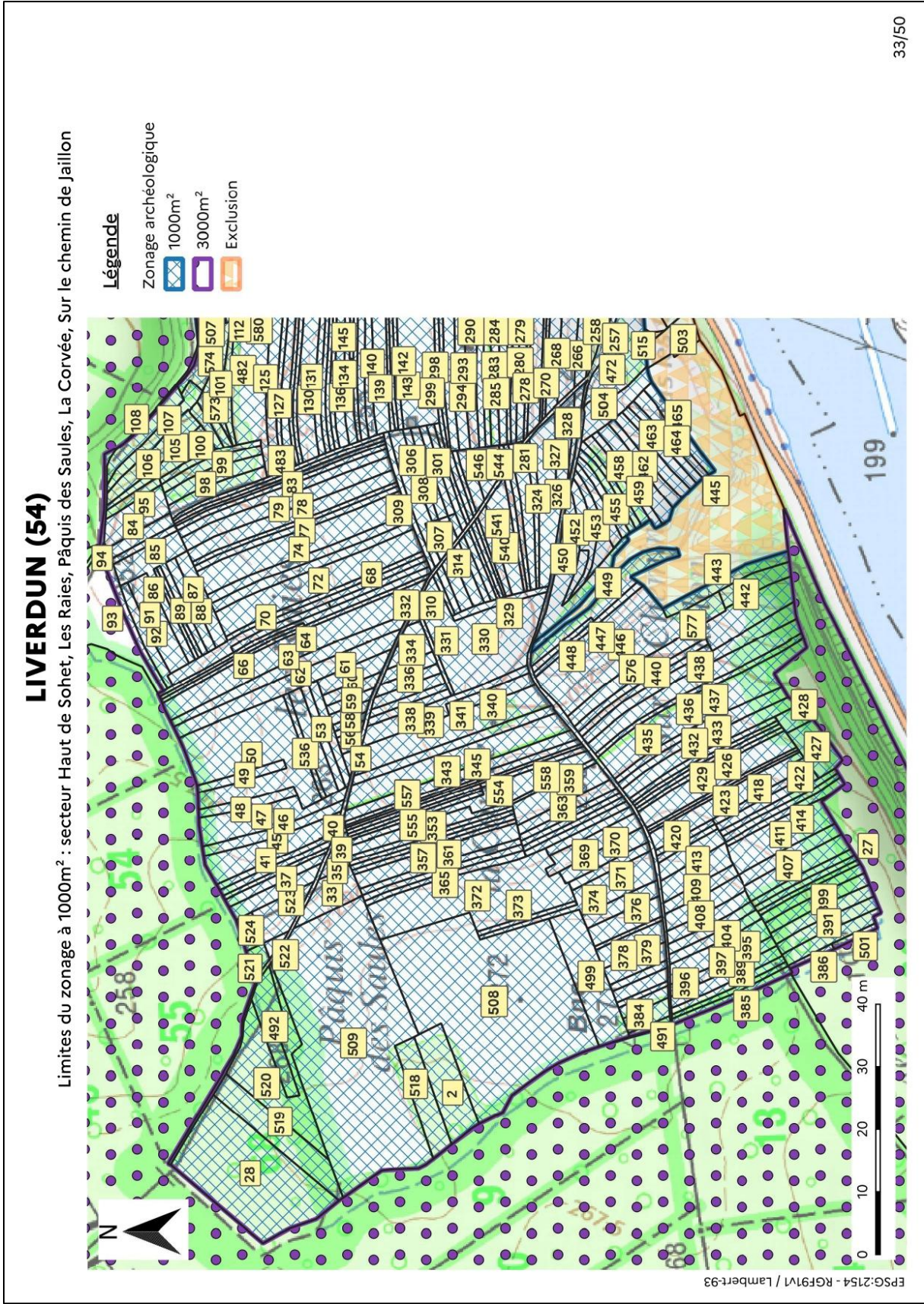
Copie à : Maires des communes concernées
Préfecture de région
Préfecture du département de la Meurthe-et-Moselle
Direction départementale de l'équipement

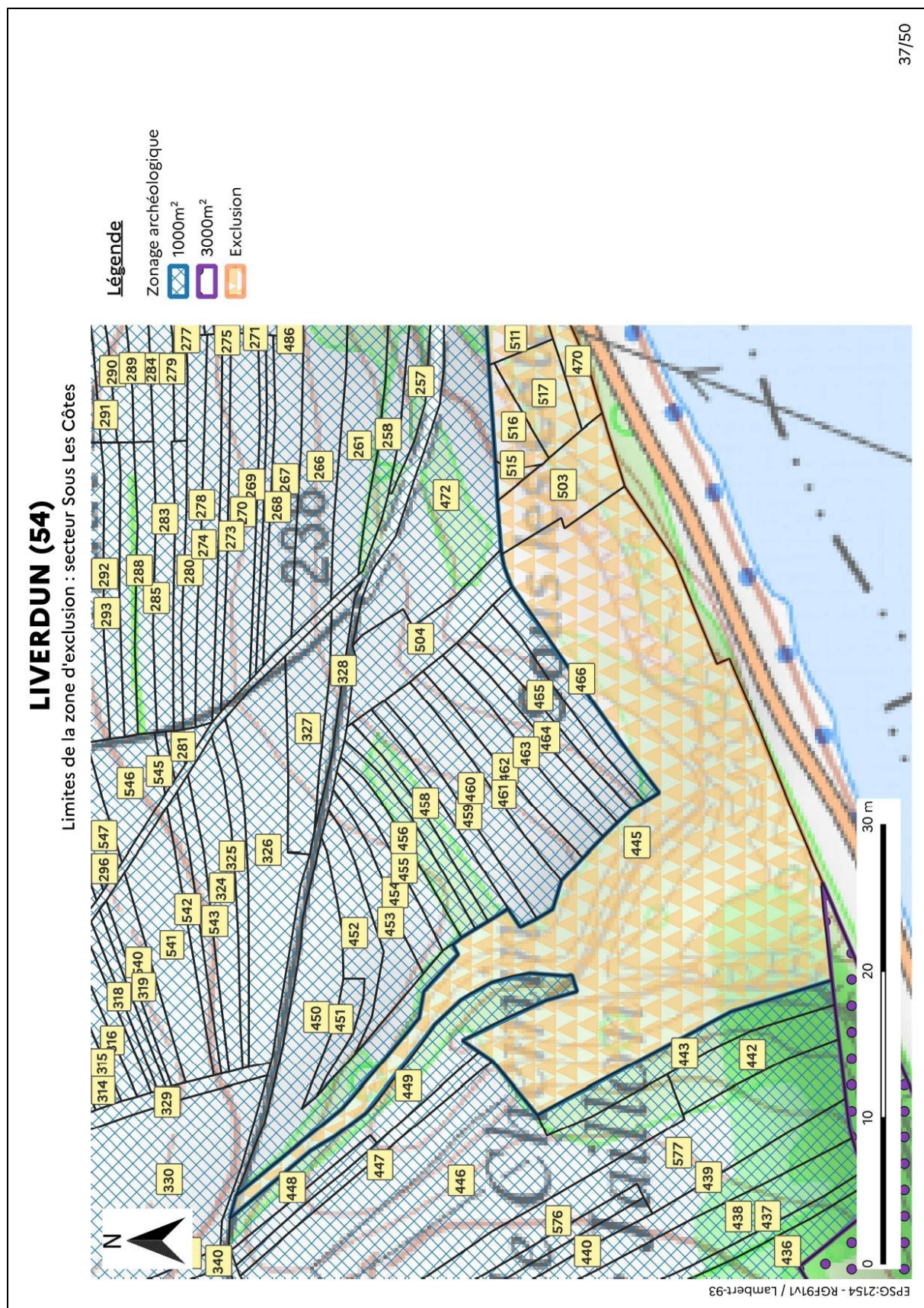
(b) Cartographie du nouveau zonage

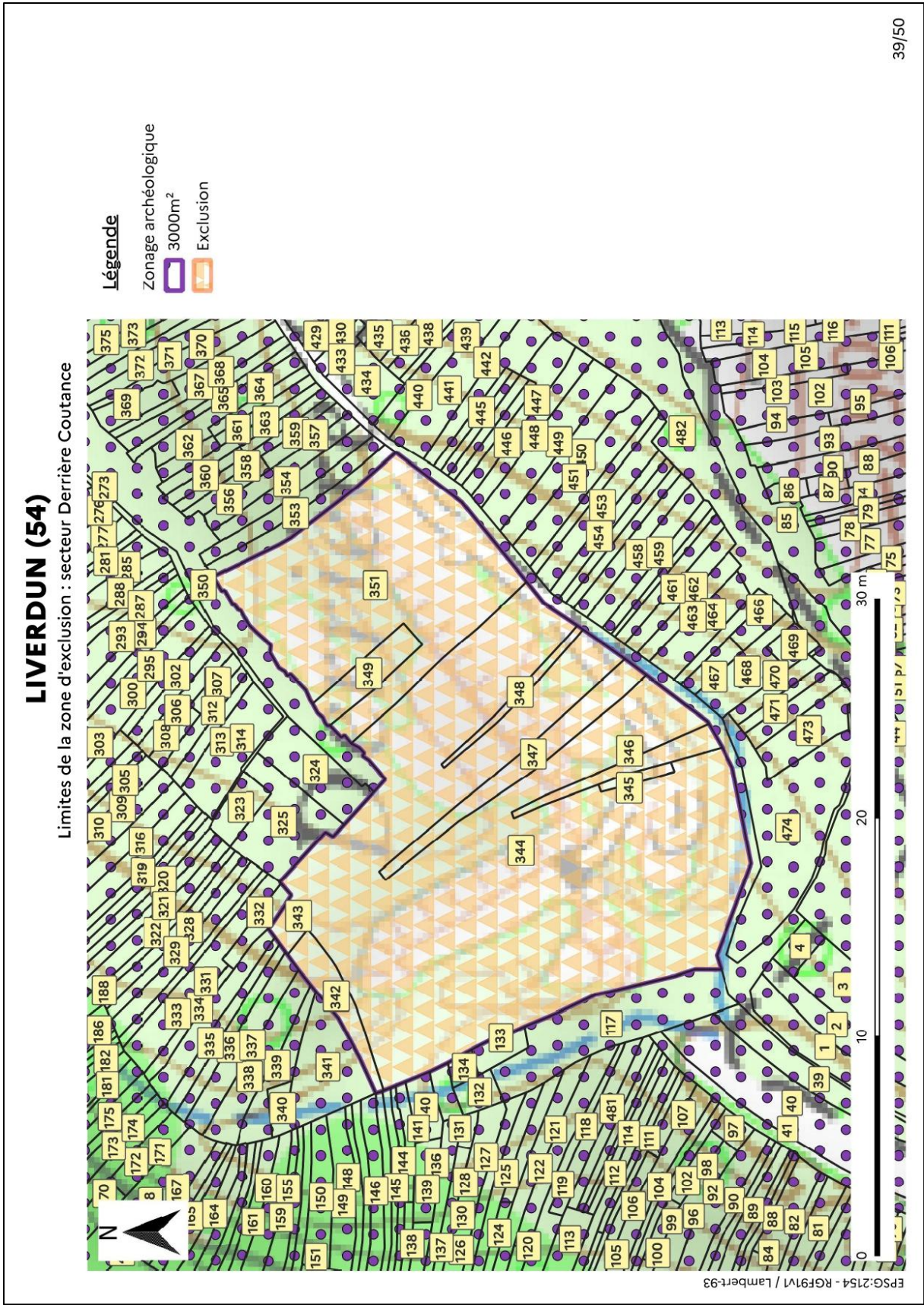


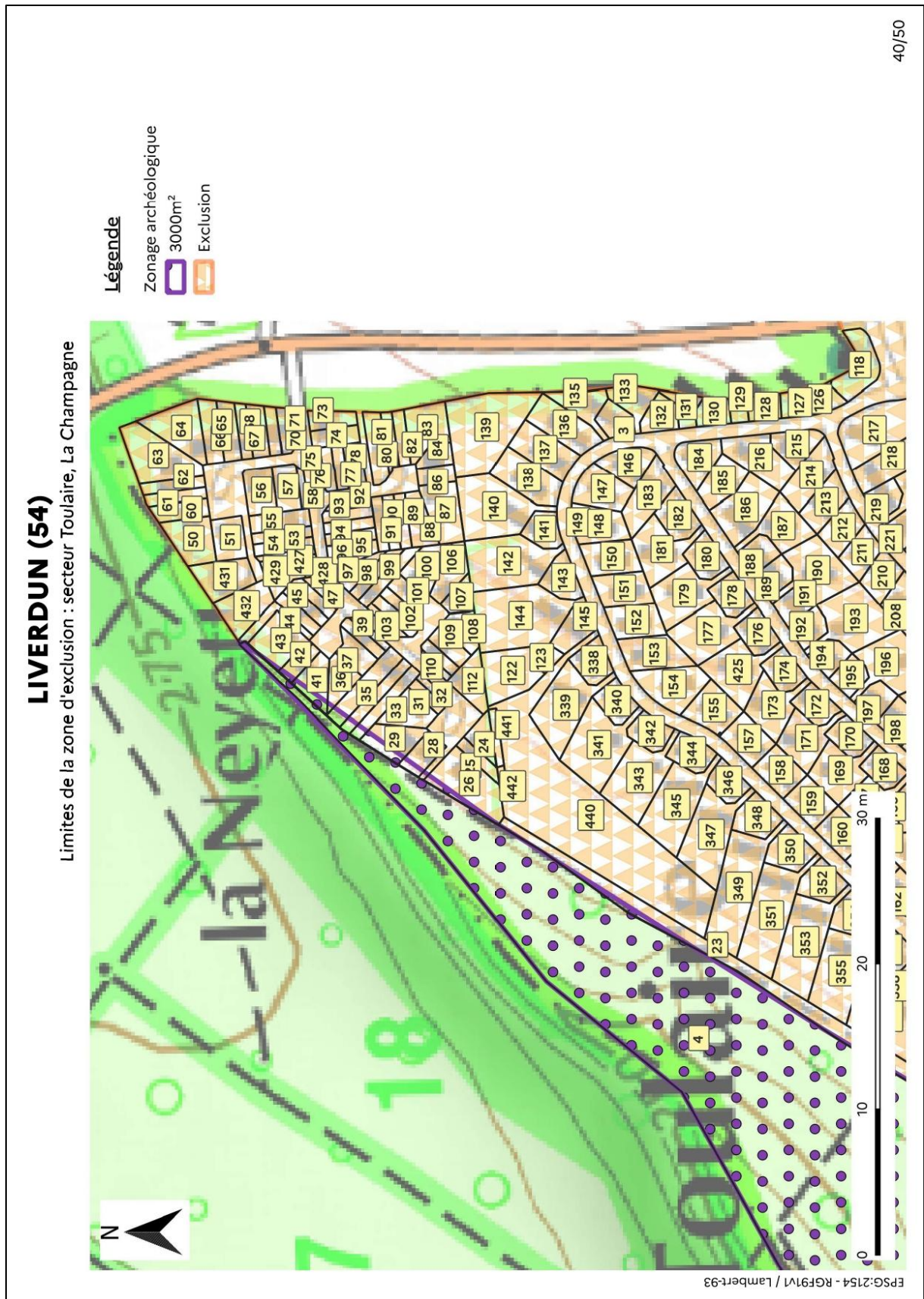




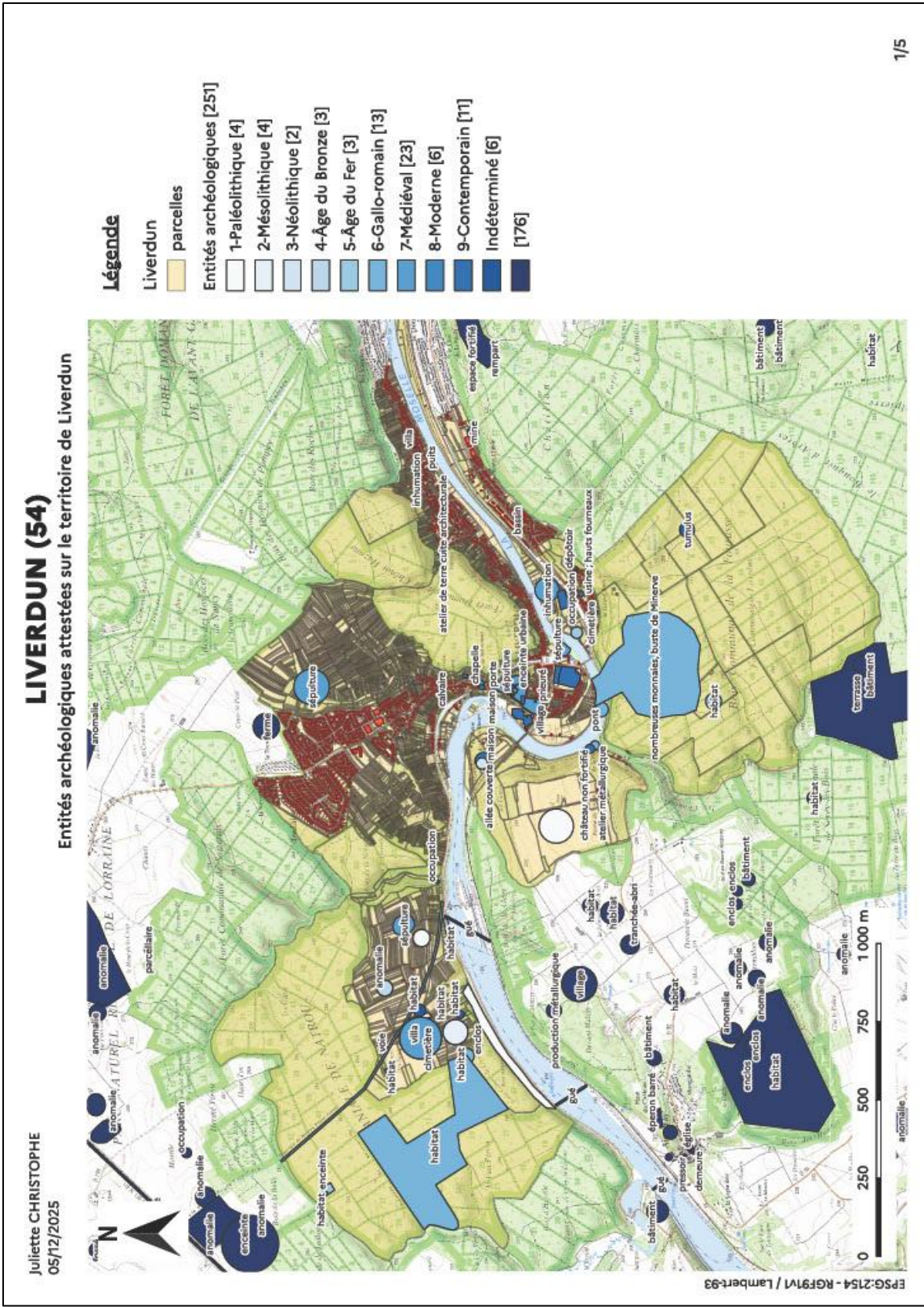


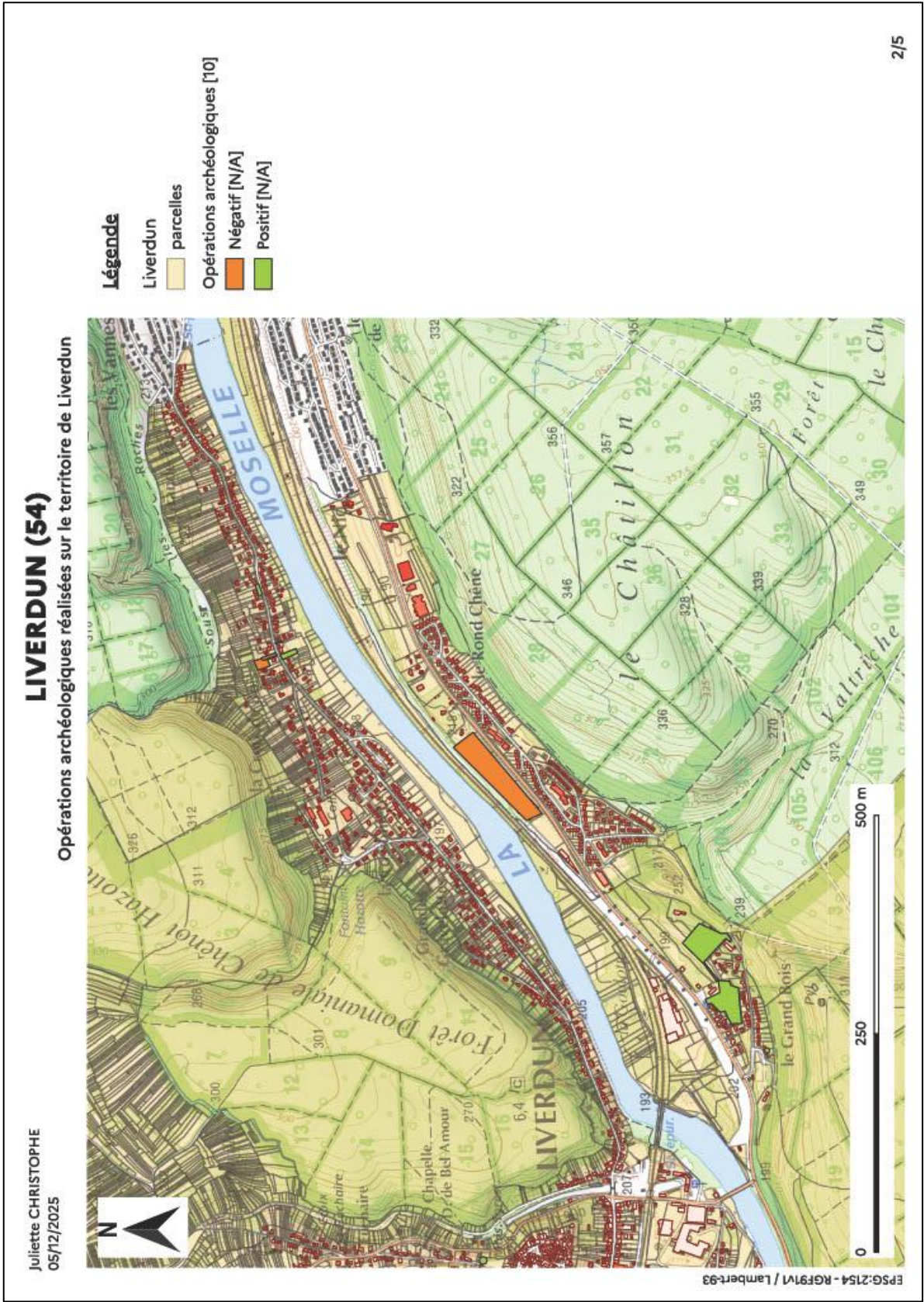


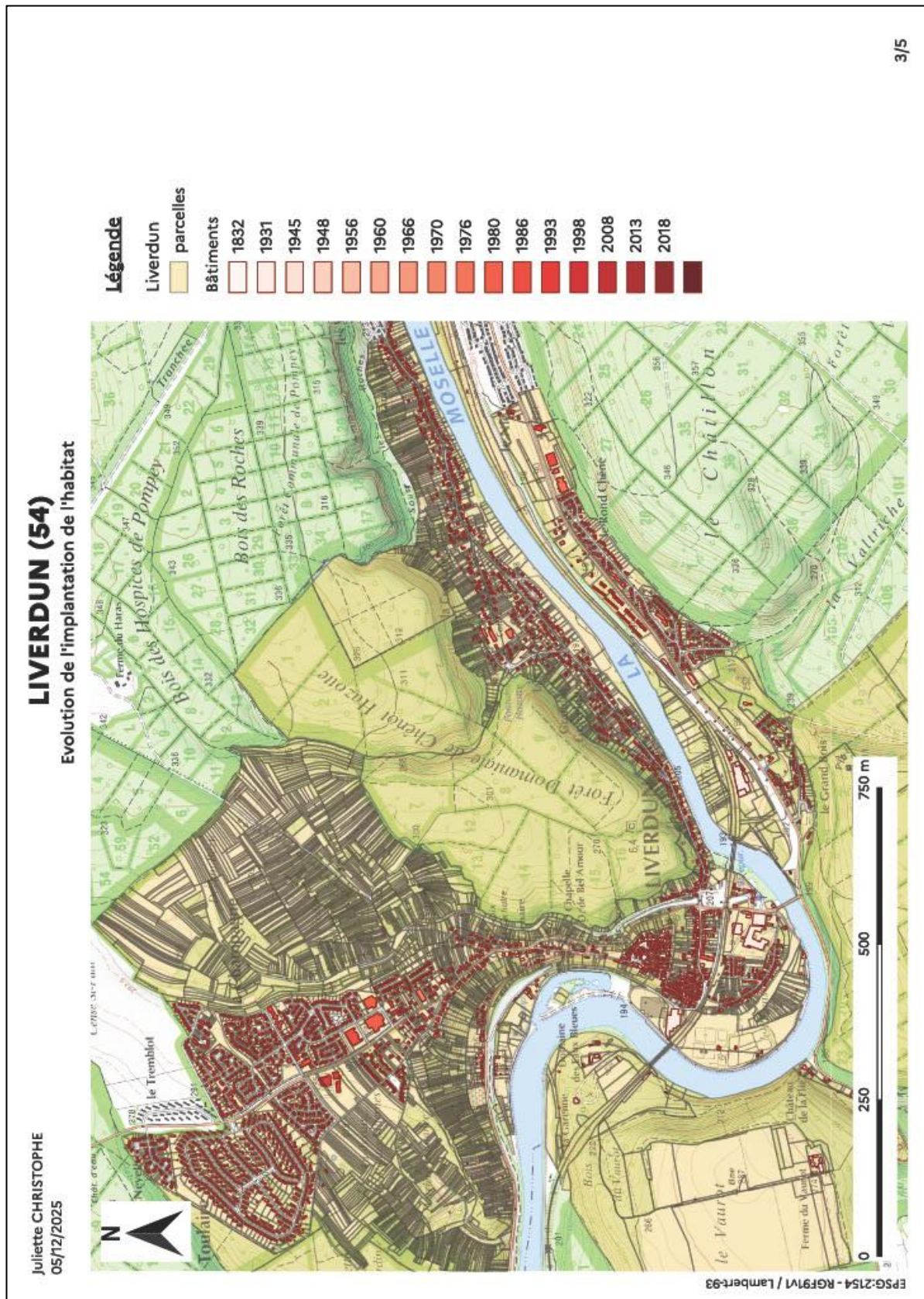




(c) Synthèse cartographique



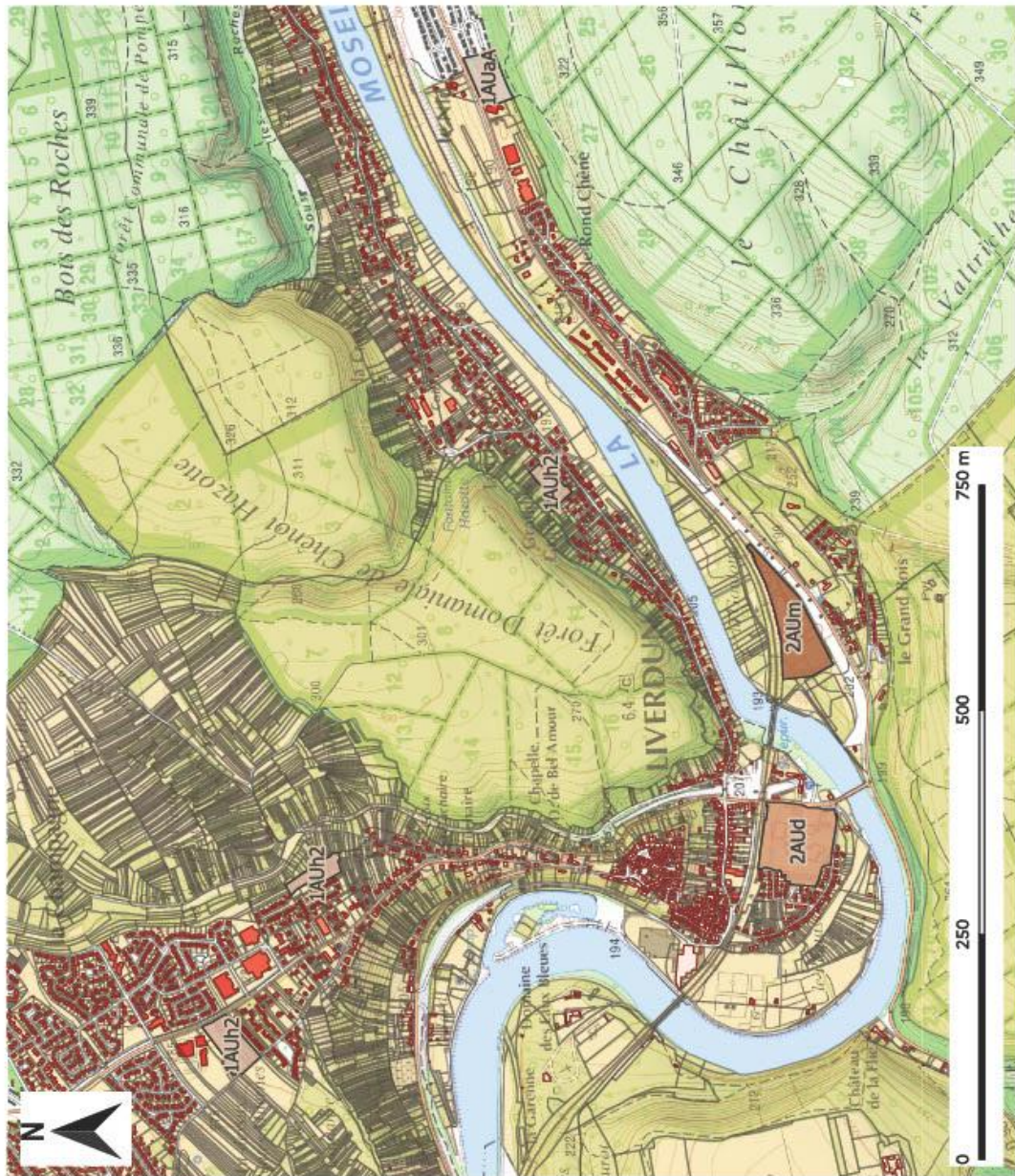




Juliette CHRISTOPHE
05/12/2025

LIVERDUN (54)

Zones d'urbanisation à court, à moyen ou long terme d'après le PLUi



EPSG:2154 - RGFM / Lambert-93

Légende

- Leverdun
parcelles
PLU
- | |
|-------|
| 1AUhA |
| 1AUh2 |
| 2AUd |
| 2AUm |

1AU : zone d'urbanisation à court terme

Uniquement des sous-secteurs, pas de zone 1AU seule

- 1AUhA : extension à vocation principale d'activités.

- 1AUh2 : extension à vocation principale d'habitat de densité moyenne.

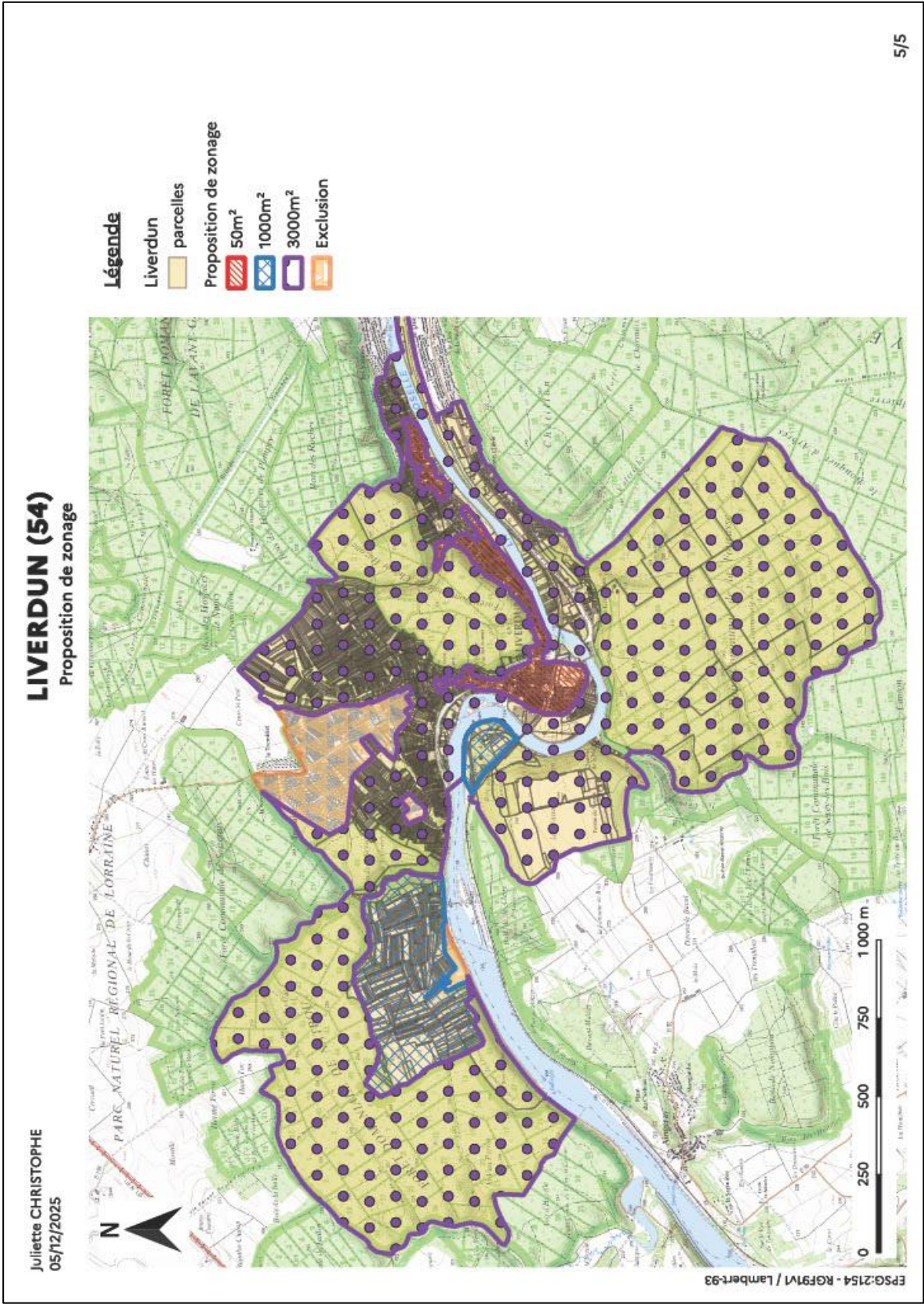
2AU : zone d'urbanisation à moyen ou long terme, urbanisable après adaptation du PLUi

Uniquement des sous-secteurs, pas de zone 2AU seule

- 2AUd : renouvellement de friche à proximité de la station de mobilité

- gare et du centre-bourg de Liverdun.

- 2AUm : extension à vocation mixte.



(d) Tableaux extraits de Patriarche après la mise à jour des EA et OA

LIVERDUN (54 318)

Liste des sites / entités archéologiques (EA)

04/12/2025

Page 4 de 5

BO_PLU_commune_EA.rep

Nom de la commune	Numéro d'ordre dans la commune	Lieu dit carte IGN	Nom et/ou adresse	Début d'attribution chronologique
LIVERDUN	46	place de la Fontaine		Epoque moderne
LIVERDUN	47	place de la Fontaine		Epoque moderne
LIVERDUN	48	place de l'église		Epoque moderne
LIVERDUN	49	Forêt de Natrou, dans l'enceinte		Moyen-âge
LIVERDUN	50	rue de l'église	maison Benoît et Royer	Epoque moderne
LIVERDUN	51	LA GARENNE		Epoque contemporaine
LIVERDUN	52		le village	Haut moyen-âge
LIVERDUN	53		château Corbin	Epoque contemporaine
LIVERDUN	54	Haut de Sohét		Moyen-âge
LIVERDUN	55	chapelle Notre Dame de Bel Amour		Epoque moderne
LIVERDUN	56	6 rue Porte Haute		Haut moyen-âge
LIVERDUN	57	Haut de Sohét		Néolithique
LIVERDUN	58	Haut de Sohét, les Rales, Persuodé		Age du bronze
LIVERDUN	59	la corvée		Moyen-âge
LIVERDUN	60		enceinte de la ville basse	Bas moyen-âge

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangot

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangéot

BO_PLU_commune_EA.rep

Page 4 de 5

LIVERDUN (54 318)

Liste des sites / entités archéologiques (EA)

Nom de la commune	Numéro d'ordre dans la commune	Lieu dit carte IGN	Nom et/ou adresse	Début d'attribution chronologique
LIVERDUN	31	forêt domaniale de Natrou		Second Age du fer
LIVERDUN	32	bois communal de la Fourrasse, la Vaux de Clef		Epoque indéterminée
LIVERDUN	33	trou des fées		Epoque indéterminée
LIVERDUN	34	la corvée		Mésolithique
LIVERDUN	35	près du chemin rural dit de jaillon		Paléolithique
LIVERDUN	36	Persuodé, les Raies		Mésolithique
LIVERDUN	37	le Vautot		Paléolithique moyen
LIVERDUN	38	à 20m de la lisière du bois longeant la Moselle		Paléolithique
LIVERDUN	39	à 50m du chemin rural dit de jaillon		Mésolithique
LIVERDUN	40	les Raies		Mésolithique
LIVERDUN	41	près du bac de Liverdun		Second Age du fer
LIVERDUN	42		le château	Moyen-âge classique
LIVERDUN	43	en ville haute		Moyen-âge classique
LIVERDUN	44	sur la route de Saizerais	croix Saint-Eucaire	Moyen-âge classique
LIVERDUN	45	rue de la Porte Haute		Epoque moderne

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangeot

04/12/2025

Page 3 de 5

BO_PLU_commune_EA.rep

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangeot

BO_PLU_commune_EA.rep

Page 3 de 5

LIVERDUN (54 318)					Liste des sites / entités archéologiques (EA)	
Nom de la commune	Numéro d'ordre dans la commune	Lieu dit carte IGN	Nom et/ou adresse	Début d'attribution chronologique		
LIVERDUN	16	sur les côtes		Gallo-romain		
LIVERDUN	17	Haut de Sohét, canton des Saules	chemin dit de Vrainville à Liverdun	Gallo-romain		
LIVERDUN	18	la File		Gallo-romain		
LIVERDUN	19	dans les bois, près de liverdun		Gallo-romain		
LIVERDUN	20	dans les environs des gués de la Moselle et dans les bois de la rive droite		Gallo-romain		
LIVERDUN	21	Haut de Sohét		Haut moyen-âge		
LIVERDUN	22	forteresse autour de la ville haute		Moyen-âge classique		
LIVERDUN	23	ville Haute	collégiale Saint-Pierre ou Saint-Eucaire	Haut moyen-âge		
LIVERDUN	24	prieuré Saint-Martin		Moyen-âge classique		
LIVERDUN	25	en chatillon ou en chatron		Haut moyen-âge		
LIVERDUN	26	à la campagne		Haut moyen-âge		
LIVERDUN	27	sous la côte		Haut moyen-âge		
LIVERDUN	28	au port de la maladreire		Haut moyen-âge		
LIVERDUN	29	château de la File		Epoque contemporaine		
LIVERDUN	30	sous les côtes		Epoque indéterminée		

04/12/2025

BO_PLU_commune_EA.rep

Page 2 de 5

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangeot

LIVERDUN (54 318)

Liste des sites / entités archéologiques (EA)

Nom de la commune	Numéro d'ordre dans la commune	Lieu dit carte IGN	Nom et/ou adresse	Début d'attribution chronologique
LIVERDUN	1	la garenné		Age du bronze moyen
LIVERDUN	2	Haut de Sohét		Paléolithique ancien
LIVERDUN	3	la croisette, cité des forges		Haut moyen-âge
LIVERDUN	4	forêt de Natrou		Gallo-romain
LIVERDUN	5	au-dessous de liverdun, dans le lit de la Moselle, face au sport nautique		Gallo-romain
LIVERDUN	6	vallon de la file, château de la file		Gallo-romain
LIVERDUN	7	le Rupt Chaudron Haut		Bas-empire
LIVERDUN	8	Rupt du chaudron Haut		Haut moyen-âge
LIVERDUN	9	la corvée		Gallo-romain
LIVERDUN	10	la corvée		Epoque indéterminée
LIVERDUN	11	dans la cour du presbytère		Epoque indéterminée
LIVERDUN	12	Paquis des saules		Gallo-romain
LIVERDUN	13	sur le chemin de Jaillon		Epoque indéterminée
LIVERDUN	14	le Rond Chêne		Gallo-romain
LIVERDUN	15	sur le chemin de Jaillon		Gallo-romain

04/12/2025

BO_PLU_commune_EA.rep

Page 1 de 5

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangeot

LIVERDUN (54 318)					Liste des sites / entités archéologiques (EA)		04/12/2025
Nom de la commune	Número d'ordre dans la commune	Lieu dit carte IGN	Nom et/ou adresse	Début d'attribution chronologique			
LIVERDUN	61		village. Partie basse	Haut moyen-âge			
LIVERDUN	62	côte chatillon		Epoque contemporaine			
LIVERDUN	63	côte chatillon		Age du bronze			
LIVERDUN	64	ville Haute	collégiale Saint-Pierre ou Saint-Eucaire	Moyen-âge classique			
LIVERDUN	65	ville Haute	collégiale Saint-Pierre ou Saint-Eucaire	Moyen-âge classique			
LIVERDUN	66	Fontaine Hazotte		Bas moyen-âge			
LIVERDUN	67	Sous les Côtes		Premier Age du fer			
LIVERDUN	68	180 route de Pompey		Haut moyen-âge			
LIVERDUN	69	bois communal de la Fourasse		Gallo-romain			
LIVERDUN	70	la garenne		Néolithique final			
LIVERDUN	71	côte chatillon		Epoque contemporaine			

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /
Service Régional de l'Archéologie
Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangeot

BO_PLU_commune_EA_rep

Page 5 de 5

04/12/2025

LIVERDUN (54 318)

Liste des opérations archéologiques (OA)

Code dossier de l'opération	Nom des communes	Première année de réalisation	Type de l'opération	Intitulé de l'opération	Adresse / lieu	Responsable	Résultats négatifs
1654	LIVERDUN	1993	sondage	La Porte Haute	La Porte Haute	ELTER René	non
5479	LIVERDUN	2004	prospection thématique	"Sites de franchissement de la Moselle"	Vallée de la Moselle	GUCKER David	non
6157	LIVERDUN	1967	prospection ancienne	Le Rupt Chaudron - villa romaine	Le Rupt Chaudron	GEINDRE Lucien	non
6158	LIVERDUN	1962	fouille préventive d'urgence	Le Rupt Chaudron - cimetières	Le Rupt Chaudron	GEINDRE Lucien	non
6159	LIVERDUN	1976	fouille ancienne	La Croisette, Cité des forges	La Croisette, Cité des forges	GEINDRE Lucien	non
6229	LIVERDUN	2006	projet collectif de recherches	Archéologie des enceintes urbaines et leurs abords en Lorraine et en Alsace		MASQUILLIER Amaury	non
6549	LIVERDUN	2007	opération préventive de diagnostic	Côte châtillon	Côte châtillon	KOENIG Marie-Pierre	non
6550	LIVERDUN	2007	opération préventive de diagnostic	Route de Frouard	Route de Frouard	KOENIG Marie-Pierre	oui
7537	LIVERDUN	2009	opération préventive de diagnostic	Côte Châtillon	Côte Châtillon	RACHET Virgile	non
9225	LIVERDUN	2012	prospection thématique	"Vallée de la Moselle de Dieulouard à Châtel-sur-Moselle et vallée de la Meurthe"		GUCKER David	non
11559	LIVERDUN	2020	opération préventive de diagnostic	145 route de Pompey	145 route de Pompey	ADAM Frédéric	oui
11560	LIVERDUN	2020	opération préventive de diagnostic	145ter route de Pompey	145ter route de Pompey	ADAM Frédéric	oui
11631	LIVERDUN	2021	opération préventive de diagnostic	180 route de Pompey		VIDAL Philippe	non
12017	LIVERDUN	2022	fouille préventive	Côte Châtillon - RD90/route de Frouard		MILERSKI Yannick	

Page 1 de 1

Annexe 2.3. Pont-à-Mousson

(a) Arrêté de zonage de la commune

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LORRAINE ARRETE SGAR n° 2003 - 325 du 31 JUL. 2003 <u>DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE</u> <u>Arrêté de zonage archéologique</u> LE PREFET DE LA REGION LORRAINE Préfet de la zone de défense Est Préfet de la Moselle Officier de la Légion d'honneur Vu la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive ; Vu le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive notamment son article 1er ; Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R.442-3-1 ; Considérant que les éléments de connaissance du patrimoine recensés à la carte archéologique nationale (Service Régional de l'Archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles) laissent supposer la présence d'éléments du patrimoine archéologique sur le territoire de la commune de PONT-A-MOUSSON ; Considérant que les projets d'aménagements sont susceptibles de porter une atteinte irréversible à la conservation, l'étude ou la mise en valeur des sites archéologiques ; ARRETE <u>Article 1er</u> : Le présent arrêté concerne dans le département de la MEURTHE-ET-MOSELLE la commune de PONT-A-MOUSSON . <u>Article 2</u> : Le périmètre de la commune constitue la zone géographique prévue au 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} du décret n° 2002-89 susvisé. <u>Article 3</u> : Le territoire de la commune est divisé en zones de 2 types représentées sur le plan annexé au présent arrêté . <u>Article 4</u> : Dans les zones de type 1, tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou de travaux divers, ainsi que tous les dossiers soumis à déclaration au titre des alinéas a et d de l'article R 442-3-1 du code de l'urbanisme, d'une emprise au sol terrassée supérieure à 3000 m2 (y compris parkings et voiries), devront être transmis au préfet de région dans les conditions définies par le décret n°2002-89 susvisé .

Article 5 : Dans **les zones de type 2**, tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installation et de travaux divers, ainsi que tous les dossiers soumis à déclaration au titre des alinéa a et d de l'article R442-3-1 du code de l'urbanisme, d'une **emprise au sol terrassée supérieure à 50 m²** (y compris parkings et voiries), devront être transmis au préfet de région dans les conditions définies par le décret n°2002-89 susvisé .

Article 6 : Le Préfet du département de la Meurthe-et-Moselle et le Directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département, adressé au Maire, et affiché en mairie pendant un mois, à compter du jour où il sera reçu.

POUR AMPLIATION
Le Directeur du Service Administratif



R. RINGHAND



Le Préfet de la région Lorraine

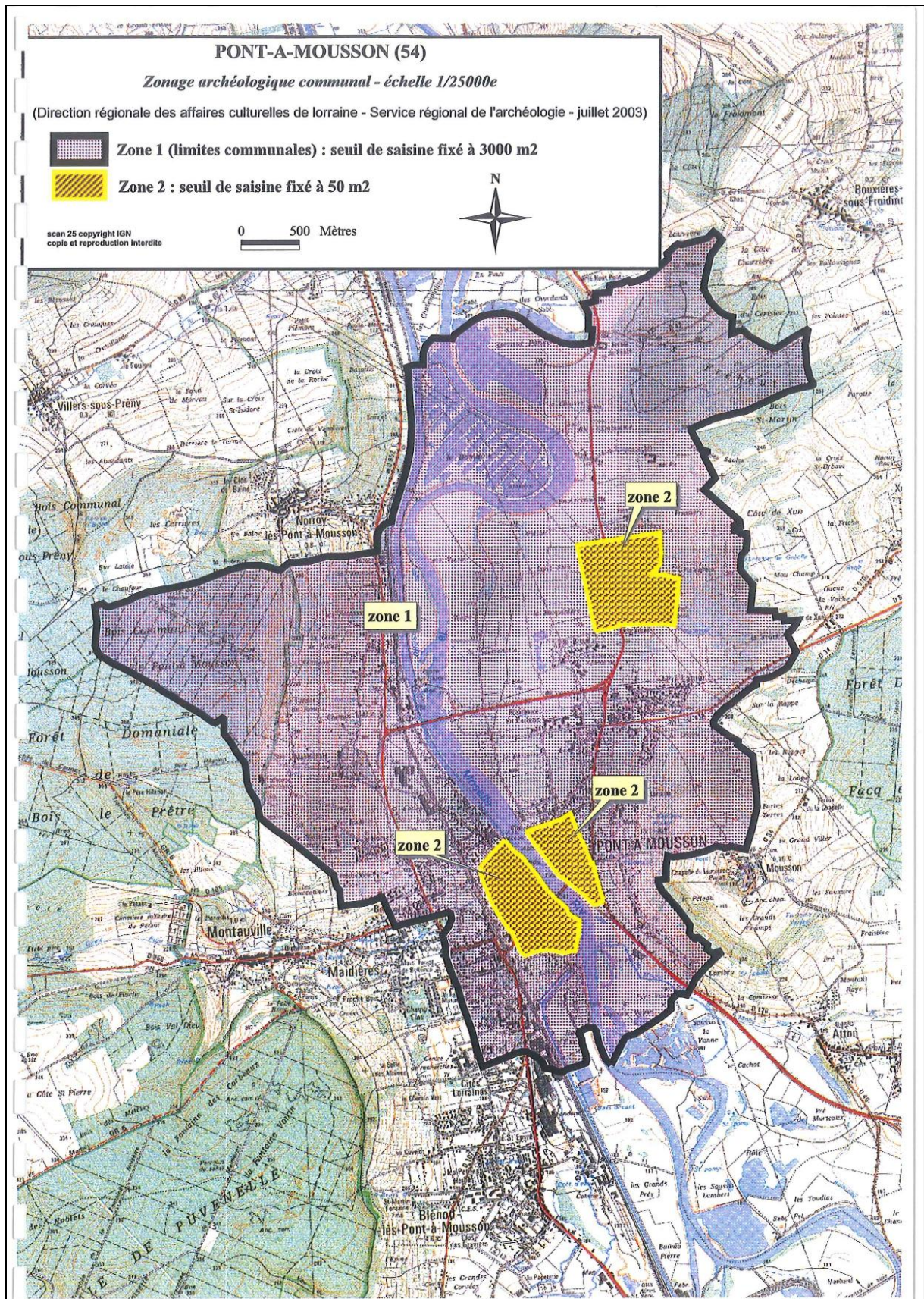
Bernard HAGENSTEEN

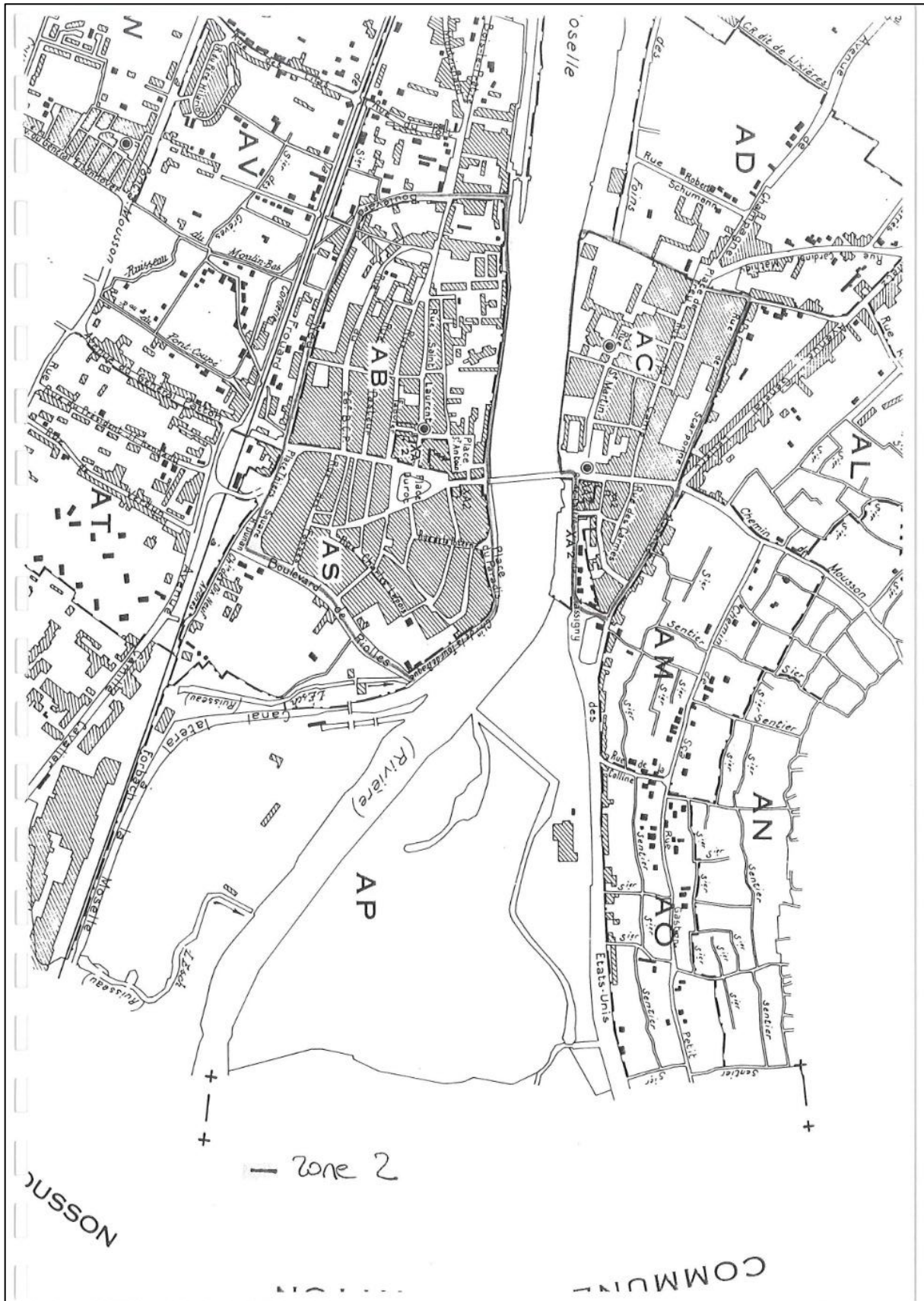
Copie à : Maire de PONT-A-MOUSSON
Préfecture de région
Préfecture du département de la Meurthe-et-Moselle
Direction départementale de l'équipement

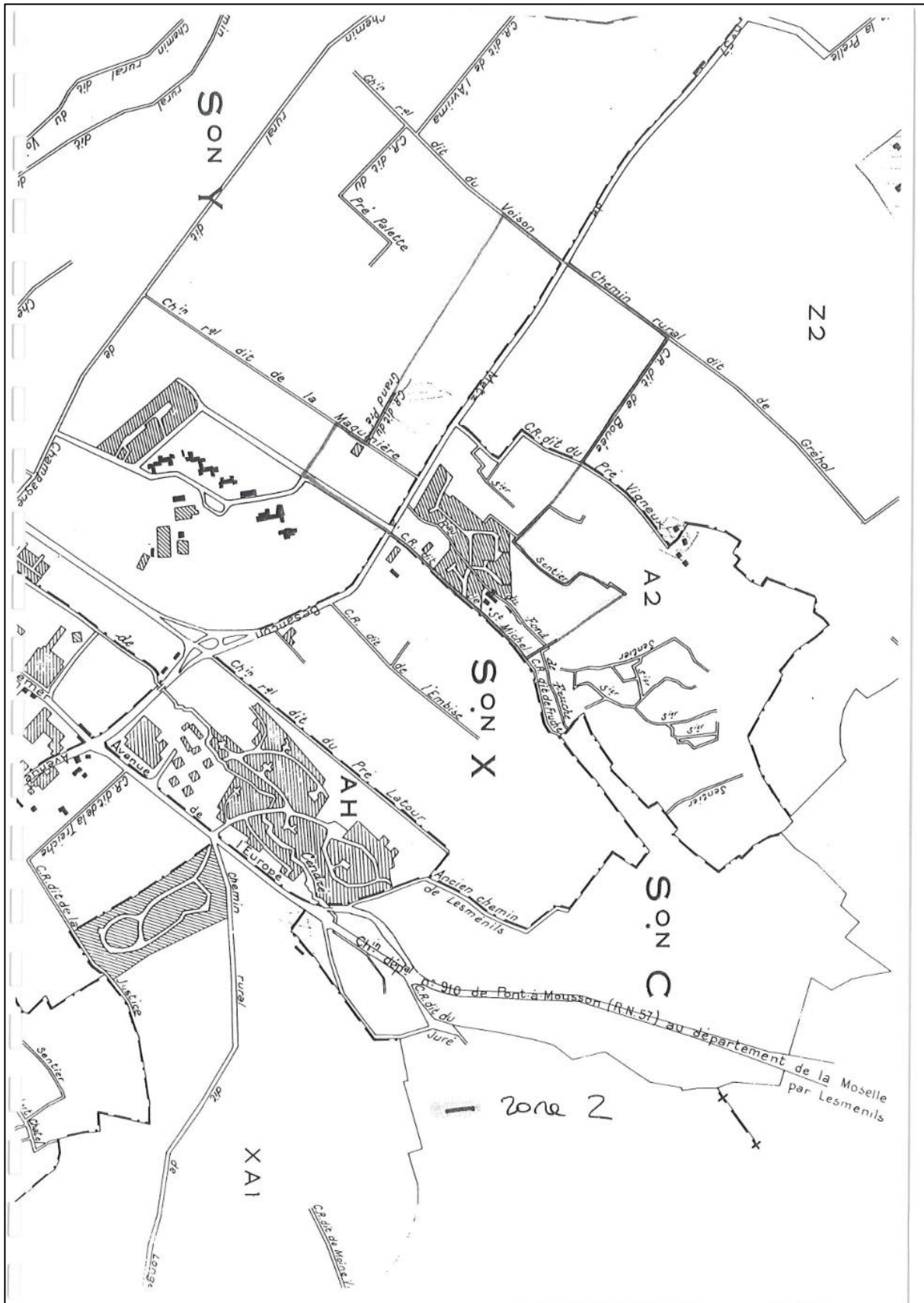
PONT-A-MOUSSON (54)
Zonage archéologique communal

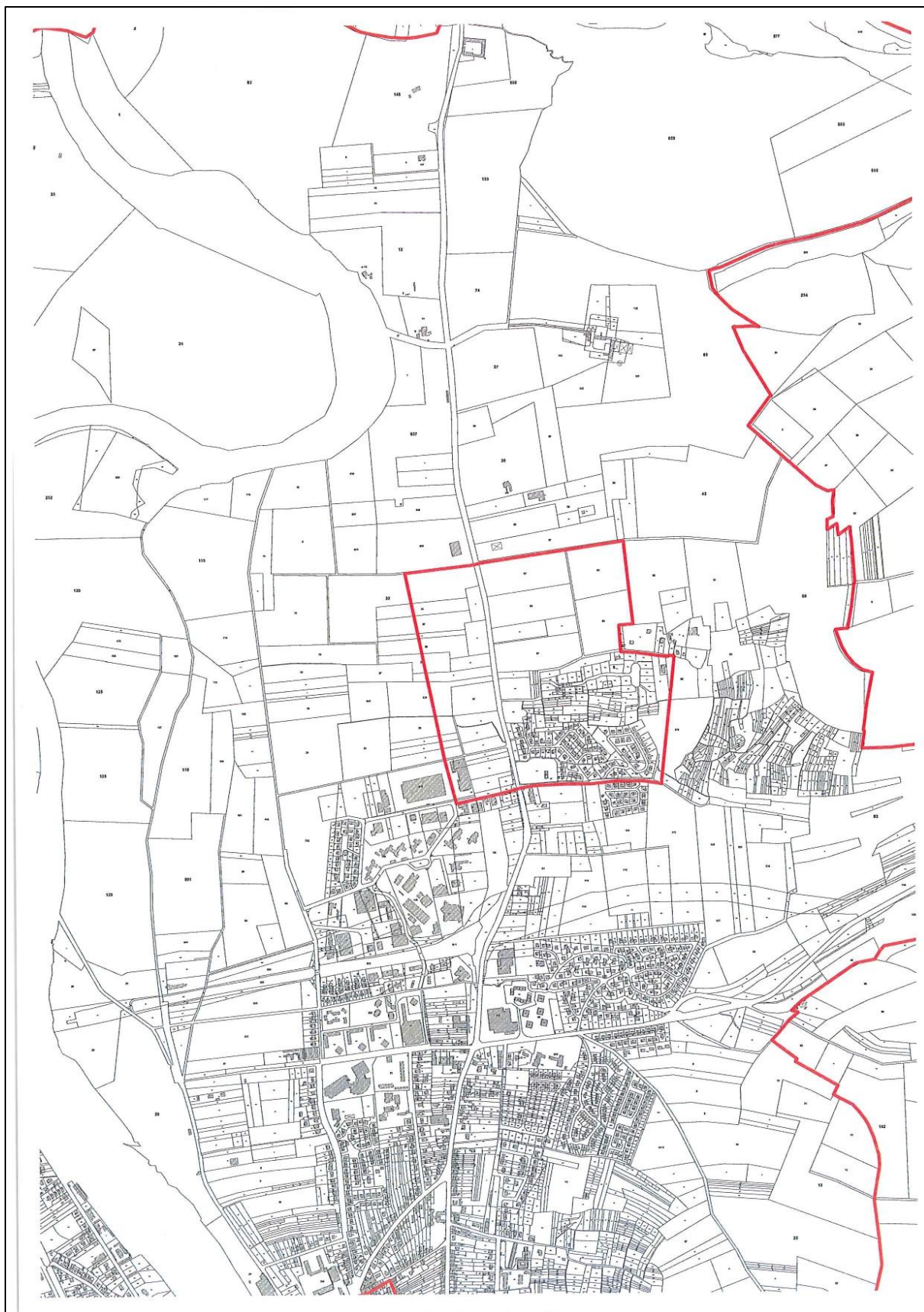
La zone 1 (en rouge) correspond aux limites communales pour lesquelles nous désirons recevoir tous les documents (hors zone 2) ayant trait à des opérations dépassant 3000 m² (emprise au sol terrassée).

La zone 2 (en jaune) correspond au centre ancien de Pont-A-Mousson et au site de la Vitrée (habitats du Haut Moyen Age et du Moyen Age). Nous demandons à ce que nous soient transmis dans ce périmètre, les documents d'urbanisme (permis de construire, autorisations de lotir, permis de démolir, autorisations d'installation, travaux divers et travaux soumis au titre des alinéas a et d de l'article R 442-3-1 du Code de l'Urbanisme), d'une emprise au sol supérieure à 50 m².







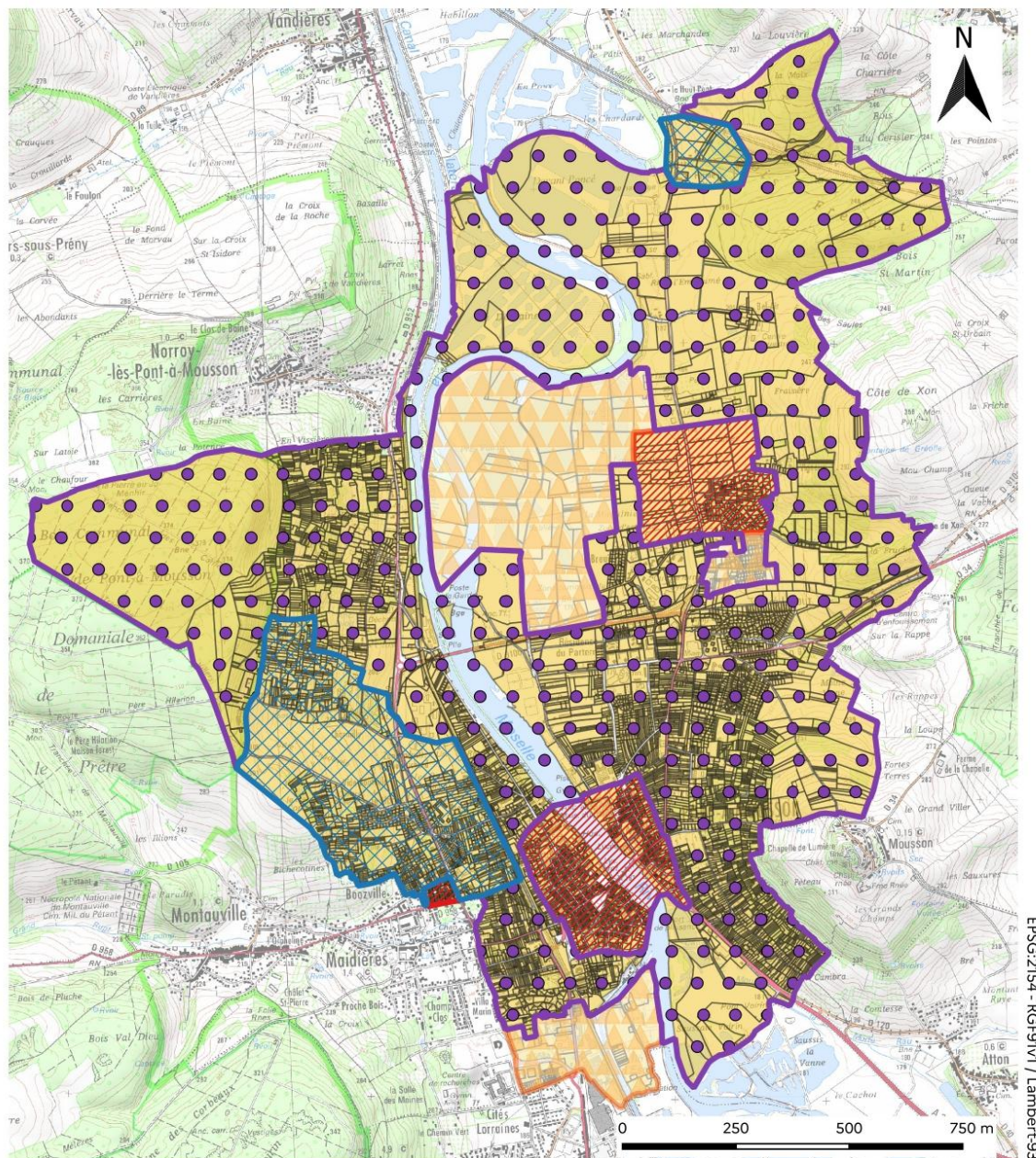


(b) Synthèse cartographique

Juliette CHRISTOPHE
17/12/2025

PONT-À-MOUSSON (54)

Proposition de zonage



Légende

Plan cadastral

Zonage

50m²

1000m²

3000m²

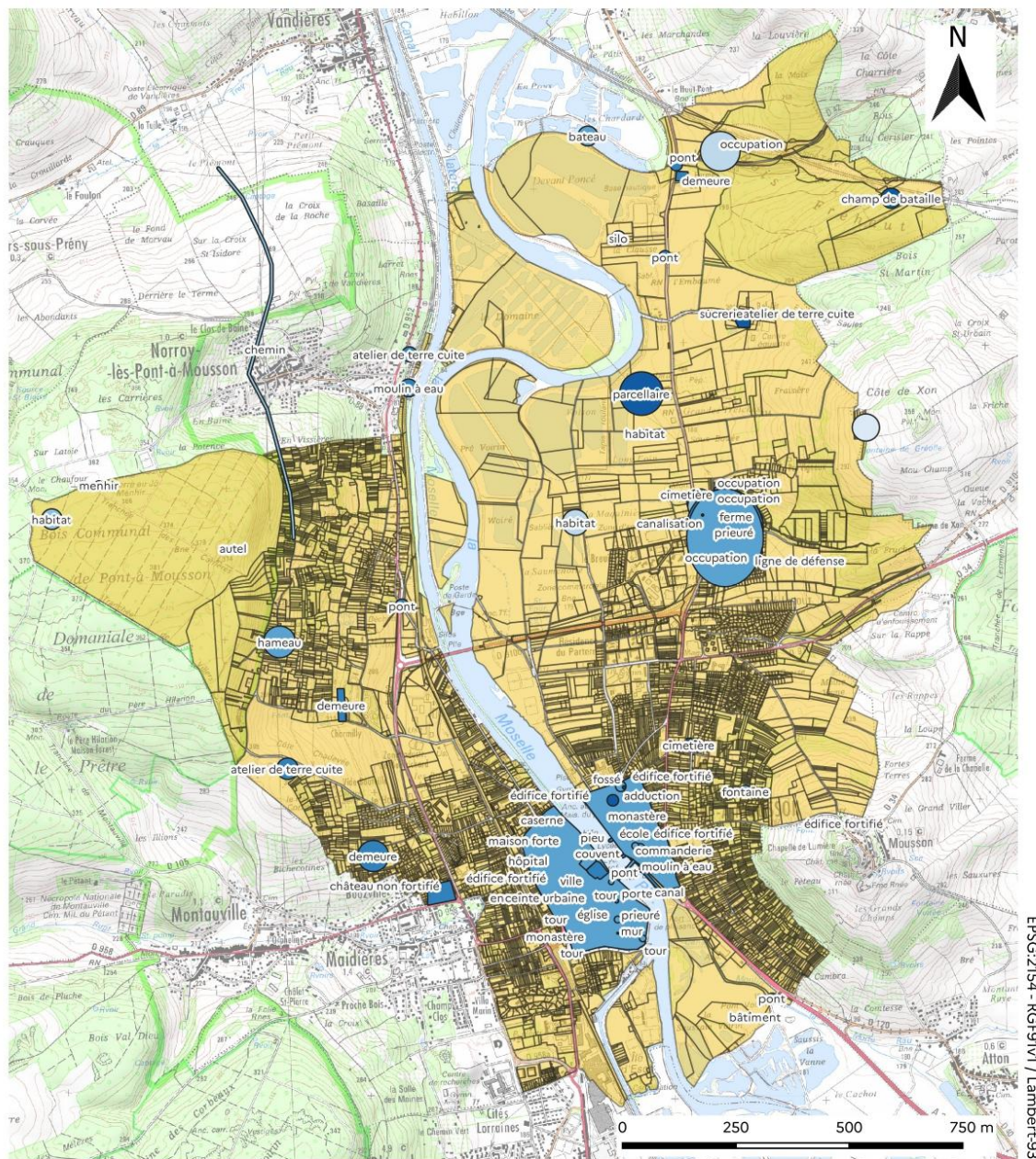
Exclusion

1/5

Juliette CHRISTOPHE
17/12/2025

PONT-À-MOUSSON (54)

Entités archéologiques attestées sur le territoire



Légende

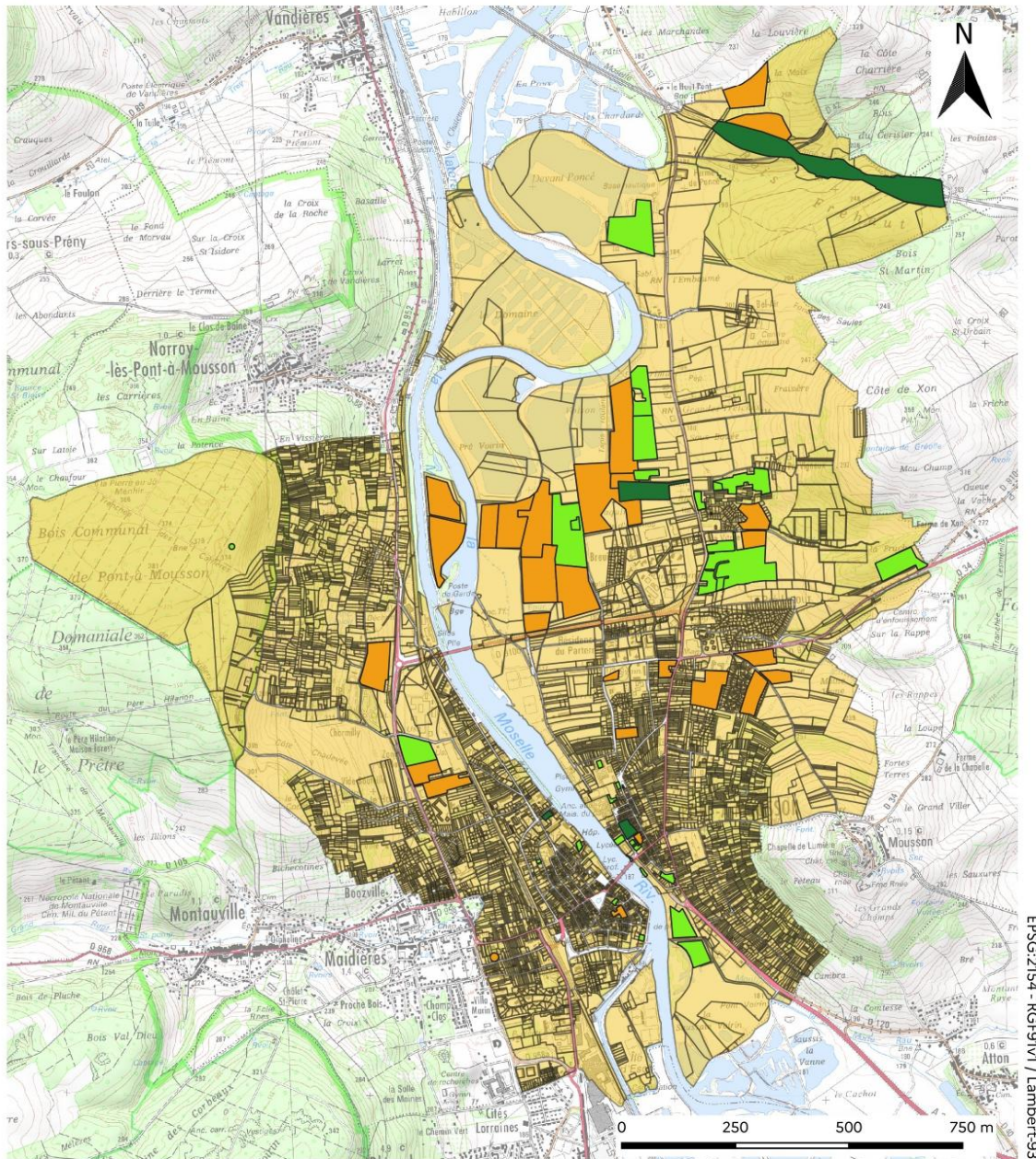
 Plan cadastral	 6-Gallo-romain
Entités archéologiques	 7-Médiéval
 1-Paléolithique	 8-Moderne
 3-Néolithique	 9-Contemporain
 5-Âge du Fer	

2/5

Juliette CHRISTOPHE
17/12/2025

PONT-À-MOUSSON (54)

Opérations archéologiques réalisées sur le territoire



Légende

Plan cadastral

Opérations archéologiques

Négatif

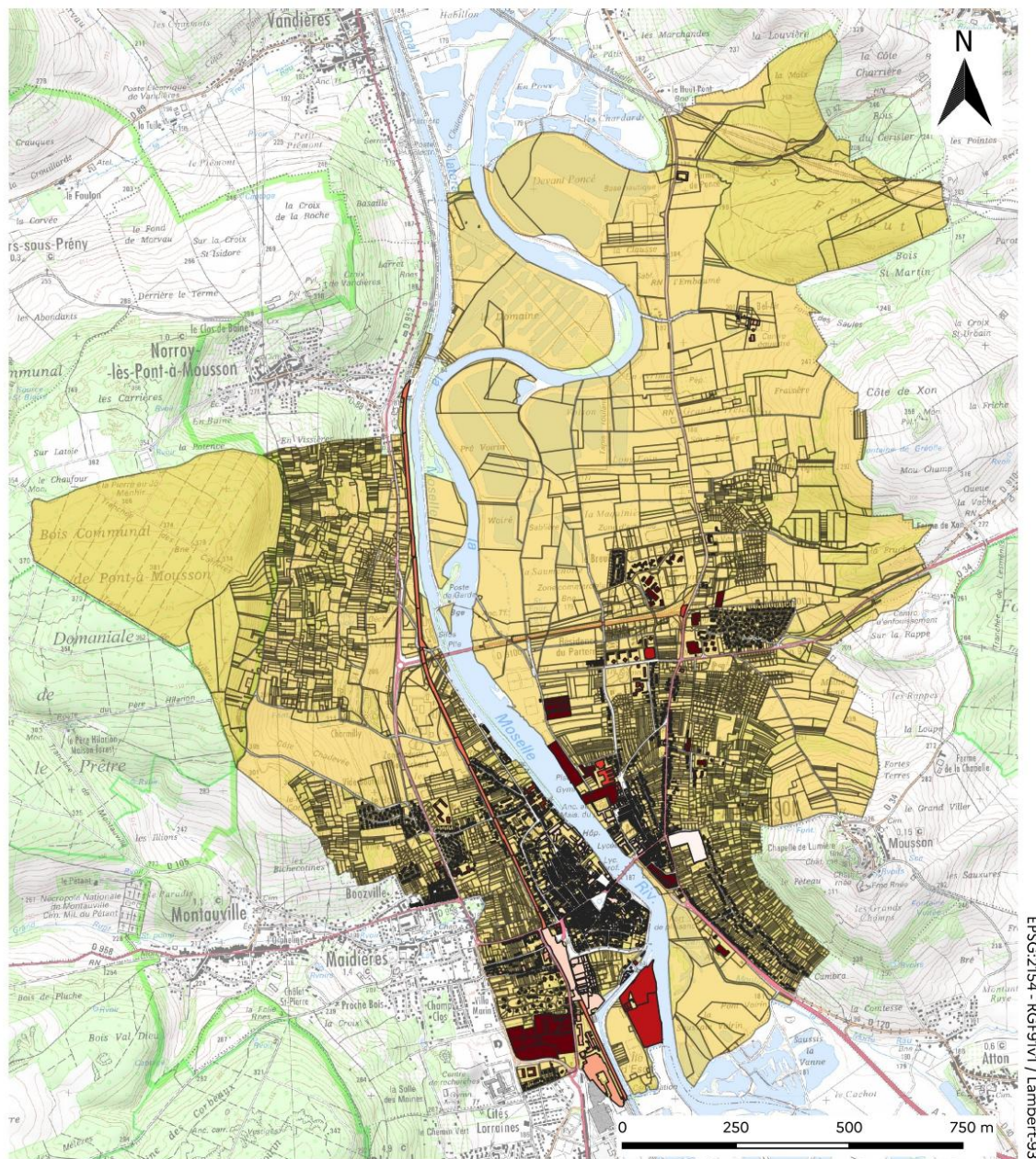
Positif

3/5

Juliette CHRISTOPHE
17/12/2025

PONT-À-MOUSSON (54)

Evolution de l'implantation de l'habitat



Légende

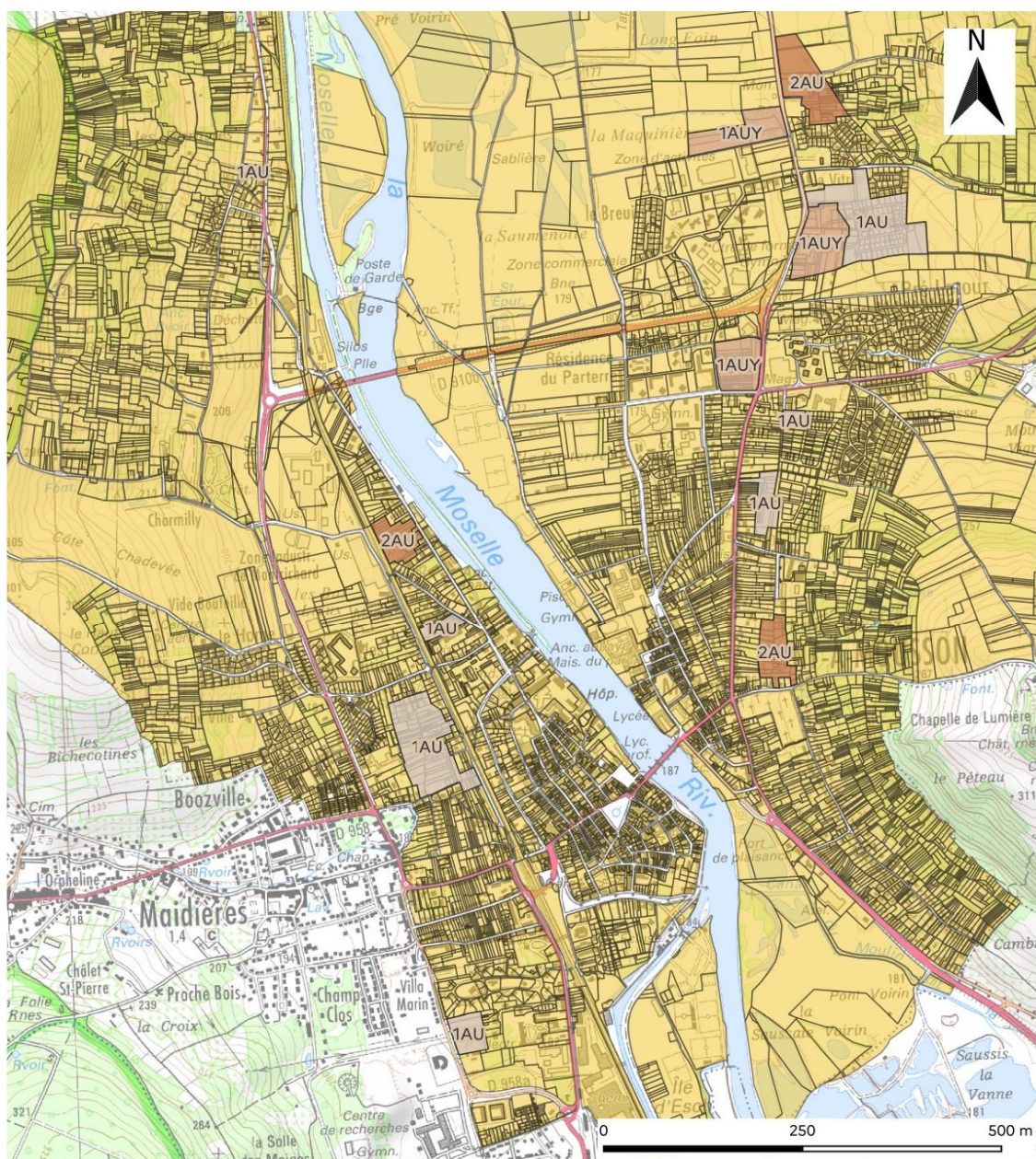
Plan cadastral	1958 rails/gare
urbanisation	1966
avant 1945/cimetière	1971
1946	1981
1958	

4/5

Juliette CHRISTOPHE
17/12/2025

PONT-À-MOUSSON (54)

Evolution de l'implantation de l'habitat



Légende

Plan cadastral

Zones AU

- 1AU
- 1AUY
- 2AU

Plusieurs types de zones à urbaniser :

- 1AU : zone d'urbanisation future ouverte, à vocation principale d'habitat,
- 1AUY : zone d'urbanisation future ouverte, à vocation principale d'activités, comprenant un secteur (1AUYa),
- 2AU : zone d'urbanisation à très long terme, à vocation principale d'habitat.

5/5

Annexe 3. Documents concernant la Moselle (57)

Annexe 3.1. Zonage des communes de Moselle

DRAC – SRA / GS - 06/10/03

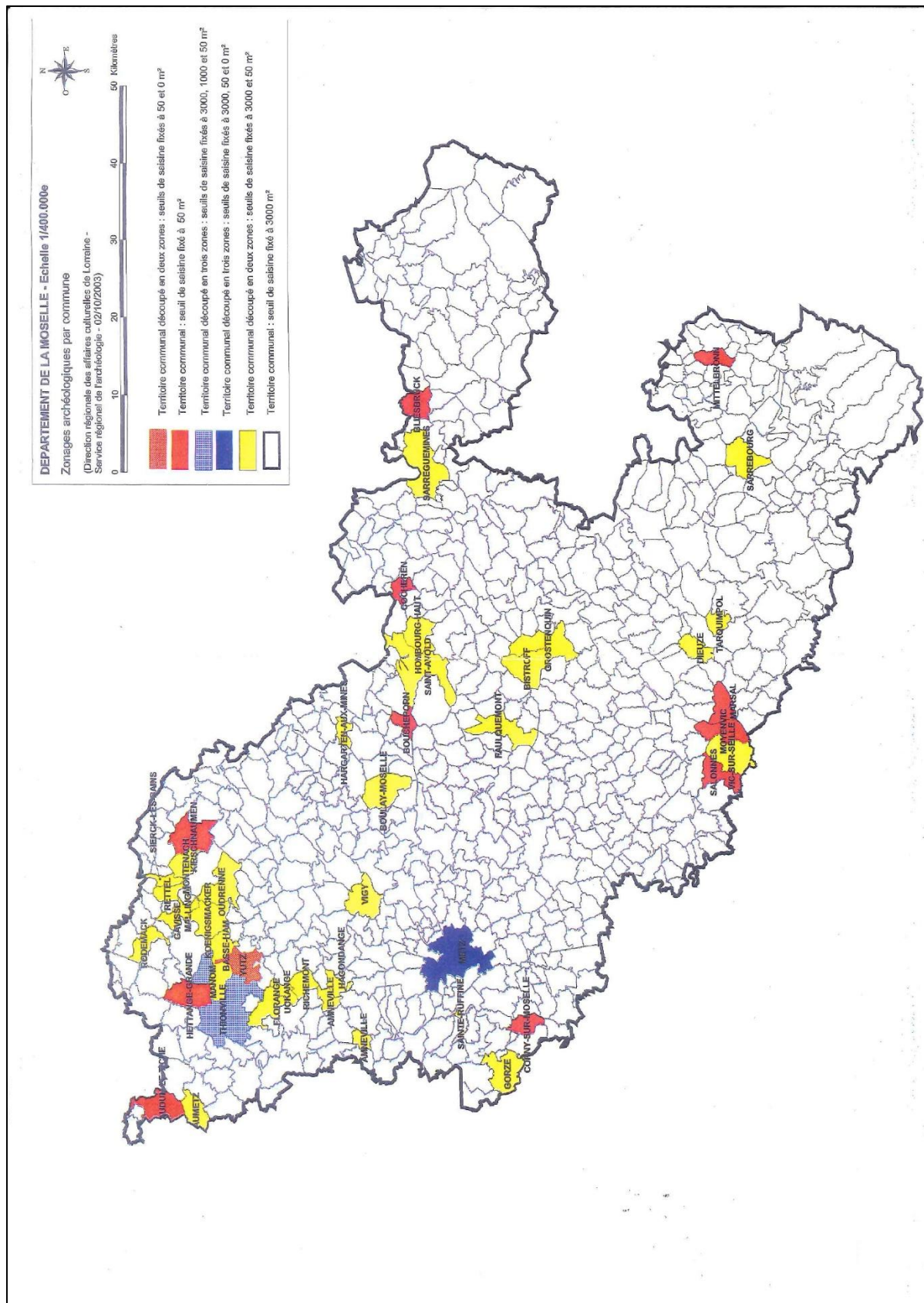
MOSELLE (57) - LISTE DES COMMUNES AVEC ZONAGES ET SEUILS.

* Toutes les communes qui n'apparaissent pas dans cette liste sont soumises à l'obligation de consulter le SRA pour les dossiers d'aménagement concernant des emprises au sol égales ou supérieures à 3000 m².

DP	COMMUNE	SEUIL
57	AMNEVILLE	3000 / 50 m ²
57	AUDUN-LE-TICHE	50 m ²
57	AUMETZ	3000 / 50 m ²
57	BISTROFF	3000 / 50 m ²
57	BLIESBRUCK	50 m ²
57	BOUCHEPORN	50 m ²
57	BOULAY - MOSELLE	3000 / 50 m ²
57	COCHEREN	50 m ²
57	CORNY-SUR-MOSELLE	50 m ²
57	FAULQUEMONT	3000 / 50 m ²
57	DIEUZE	3000 / 50 m ²
57	FLORANGE	3000 / 50 m ²
57	GAVISSE	3000 / 50 m ²
57	GORZE	3000 / 50 m ²
57	GROSTENQUIN	3000 / 50 m ²
57	HAGONDANGE	3000 / 50 m ²
57	BASSE-HAM	3000 / 50 m ²
57	HARGARTEN-AUX-MINES	3000 / 50 m ²
57	HETTANGE-GRANDE	50 m ²
57	HOMBOURG-HAUT	3000 / 50 m ²
57	KIRSCHNAUMEN - OBERNAUMEN	50 m ²
57	KOENIGSMACKER	3000 / 50 m ²
57	MALLING	3000 / 50 m ²
57	MANOM	3000 / 50 m ²
57	MARSAL	50 m ²
57	METZ	3000 / 50 / 0 m ²
57	MITTELBRONN	50 m ²
57	MONTENACH	3000 / 50 m ²
57	MOYENVIC	50 m ²
57	ODRENNE	3000 / 50 m ²
57	RETTEL	3000 / 50 m ²
57	RICHEMONT	3000 / 50 m ²
57	RODEMACK	3000 / 50 m ²
57	SALONNES	50 m ²
57	SAINT-AVOLD	3000 / 50 m ²
57	SAINTE-RUFFINE	3000 / 50 m ²

DRAC – SRA / GS - 06/10/03

DP	COMMUNE	SEUIL
57	SARREBOURG	3000 / 50 m ²
57	SARREGUEMINES	3000 / 50 m ²
57	SIERCK-LES-BAINS	3000 / 50 m ²
57	TARQUIMPOL	3000 / 50 m ²
57	THIONVILLE	3000 / 1000 / 50 m ²
57	UCKANGE	3000 / 50 m ²
57	VIC-SUR-SEILLE	3000 / 50 m ²
57	VIGY	3000 / 50 m ²
57	YUTZ	50 / 0 m ²



Annexe 3.2. Hettange-Grande

(a) Arrêté de zonage de la commune



PRÉFECTURE DE LA RÉGION LORRAINE

ARRETE SGAR n° 2003-662 du 05 DEC. 2003

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrêté de zonage archéologique

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
Préfet de la zone de défense Est
Préfet de la Moselle
Officier de la Légion d'honneur

Vu la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive ;

Vu le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive notamment son article 1er ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R.442-3-1 ;

Considérant que les éléments de connaissance du patrimoine recensés à la carte archéologique nationale (Service Régional de l'Archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles) laissent supposer la présence d'éléments du patrimoine archéologique sur le territoire des communes citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

Considérant que les projets d'aménagements sont susceptibles de porter une atteinte irréversible à la conservation, l'étude ou la mise en valeur des sites archéologiques ;

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté concerne dans le département de la MOSELLE, les communes suivantes :

AUDUN-le-TICHE, BLIESBRUCK, BOUCHEPORN, COCHEREN, CORNY, HETTANGE-GRANDE, KIRSCHNAUMEN, MARSAL, MITTELBRONN, MOYENVIC, SALONNES.

Article 2 : Le périmètre de la commune constitue la zone géographique prévue au 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} du décret n° 2002-89 susvisé.

Article 3 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou de travaux divers (y compris parkings et voiries), situés dans la zone délimitée à l'article 2 et d'une emprise au sol terrassée supérieure à 50 m², devront être transmis au Préfet de région dans les conditions définies par le décret n°2002-89 susvisé.

Article 4 : Les projets de travaux d'une emprise au sol terrassée supérieure à 50 m² visés par l'article R 442-3-1, alinéas a et d du code de l'urbanisme, devront être également transmis au Préfet de région .

Article 5 : Le Préfet du département de la Moselle et le Directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département, adressé au Maire, et affiché en mairie pendant un mois, à compter du jour où il sera reçu.

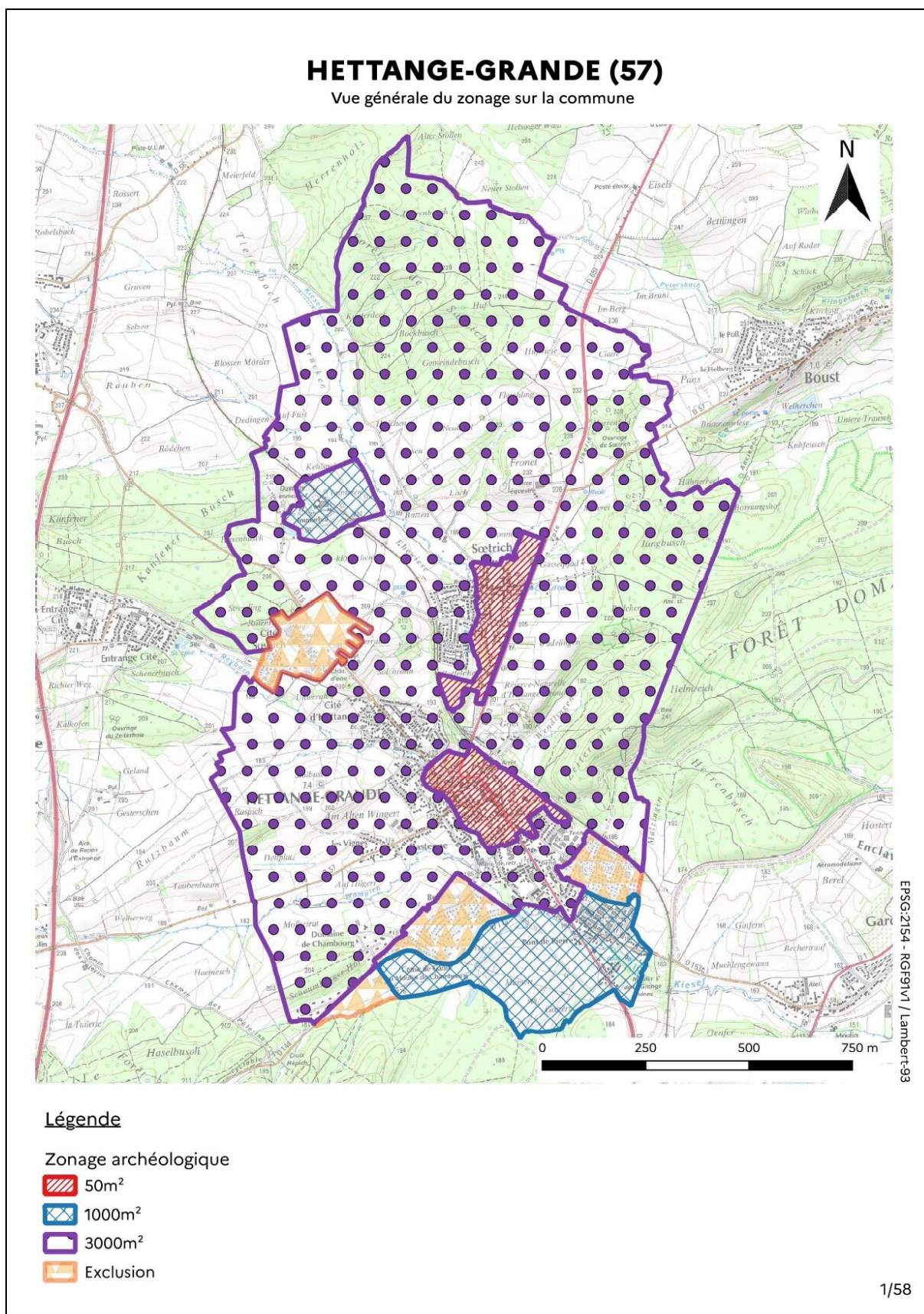
Le Préfet de la région Lorraine

Bernard HAGELSTEEN



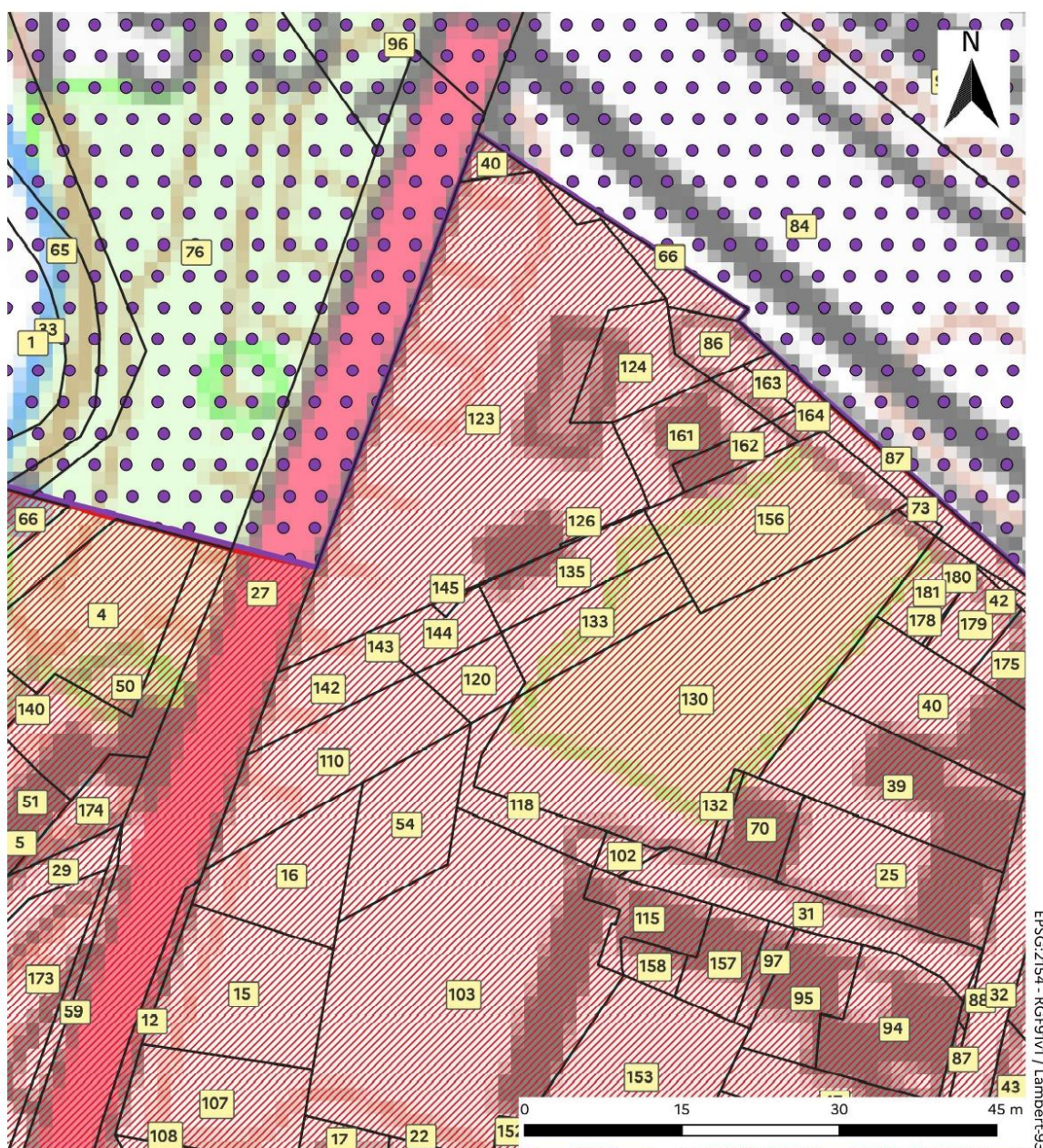
Copie à : Maires des communes concernées
Préfecture de région
Préfecture du département de la Moselle
Direction départementale de l'équipement

(b) Cartographie du nouveau zonage



HETTANGE-GRANDE (57)

Limites du zonage à 50m² : secteur Hettange-Grande



Légende

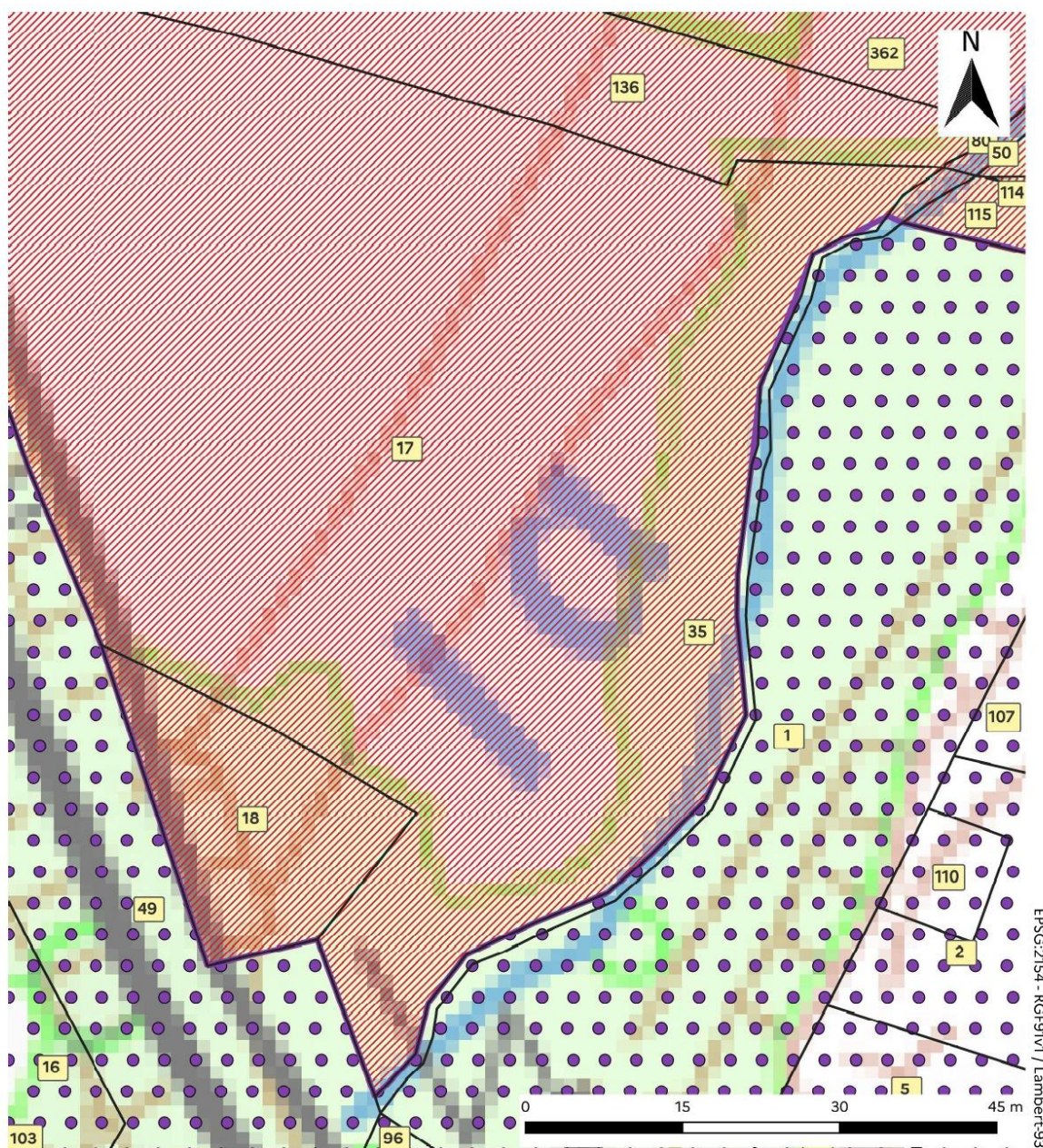
Zonage archéologique

50m²

3000m²

HETTANGE-GRANDE (57)

Limites du zonage à 50m² : secteur Soetrich



Légende

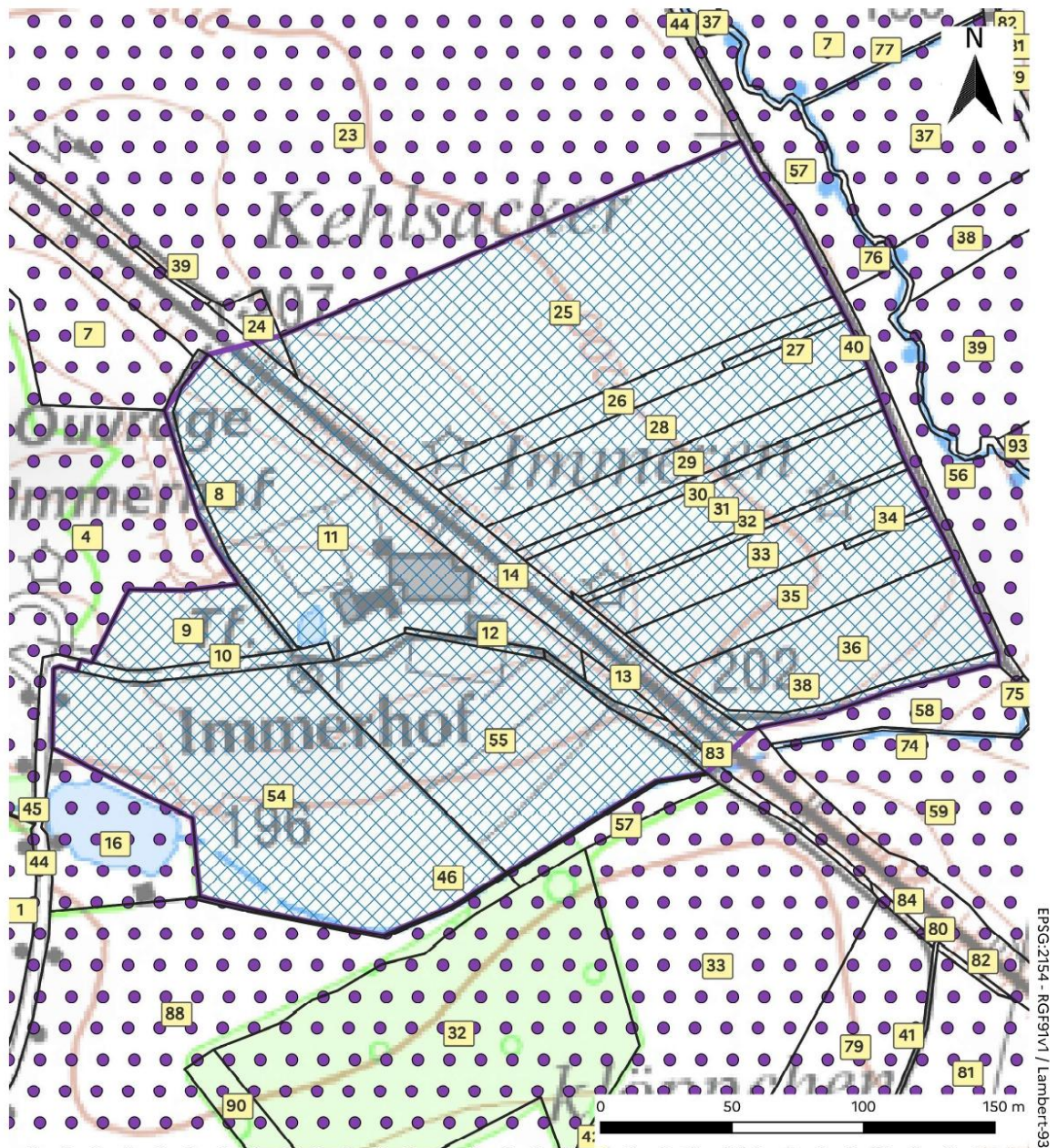
Zonage archéologique

50m²

3000m²

HETTANGE-GRANDE (57)

Limites du zonage à 1000m² : secteur Immeren, Immerhof



Légende

Zonage archéologique

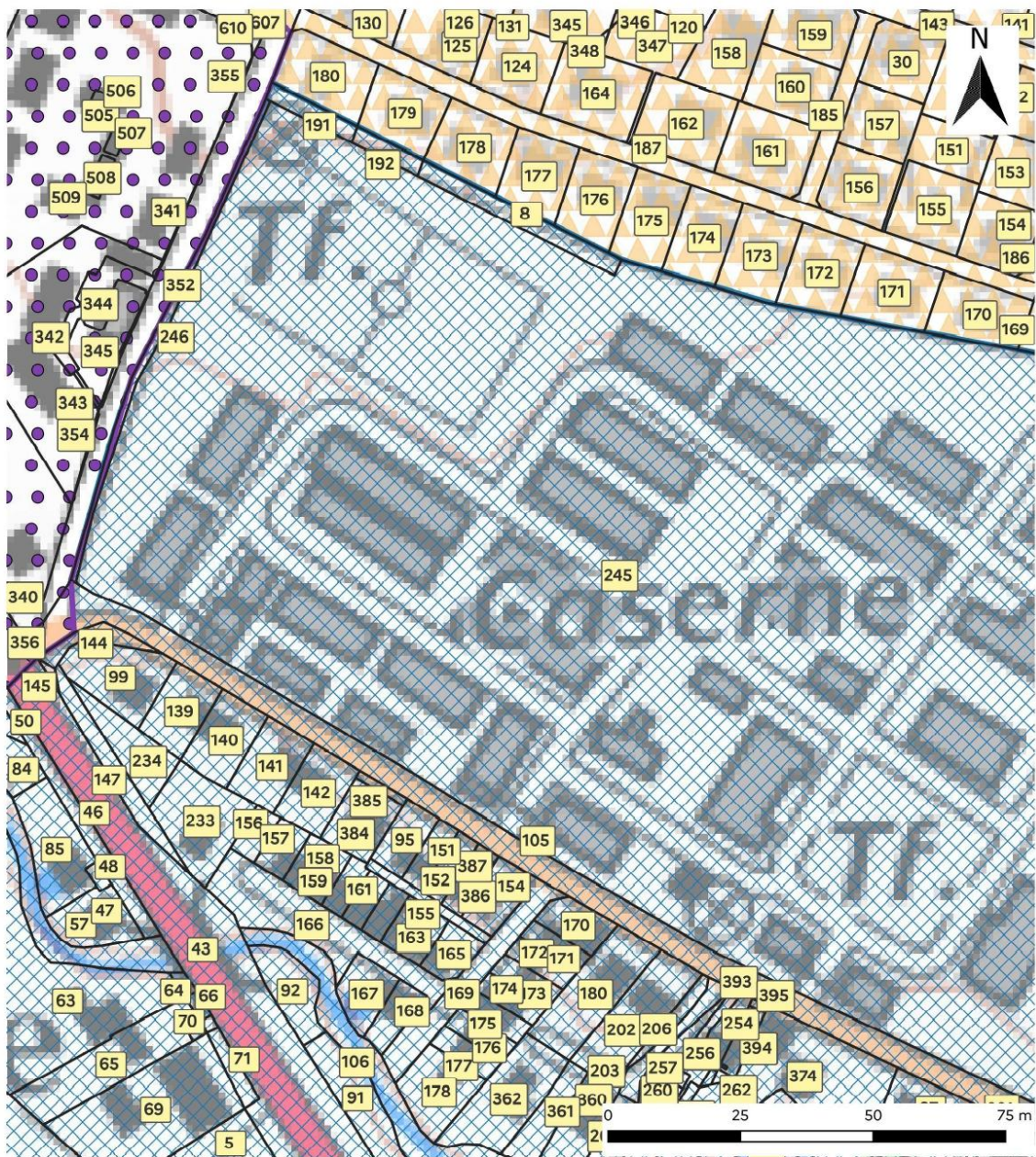
1000m²

3000m²

32/58

HETTANGE-GRANDE (57)

Limites du zonage à 1000m² : sud de la commune



Légende

Zonage archéologique

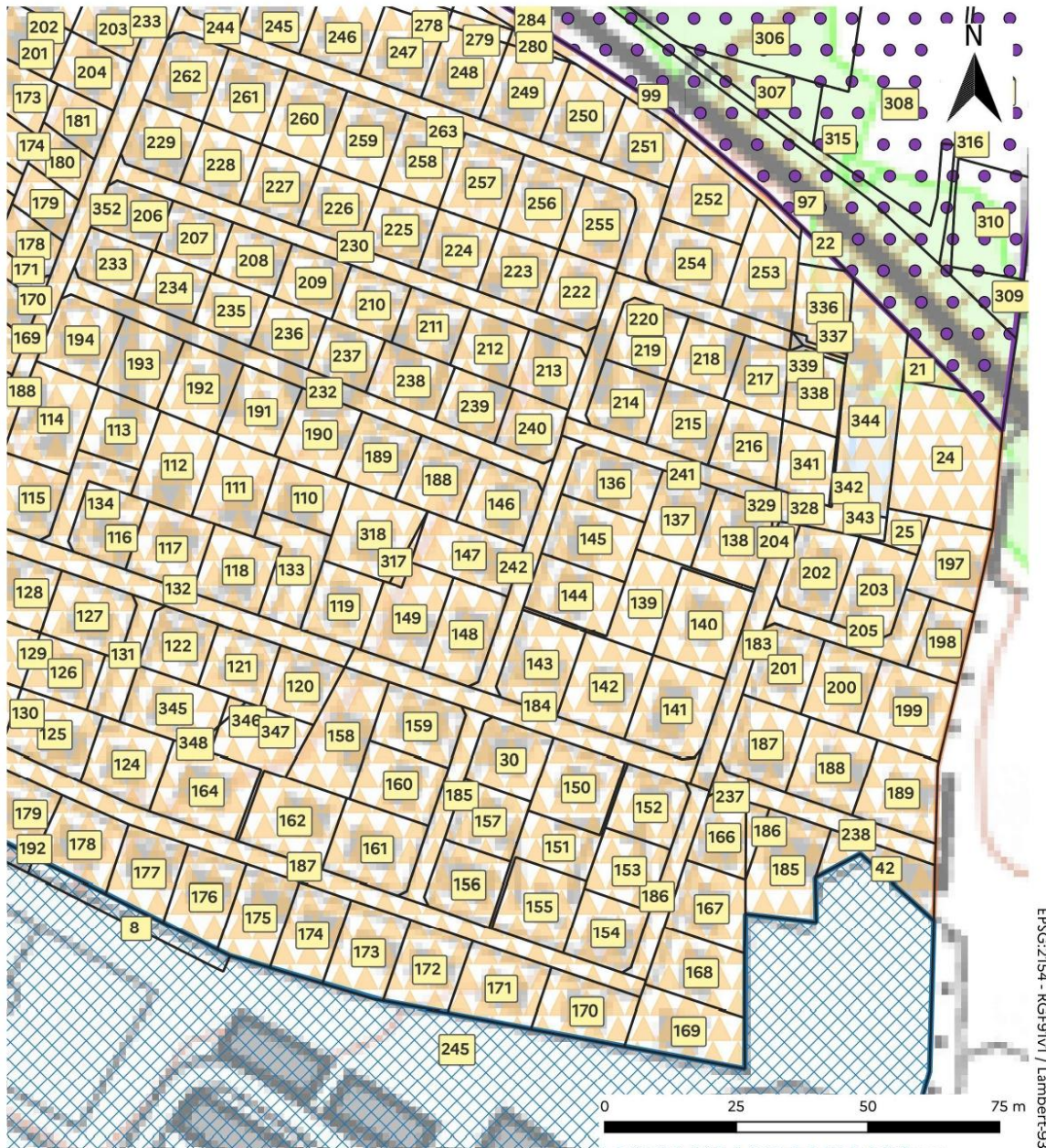
1000m²

3000m²

Exclusion

HETTANGE-GRANDE (57)

Limites de la zone d'exclusion : lotissement Les Provinces



Légende

Zonage archéologique

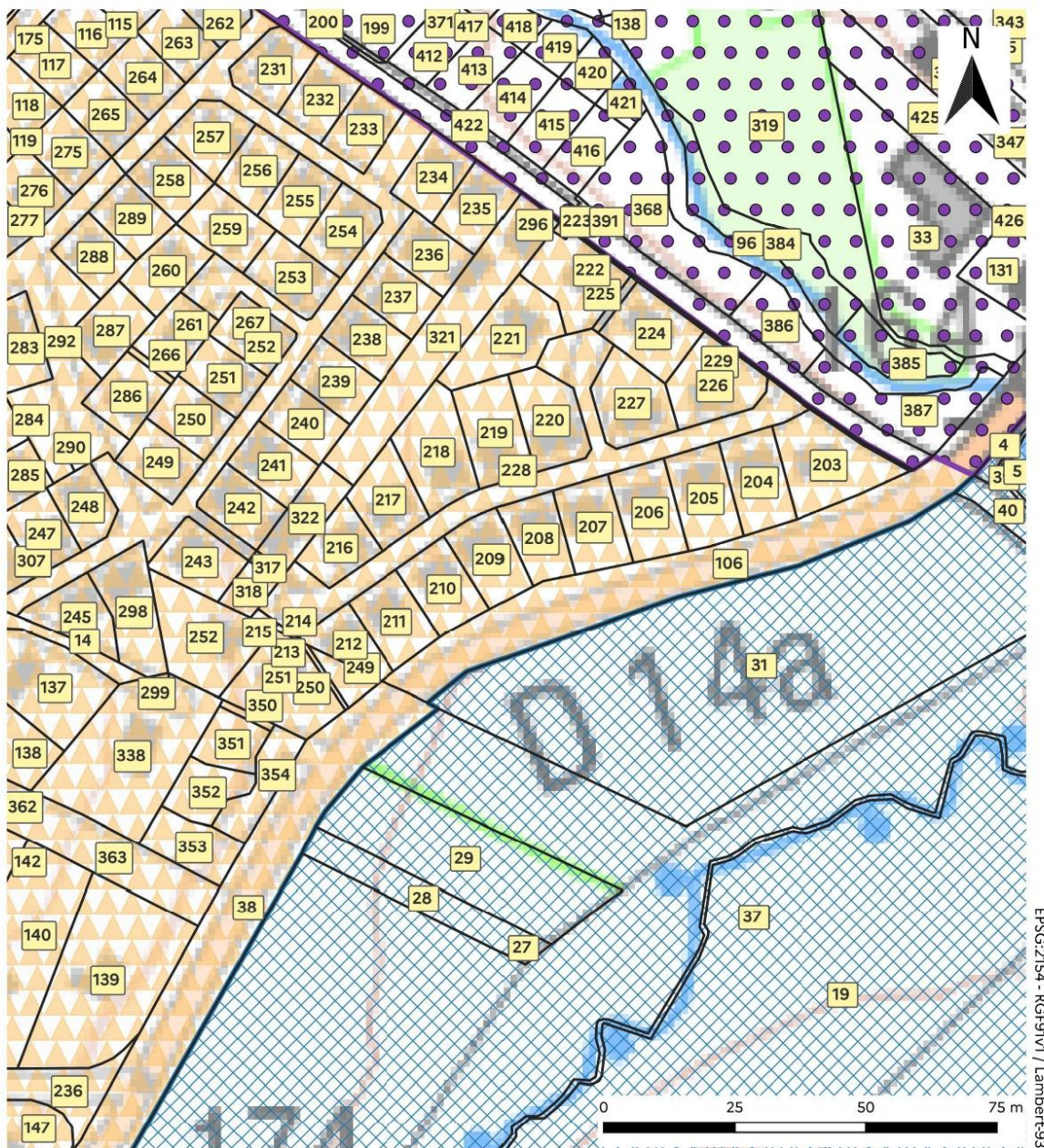
 1000m²

 3000m²

 Exclusion

HETTANGE-GRANDE (57)

Limites de la zone d'exclusion : lotissement Belle Vue, secteur de Chambourg



Légende

Zonage archéologique

1000m²

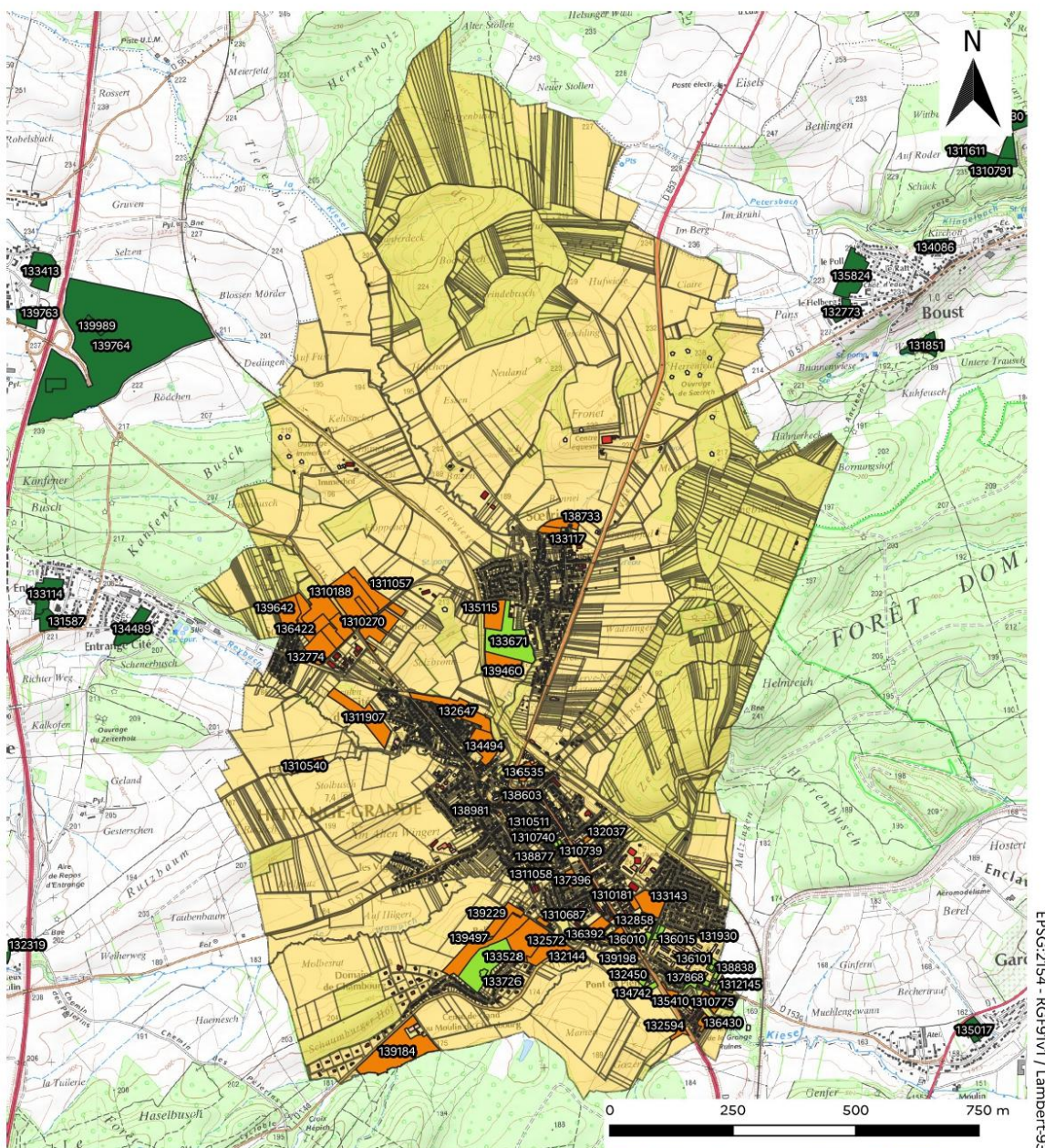
3000m²

Exclusion

Juliette CHRISTOPHE
04/12/2025

HETTANGE-GRANDE (57)

Opérations archéologiques réalisées sur le territoire d'Hettange-Grande



Légende

Hettange-Grande

parcels-Hettange

Opérations archéologiques

Négatif

Positif

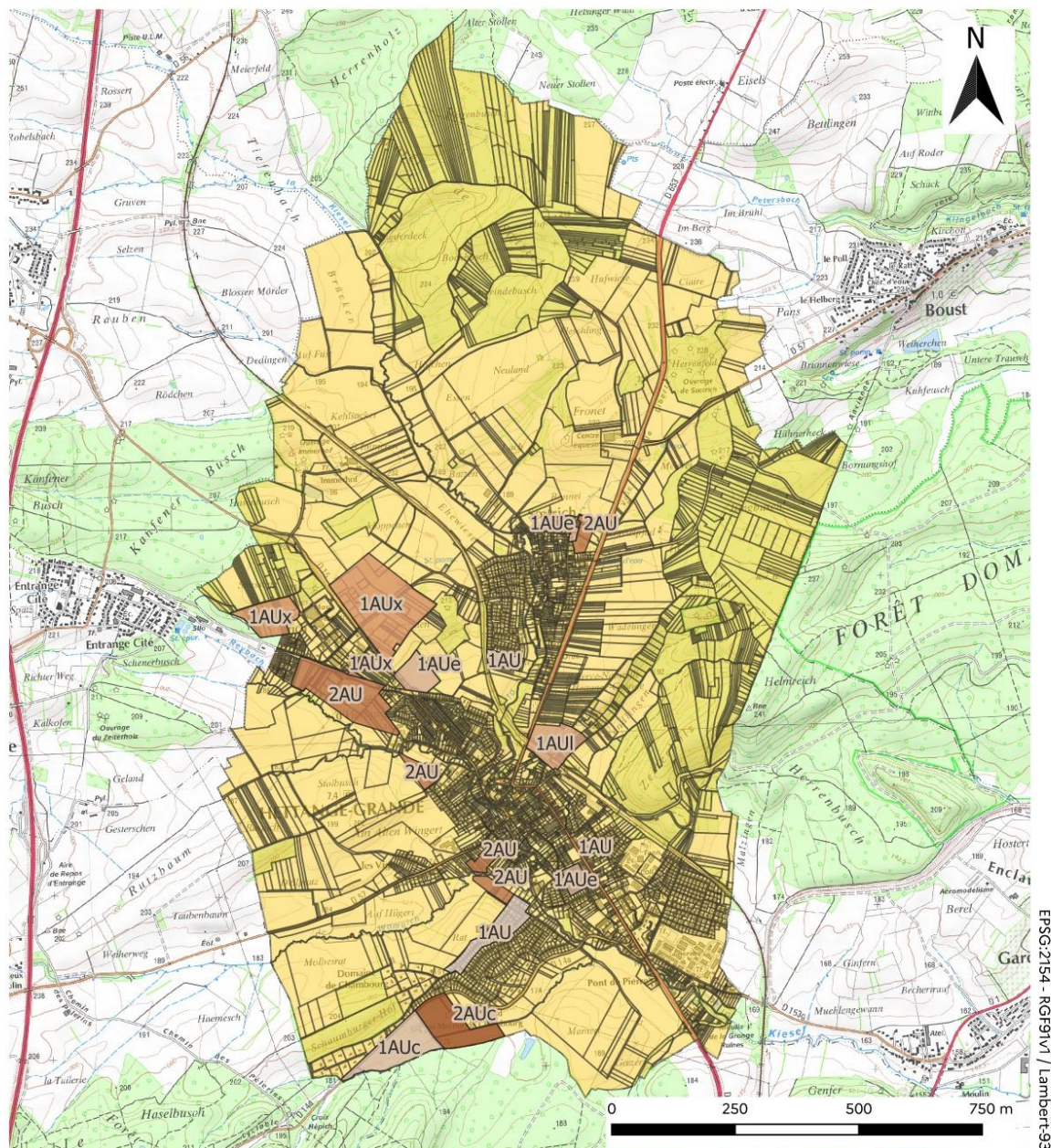
Hors commune

2/5

Juliette CHRISTOPHE
04/12/2025

HETTANGE-GRANDE (57)

Zones d'urbanisation non équipées d'après le PLU



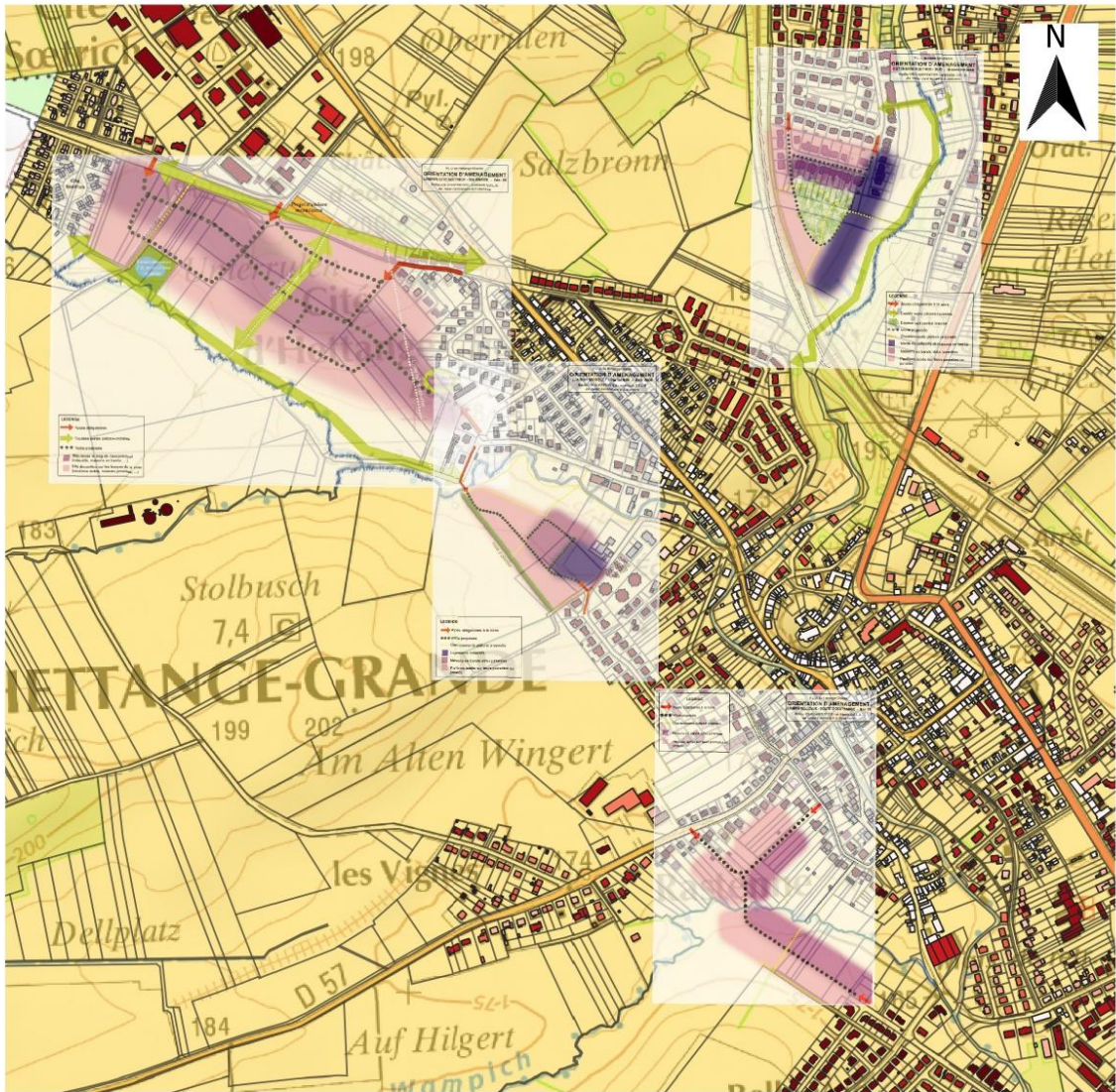
Légende

Hettange-Grande	PLU	1AUe	2AU
parcels-Hettange	1AU	1AUI	2AUC
	1AUC	1AUx	

Juliette CHRISTOPHE
04/12/2025

HETTANGE-GRANDE (57)

Orientations d'aménagements d'après le PLU



EP56:2154 - RGP91V1 / Lambert-93

Légende

Hettange-Grande

parcelles-Hettange

Orientations d'aménagement

Orientation-aménagement-1

- Bande 1 (Red)
- Bande 2 (Green)
- Bande 3 (Blue)

Orientation-aménagement-2

- Bande 1 (Red)
- Bande 2 (Green)
- Bande 3 (Blue)

Orientation-aménagement-3

- Bande 1 (Red)
- Bande 2 (Green)
- Bande 3 (Blue)

Orientation-aménagement-4

- Bande 1 (Red)
- Bande 2 (Green)
- Bande 3 (Blue)

(d) Tableaux extraits de Patriarche après la mise à jour des EA et OA

HETTANGE-GRANDE (57 323)

Liste des sites / entités archéologiques (EA)

Nom de la commune	Numéro d'ordre dans la commune	Lieu dit carte IGN	Nom et/ou adresse	Début d'attribution chronologique
HETTANGE-GRANDE	1	rue de Rome, Gehren		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	2	Im Kleinen Weckingen, Pont Saint-Pierre, Pont de Pierre	ferme Suzange / hof Suzingen	Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	3	(limeren Kehl Sacker), Immerhof, Kehlsacker		Bas moyen-âge
HETTANGE-GRANDE	4		ancienne voie romaine Lyon-Trèves	Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	5	Immeren, Kehlsacker, Immerhof	occupation gallo-romaine	Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	6	Immeren, Kehlsacker		Néolithique
HETTANGE-GRANDE	7	sur Dahl - Im Tal, Auf dem Tal	mobilier isolé	Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	8	Mamert, luzigen, gehren, auf khem, wolfskaul, pont saint-pierre		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	9	Bonnel, bonnette		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	10	Im grossen Acker-Gehren (Am Groussen Acker Geren), Les Provinces	trouvaille isolée	Age du fer
HETTANGE-GRANDE	11	Pesch		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	12	entre Meierei et Hünherheck	tombe isolée	Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	13		le hameau de soetrich	Haut moyen-âge
HETTANGE-GRANDE	14	Kleinacker - In kleinen Acker, Suzigen Hof	dépôt isolé	Haut-empire
HETTANGE-GRANDE	15	auf kehm, rue de rome, quartier guyon gelin		Gallo-romain

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangeot

04/12/2025

Page 1 de 5

BO_P1U_commune_EA.rep

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /
 Service Régional de l'Archéologie
 Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangeot

04/12/2025

HETTANGE-GRANDE (57 323)

Liste des sites / entités archéologiques (EA)

Nom de la commune	Numéro d'ordre dans la commune	Lieu dit carte IGN	Nom et/ou adresse	Début d'attribution chronologique
HETTANGE-GRANDE	16	au croisement entre la voie romaine, la route de thionville et celle de catt enom		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	17	Kaul, maison Cioli		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	18	place de la liberté		Epoque indéterminée
HETTANGE-GRANDE	19	rue de l'église et rue du général de gaulle		Moyen-âge
HETTANGE-GRANDE	20	Kirchenbogen		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	21	forêt de soétrich, huf		Epoque indéterminée
HETTANGE-GRANDE	22	Soétrich		Bas moyen-âge
HETTANGE-GRANDE	23	Im grossen Weckingen, Mühlenwiese	le moulin de la grange	Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	24	Herrenfeld, Claire		Néolithique
HETTANGE-GRANDE	25	auf kehm, rue de rome, quartier guyon gelin		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	26	auf kehm, rue de rome, quartier guyon gelin		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	27	rue de rome, gehren		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	28	rue de rome, gehren		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	29	chambéry, schamburg, cense de gand		Epoque moderne
HETTANGE-GRANDE	30	Herrenfeld	ligne Maginot - ouvrage de Soétrich	Epoque contemporaine

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangeot

BO_PLU_commune_EA.rep

Page 2 de 5

04/12/2025

HETTANGE-GRANDE (57 323)

Liste des sites / entités archéologiques (EA)

Nom de la commune	Numéro d'ordre dans la commune	Lieu dit carte IGN	Nom et/ou adresse	Début d'attribution chronologique
HETTANGE-GRANDE	31	Hinter Zungen (Iwer Siseng), Rastenne	station de surface ?	Néolithique
HETTANGE-GRANDE	32	Hinter Zungen (Iwer Siseng), Rastenne	station de surface ?	Néolithique final
HETTANGE-GRANDE	33	Thalmühle		Epoque moderne
HETTANGE-GRANDE	34	Rastenne		Moyen-âge
HETTANGE-GRANDE	35	rue victor Hugo, la chapelle		Néolithique moyen
HETTANGE-GRANDE	36	angle de la RN53, allée de Fresnes	lotissement les Acacias	Age du bronze
HETTANGE-GRANDE	37	Impasse Anatole France et rue du Maréchal Ney		Epoque moderne
HETTANGE-GRANDE	38	37 rue Victor Hugo		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	39	12 rue Victor Hugo		Age du bronze final
HETTANGE-GRANDE	40	Fronet	blockhaus Fronet	Epoque contemporaine
HETTANGE-GRANDE	41	Immerhof	ligne Magniot - ouvrage Immerhof	Epoque contemporaine
HETTANGE-GRANDE	62	Mamert, Goertz, im Kleinen Weckingen		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	63	Suzingen Hof, Mamert		Epoque indéterminée
HETTANGE-GRANDE	64	quartier guyon gellin, rue victor Hugo, la chapelle	quartier guyon gellin, 40e régiment d'infanterie	Néolithique ancien
HETTANGE-GRANDE	65	Sauerwiese	Lotissement les hauts de chambourg	Premier Age du fer

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangeot

BO_PLU_commune_EA.rep

Page 3 de 5

04/12/2025

HETTANGE-GRANDE (57 323)

Liste des sites / entités archéologiques (EA)

Nom de la commune	Numéro d'ordre dans la commune	Lieu dit carte IGN	Nom et/ou adresse	Début d'attribution chronologique
HETTANGE-GRANDE	66	rue du Gal Patton	Propriété Gérardy	Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	67	106 rue du général Patton, gehren		Haut-empire
HETTANGE-GRANDE	69	Wampich(bach), (Op Etscheswangert) Auf Eigeswingert	station de surface	Paléolithique
HETTANGE-GRANDE	70	Hinter Zungen (Iwer Siseng), Rastenne	station de surface ?	Paléolithique moyen
HETTANGE-GRANDE	71	Raspich (Raspech, Eitrengeruwendel), au sud du Reybach	indices d'occupation	Néolithique ancien
HETTANGE-GRANDE	72	Soetrich, lotissement "des oiseaux"	indices d'occupation	Age du bronze
HETTANGE-GRANDE	74	Soetrich, Rëtgeruwendel	non localisé	Mésolithique ancien
HETTANGE-GRANDE	75	Soetrich, Immererongelgend	non localisé	Néolithique ancien
HETTANGE-GRANDE	76		lotissement le hameau des rossignols	Age du bronze final
HETTANGE-GRANDE	77	domaine de chambourg	Lotissement les hauts de chambourg	Age du bronze moyen
HETTANGE-GRANDE	78		le château	Moyen-âge classique
HETTANGE-GRANDE	79	Immerhof		Epoque moderne
HETTANGE-GRANDE	80		le village	Moyen-âge classique
HETTANGE-GRANDE	81	Pont Saint-Pierre		Gallo-romain
HETTANGE-GRANDE	84	la chapelle	quartier guyon gelin, 40e régiment d'infanterie	Age du bronze

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine Isabelle Manspeut

BO_PLU_commune_EA.rep

Page 4 de 5

HETTANGE-GRANDE (57 323)		Liste des sites / entités archéologiques (EA)			04/12/2025
Nom de la commune	Número d'ordre dans la commune	Lieu dit carte IGN	Nom et/ou adresse	Début d'attribution chronologique	
HETTANGE-GRANDE	85	Soetrich		Gallo-romain	
HETTANGE-GRANDE	93	Soetrich, (Flachslänge) sud d'Ehewiese	indice d'occupation	Néolithique	
HETTANGE-GRANDE	105	Pont Saint-Pierre		Epoque moderne	
HETTANGE-GRANDE	106	Forêt de Soetrich		Gallo-romain	

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangeot

BO_PLU_commune_EA.rep

Page 5 de 5

HETTANGE-GRANDE (57 323)			Liste des opérations archéologiques (OA)			04/12/2025	
Code dossier de l'opération	Nom des communes	Première année de réalisation	Type de l'opération	Intitulé de l'opération	Adresse / lieu	Responsable	Résultats négatifs
828	HETTANGE-GRANDE	1988	fouille préventive	Ajournée	Auf Kehm - rue de Rome - Quartier Guyon Gellin	STACHOWSKI Philippe	oui
1634	HETTANGE-GRANDE	1993	fouille préventive d'urgence	Quartier Guyon Gellin - Bâtiment Vie	la chapelle	THOMASHAUSEN Laurent	non
1930	HETTANGE-GRANDE	1994	fouille d'évaluation	Quartier Guyon Gellin - aire de stationnement PL	Rue de Rome - Auk Kehm	BLOUET Vincent	non
2037	HETTANGE-GRANDE	1994	fouille d'évaluation	Lotissement de la Scierie	Rue de Sinzig	LAFFITE Jean-Denis	oui
2144	HETTANGE-GRANDE	1995	fouille d'évaluation	Lotissement Le Domaine des Charmilles	Sauerwiese	BLAISING Jean-Marie	oui
2450	HETTANGE-GRANDE	1996	fouille d'évaluation	Rue du Général Patton - Ferme Gérardy	In Kleinen Weckingen - Suzingen Hof	THION Pierre	non
2572	HETTANGE-GRANDE	1996	fouille d'évaluation	Lotissement Les Résidences de Chambourg	Sauerwiese	MILLITOVIC Milan	oui
2594	HETTANGE-GRANDE	1996	fouille d'évaluation	Route de Thionville (RN 53)	Im Kleinen Weckingen	BLAISING Jean-Marie	oui
2647	HETTANGE-GRANDE	1996	fouille d'évaluation	Lotissement Les Hauts d'Hettange	Morlingen	THOMASHAUSEN Laurent	oui
2774	HETTANGE-GRANDE	1997	fouille d'évaluation	Lotissement Artisanal	Balken - rue des artisans	BLAISING Jean-Marie	oui
2858	HETTANGE-GRANDE	1997	fouille d'évaluation	Rue de Rome	Rue de Rome	BLAISING Jean-Marie	oui
3117	HETTANGE-GRANDE	1998	fouille d'évaluation	Lotissement de la Chapelle	au nord de bonnel	PETITDIDIER Marie-Pierre	oui
3143	HETTANGE-GRANDE	1998	fouille d'évaluation	Lotissement Mercure	rue de Rome - rue Pédéroba - rue de la Gendarmerie	BLAISING Jean-Marie	oui
3431	HETTANGE-GRANDE	1999	fouille d'évaluation	Station d'épuration - Extension	Im Grossen Weckingen	BLAISING Jean-Marie	oui
3528	HETTANGE-GRANDE	1999	fouille d'évaluation	Lotissement les Hauts de Chambourg	Auf dem Schaff - unter Schaff - Am Metzger Weg	ANTOINE Xavier	non
3671	HETTANGE-GRANDE	1999	fouille d'évaluation	Lotissement Le Hameau des Rossignols	auf Elspeter Meg - Rodfelderchen	MANGIN Gilles	non
3726	HETTANGE-GRANDE	1999	fouille préventive d'urgence	Lotissement Les Hauts de Chambourg	Auf dem Schaff	FAYE Olivier	non
3787	HETTANGE-GRANDE	1999	fouille d'évaluation	Zone Artisanale	Soetrich	MANGIN Gilles	oui
4494	HETTANGE-GRANDE	2001	fouille d'évaluation	Lotissement les Hauts d'Hettange II	cité d'Hettange	MANGIN Gilles	oui
4742	HETTANGE-GRANDE	2002	opération préventive de diagnostic	Résidence du Pont Saint-Pierre	route de Thionville	GEBUS Laurent	non
5115	HETTANGE-GRANDE	2003	opération préventive de diagnostic	Lotissement La Boucle des Châtaigniers	rue des rossignols	GALLAND Sophie	oui
5410	HETTANGE-GRANDE	2003	opération préventive de diagnostic	route de Thionville	route de Thionville	GALLAND Sophie	oui
6010	HETTANGE-GRANDE	1986	fouille préventive d'urgence	Le site gallo-romain du Gehren - Rue de Rome	Gehren - Rue de Rome	STACHOWSKI Philippe	non
6011	HETTANGE-GRANDE	1987	sondage	Quartier Guyon Gellin	auf kehm, rue de rome	STACHOWSKI Philippe	non
6013	HETTANGE-GRANDE	1988	fouille d'évaluation	quartier guyon gellin	rue de rome, auf kehm	MASSY Jean-Luc	non
6014	HETTANGE-GRANDE	1989	fouille d'évaluation	Quartier Guyon Gellin	Auf Kehm - rue de Rome	SEILLY Marie-Paule	non
6015	HETTANGE-GRANDE	1990	fouille d'évaluation	Quartier Guyon Gellin - Salle de sport	Rue de Rome, - Auf Kehm	THION Pierre	non
6016	HETTANGE-GRANDE	1990	fouille préventive d'urgence	Quartier Guyon Gellin - Salle de Sport - Zone B	Rue de Rome - Auf Kehm	STACHOWSKI Philippe	non

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangot

Page 3 de 3

04/12/2025

Liste des opérations archéologiques (OA)

HETTANGE-GRANDE (57 323)

Code dossier de l'opération	Nom des communes	Première année de réalisation	Type de l'opération	Intitulé de l'opération	Adresse / lieu	Responsable	Résultats négatifs
6101	HETTANGE-GRANDE	1993	fouille d'évaluation	Quartier Guyon Gellin - Bâtiment Vie		BLOUET Vincent	non
6392	HETTANGE-GRANDE	2006	opération préventive de diagnostic	Rue Châteaubriand	Hinter der Mühle	FRANCK Justine	oui
6421	HETTANGE-GRANDE	2006	opération préventive de diagnostic	Zone Artisanale - Route de Soetrich	Rutenreisen	MANGIN Gilles	oui
6422	HETTANGE-GRANDE	2008	opération préventive de diagnostic	Zone artisanale de Soetrich - 4e tranche	Rutenreiser	MANGIN Gilles	oui
6430	HETTANGE-GRANDE	2006	opération préventive de diagnostic	Lotissement Les Acacias	Im grossen Weckingen - angle RN53 - allée des fresnes	MANGIN Gilles	non
6535	HETTANGE-GRANDE	2007	opération préventive de diagnostic	14, rue Jean Burger	14 rue Jean Burger - Impasse Jean Burger	THOMASHAUSEN Laurent	oui
7396	HETTANGE-GRANDE	2008	opération préventive de diagnostic	Rue du Maréchal Ney	Rue du Maréchal Ney	MANGIN Gilles	oui
7868	HETTANGE-GRANDE	2009	opération préventive de diagnostic	Camp Guyon Gellin	Rue Victor Hugo	FRANCK Justine	oui
8375	HETTANGE-GRANDE	1987	fouille préventive d'urgence	Le site gallo-romain du Gehren - "Rue de Rome"	Rue de Rome	STACHOWSKI Philippe	non
8585	HETTANGE-GRANDE	2010	opération préventive de diagnostic	Rue Victor Hugo	Rue Victor Hugo	MANGIN Gilles	non
8603	HETTANGE-GRANDE	2010	opération préventive de diagnostic	Rue de la Fontaine	Rue de la Fontaine	MANGIN Gilles	oui
8733	HETTANGE-GRANDE	2011	opération préventive de diagnostic	Rue de la Futaie	Soetrich - Jacobsfeld	THOMAS Sylvie	oui
8838	HETTANGE-GRANDE	2011	fouille préventive	Rue Victor Hugo	Rue Victor Hugo	PETITDIDIER Marie-Pierre	non
8877	HETTANGE-GRANDE	2011	opération préventive de diagnostic	Rue du Maréchal Ney	Rue du Maréchal Ney	FRANCK Justine	oui
8981	HETTANGE-GRANDE	2011	opération préventive de diagnostic	Rue de la Culture	Rue de la Culture	THOMAS Sylvie	oui
9184	HETTANGE-GRANDE	2012	opération préventive de diagnostic	Lotissement Le Domaine de Chambourg	Chambourg	SCHEMBRI Francesca	oui
9198	HETTANGE-GRANDE	2012	opération préventive de diagnostic	85, rue du Général Patton	85, rue du Général Patton	MANGIN Gilles	oui
9229	HETTANGE-GRANDE	2012	opération préventive de diagnostic	Lotissement Le Domaine de la Source	Chemin de Rastenne	MANGIN Gilles	oui
9460	HETTANGE-GRANDE	2012	opération préventive de diagnostic	Roffeldchen	Roffeldchen	MANGIN Gilles	oui
9497	HETTANGE-GRANDE	2013	opération préventive de diagnostic	Lotissement Le Rastenne	Chemin de Rastenne	MANGIN Gilles	oui
9642	HETTANGE-GRANDE	2013	opération préventive de diagnostic	ZAC de Hettange-Grande - Phase 1	Rutenreiser - Oberrulen	MANGIN Gilles	oui
10181	HETTANGE-GRANDE	2015	opération préventive de diagnostic	Rue de la Gendarmerie	Rue de la Gendarmerie	MANGIN Gilles	oui
10188	HETTANGE-GRANDE	2015	opération préventive de diagnostic	ZAC de Hettange-Grande - 2e Phase		RAMEL Nadège	oui

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /

Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangot

Page 2 de 3

HETTANGE-GRANDE (57 323)			Liste des opérations archéologiques (OA)			04/12/2025	
Code dossier de l'opération	Nom des communes	Première année de réalisation	Type de l'opération	Intitulé de l'opération	Adresse / lieu	Responsable	Résultats négatifs
10270	HETTANGE-GRANDE	2015	opération préventive de diagnostic	Rue Charles Ferdinand	Rue Charles Ferdinand	VILLER Sébastien	oui
10511	HETTANGE-GRANDE	2016	opération préventive de diagnostic	Rue de la Kissel	Rue de la Kissel	FAYE Olivier	oui
10540	HETTANGE-GRANDE	2016	opération préventive de diagnostic	Station d'épuration	Stolbusch	THOMAS Sylvie	oui
10687	HETTANGE-GRANDE	2017	opération préventive de diagnostic	rue du Vieux Château	Elgeswingert	THOMAS Sylvie	oui
10739	HETTANGE-GRANDE	2017	opération préventive de diagnostic	Impasse Anatole France	Impasse Anatole France	RAMEL Nadège	non
10740	HETTANGE-GRANDE	2017	opération préventive de diagnostic	rue du Maréchal Ney	rue du Maréchal Ney	RAMEL Nadège	non
10771	HETTANGE-GRANDE	2017	opération préventive de diagnostic	rue Victor Hugo	rue Victor Hugo	KLAG Thierry	oui
10772	HETTANGE-GRANDE	2017	opération préventive de diagnostic	rue Victor Hugo	rue Victor Hugo	KLAG Thierry	oui
10773	HETTANGE-GRANDE	2017	opération préventive de diagnostic	rue Victor Hugo	rue Victor Hugo	KLAG Thierry	oui
10774	HETTANGE-GRANDE	2017	opération préventive de diagnostic	rue Victor Hugo	rue Victor Hugo	KLAG Thierry	oui
10775	HETTANGE-GRANDE	2017	opération préventive de diagnostic	rue Victor Hugo	rue Victor Hugo	KLAG Thierry	oui
10779	HETTANGE-GRANDE	2017	sondage	Bassin d'orage n°7	rue du Pont Saint-Pierre - rue du Gal Patton	GEBUS Laurent	oui
11057	HETTANGE-GRANDE	2018	opération préventive de diagnostic	ZAC de Hettange-Grande - 3e tranche	Rutenreiser	RAMEL Nadège	oui
11058	HETTANGE-GRANDE	2018	opération préventive de diagnostic	Rue du Faubourg Le Rastenne	Rue du Faubourg Le Rastenne	BILLAudeau Enora	oui
11203	HETTANGE-GRANDE	2019	opération préventive de diagnostic	rue Victor Hugo	rue Victor Hugo	KLAG Thierry	non
11208	HETTANGE-GRANDE	2019	opération préventive de diagnostic	77 rue du Général Patton	77 rue du Général Patton	KLAG Thierry	oui
11777	HETTANGE-GRANDE	2021	prospection diachronique	canton de Cattenom		MATHECOWITSCH Frédéric	
11907	HETTANGE-GRANDE	2021	opération préventive de diagnostic	Les Résidences de Hettange	Rue de la Mine	BERNARD Rachel	oui
12145	HETTANGE-GRANDE	2022	opération préventive de diagnostic	12 rue Victor Hugo	12 rue Victor Hugo	SANSON Luc	non
12348	HETTANGE-GRANDE	2023	opération préventive de diagnostic	21 rue du Luxembourg	21 rue du Luxembourg	THOMAS Sylvie	
12373	HETTANGE-GRANDE	2023	prospection diachronique	prospection moselle		MATHECOWITSCH Frédéric	
12565	HETTANGE-GRANDE	2024	prospection diachronique	Prospection inventaire		MATHECOWITSCH Frédéric	

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est - site de Metz /
Service Régional de l'Archéologie

Carte archéologique Lorraine, Isabelle Mangeot